



***IKV Pax Christi &
Réseau HAKI NA AMANI (RHA)***

Un avenir en or en Ituri?

***Quel futur pour l'exploitation
aurifère en Ituri, RD Congo?***

Colophon

**Adresse**

Godebaldkwartier 74
NL- 3511 DZ UTRECHT
Pays-Bas

Adresse postale

P.O. Box 19318
NL-3501 DH UTRECHT
Pays-Bas
info@ikvpaxchristi.nl
www.ikvpaxchristi.nl

**Adresse**

Quartier Lumumba
R.D. Congo Ville de Bunia

Reseau_rha@yahoo.fr
reseauhakinamani@yahoo.com

Auteurs: Joost van Puijenbroek, Eric Mongo Malolo et Jogjen Bakker
Photo 4, 6, 7, 8: Peer Schouten;
Autres photos IKV Pax Christi

Ce rapport est compilé par IKV Pax Christi, l'organisation conjointe de la section néerlandaise Pax Christi et le Conseil de Paix des Eglises Néerlandaises (IKV), et Réseau Haki na Amani, l'organisation conjointe de la CDJP Bunia, CDJP Mahagi, ECC synode Ituri Bunia, FOMI, ACIAR et CPJP Mambasa

Utrecht, Pays-Bas ; Bunia RD Congo
Août 2012

Table des Matières

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| Remerciements | 4 |
| 1. Introduction générale..... | 5 |
| Justification de l'étude | 5 |
| Méthodologie | 6 |
| 2. Synthèse de l'Ituri..... | 8 |
| 2.1. Contexte de l'Ituri..... | 8 |
| 2.1.1. Introduction à l'Ituri | 9 |
| 2.1.2. L'histoire de l'exploitation aurifère en Ituri | 9 |
| 2.2. L'exploitation aurifère artisanale dans le district de l'Ituri | 11 |
| 2.2.1. La prolifération de l'exploitation artisanale | 11 |
| 2.2.2. Le nombre d'orpailleurs | 12 |
| 2.2.3. Les communautés impliquées | 15 |
| 2.2.4. Les dates de démarrage des sites aurifères | 18 |
| 2.2.5. La méthode d'exploitation | 19 |
| 2.2.6. La prolifération des conflits..... | 19 |
| 2.2.7. La sécurité..... | 20 |
| 2.2.8. Avantages et désavantages pour les communautés | 23 |
| 2.2.9. Avantages et désavantages pour l'État et pour le pouvoir coutumier. | 25 |
| 2.2.10. L'organisation interne des foyers miniers | 26 |
| 2.2.11. La division de la production..... | 27 |
| 2.3. La production et commercialisation de l'or | 28 |
| 2.3.1. La production de l'or | 28 |
| 2.3.2. Circuit de commercialisation..... | 29 |
| 2.4. Services d'état, cadre institutionnel et taxation | 30 |
| 2.4.1. Introduction sur les services d'état | 30 |
| 2.4.2. Cadre institutionnel..... | 31 |
| 2.4.3. L'organisation des orpailleurs | 32 |
| 2.4.4. Schéma de taxation | 33 |
| 2.5. La compagnie étatique SOKIMO..... | 34 |
| 2.6. L'exploitation minière à petite échelle..... | 36 |
| 2.7. L'exploitation industrielle..... | 37 |
| 2.8. Les différentes initiatives de certification | 39 |
| 2.9. La production et commercialisation d'or en images..... | 41 |
| 3. L'exploitation de l'or à Mambasa..... | 50 |
| 3.1. Contexte de Mambasa | 51 |

| | | |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.2. | L'exploitation artisanale dans le territoire de Mambasa | 52 |
| 3.2.1. | La répartition des sites dans le territoire de Mambasa | 52 |
| 3.2.2. | Les orpailleurs..... | 53 |
| 3.2.3. | Les conflits liés à l'exploitation artisanale..... | 55 |
| 3.2.4. | Avantages et désavantages pour les communautés et les autorités..... | 57 |
| 3.2.5. | Production | 57 |
| 3.2.6. | Circuit de commercialisation..... | 59 |
| 3.3. | Exploitation industrielle | 60 |
| 3.3.1. | Loncor Ressources..... | 60 |
| 3.3.2. | Kilo Gold | 62 |
| 3.3.3. | AURIS AG | 63 |
| 3.4. | Situation de l'exploitation minière à petite échelle | 63 |
| 3.4.1. | L'exploitation à petite échelle..... | 63 |
| 3.4.2. | Corner Stones Resources..... | 63 |
| 3.5. | Les Services d'état à Mambasa | 64 |
| 3.5.1. | La diversité de services d'état | 64 |
| 3.5.2. | Le Service des Mines et Géologie..... | 64 |
| 3.5.3. | Fonctionnement SAESSCAM..... | 65 |
| 4. | L'exploitation de l'or à Djugu | 67 |
| 4.1. | Contexte de djugu | 68 |
| 4.2. | L'exploitation aurifère artisanale dans le territoire de Djugu..... | 69 |
| 4.2.1. | La répartition des sites | 69 |
| 4.2.2. | Les orpailleurs..... | 69 |
| 4.2.3. | L'exploitation..... | 71 |
| 4.2.4. | Sécurité..... | 72 |
| 4.2.5. | Avantages et désavantages pour les communautés, l'état et le pouvoir coutumier ... | 73 |
| 4.2.6. | L'organisation interne et la répartition | 75 |
| 4.3. | Circuit de commercialisation..... | 77 |
| 4.4. | Le schéma de taxe | 78 |
| 4.5. | Situation de l'exploitation minière à petite échelle | 79 |
| 4.6. | Exploitation industrielle | 79 |
| 5. | L'exploitation de l'or à Irumu | 82 |
| 5.1. | Contexte d'Irumu | 82 |
| 5.2. | L'Exploitation aurifère artisanale dans le territoire d'Irumu | 83 |
| 5.2.1. | La répartition des chantiers dans le territoire d'Irumu..... | 83 |
| 5.2.2. | Les orpailleurs..... | 84 |
| 5.2.3. | Les conflits et la situation sécuritaire..... | 85 |
| 5.2.4. | Avantages et désavantages pour les communautés, l'état et le pouvoir coutumiers.. | 86 |

| | | |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.2.5. | La production et le circuit de commercialisation | 88 |
| 5.2.6. | La taxation | 88 |
| 5.2.7. | Bavi (Baviba Groupement, Walendu Bindi) et la situation de sécurité | 89 |
| 6. | Situation de l'exploitation de l'or à Mahagi et Aru | 92 |
| 6.1. | Contexte Mahagi et Aru | 92 |
| 6.2. | L'exploitation artisanale dans les territoires de Mahagi et Aru | 95 |
| 6.2.1. | Répartition des sites | 95 |
| 6.2.2. | Les orpailleurs..... | 96 |
| 6.2.3. | Conflits et sécurité..... | 97 |
| 6.2.4. | Avantages et désavantages pour les communautés, l'état et le pouvoir coutumier ... | 98 |
| 6.2.5. | La répartition et production | 99 |
| 6.3. | Exploitation industrielle : le cas de Mwanafrika | 100 |
| 7. | Résumé et conclusions | 101 |
| 8. | Les annexes | 105 |
| 8.1. | Annexe 1 Attributions des services d'état..... | 105 |
| 8.2. | Annexe 2 Cadre institutionnel..... | 107 |
| 8.3. | Annexe 3 Règlement intérieur de l'SOKIMO..... | 110 |
| 8.4. | Annexe 4 chantiers et orpailleurs par groupements..... | 111 |
| 8.5. | Annexe 4 références de littérature | 113 |
| 8.6. | Annexe 5 liste des abbreviations..... | 115 |
| 8.7. | Annexe 6 Liste des figures, tableaux et cartes | 117 |

Remerciements

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la recherche de la compréhension des facteurs fondamentaux des conflits dans la région de l'Ituri dans le cadre du partenariat entre le Réseau Haki na Amani et IKV Pax Christi. Le programme conduit en commun stimule une dynamique de pacification, de réconciliation et de sécurité communautaire.

Au moment de la publication des résultats de cette étude, l'équipe de coordination de l'étude remercie les enquêteurs locaux qui ont été déployés sur terrain pour récolter les données dans les différentes chefferies et qui ont fait montre d'un engagement et d'un dévouement exemplaire compte tenu des conditions particulièrement éprouvantes sur terrain. Nos remerciements s'adressent surtout aux deux chefs d'études, mr. Peer Schouten et mr. Desire Nkoy.

Nous remercions également l'organisation IPIS et notamment mr. Filip Hilgert pour la production des cartes.

Notre profonde gratitude s'adresse enfin aux autorités locales aux niveaux des localités, des groupements et des chefferies ainsi qu'aux leaders communautaires qui ont facilité la récolte des données sur terrain.

1. Introduction générale

Justification de l'étude

La République Démocratique du Congo est un pays possédant une richesse minérale extraordinaire. En 1985 le secteur minier représentait 75 % des exportations, 25 % des revenus fiscaux et 25 % du PIB¹.

La zaïrianisation de 1973, nationalisant toutes les compagnies qui étaient la propriété des étrangers, marquait le début d'une forte dégradation dans la gestion du pays et des parastatales. Cette mauvaise gestion, le manque d'investissement, des interventions politiques au sein des parastatales ont conduit à une dégradation générale de toutes les compagnies étatiques minières. Afin de combler les effets néfastes de la zaïrianisation, en 1982 l'exploitation a été libéralisée, provoquant ainsi un afflux des creuseurs artisanaux et négociants dans les sites miniers. La mutation progressive d'une puissante industrie formelle et mécanisée à un marché informel, illicite et rudimentaire constitue l'héritage de Mobutu.

Cependant, l'informalisation des activités minières a continué dans les années '90 et a été renforcée par les deux guerres successives.² Ces deux guerres ont également eu un impact important sur le secteur minier, l'entraînant dans une économie de pillage. En 2001, la contribution au PIB n'était que de 7%, soit une plongée de 72 % en à peine 2 décennies.³

La situation actuelle à l'Est du pays, où les ressources en minerais sont concentrées, parle à l'imagination des journalistes et des publics occidentaux : un paysage tropical, sans infrastructure, avec une forte présence d'hommes armés, mais avec une richesse minérale jusqu'à présent inexplorée — représentant, selon certains, la dernière frontière. Dans l'imaginaire collectif, ce « Wild West » a pourtant un côté dur et dangereux : souvent, les minerais ont été liés aux conflits et à la pauvreté. On parle de « **blood gold** » et de « **malédiction des ressources** ». ⁴ Dans les études d'experts, les chiffres varient radicalement, comme l'imaginaire collectif. On parle de spéculations d'une population artisanale variant entre 60.000 et 150.000 personnes, et cette spéculation est encore plus contestée quant aux quantités d'or produites.

Ce rapport essaye de démystifier l'exploitation artisanale en Ituri. Il a pour but de contribuer à une plus grande connaissance de la constitution et des dynamiques de l'exploitation artisanale et, un aspect plus important, des expériences des orpailleurs et de la population affectée.

L'on peut se poser la question de savoir :

¹ CASM (2007): *Briefing note: Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo, key issues, challenges and opportunities*. Page 1

² Sara Geenen (2011): *Local livelihoods, global interests and the state in the Congolese mining sector*, dans: *natural resources and local livelihoods in the Great Lakes Region, a political economy perspective*, ed.: Ansoms et Marysse, page 156

³ CASM (2007): *Briefing note: Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo, key issues, challenges and opportunities*. Page 1

⁴ <http://www.guardian.co.uk/world/video/2011/sep/02/congo-blood-gold-mobile-phones-video>;
<http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-11722142>

- Quel est l'impact de l'exploitation artisanale ?
- Est-il vrai que cela constitue uniquement un mécanisme d'exploitation, comme beaucoup de rapports l'insinuent, ou peut-elle contribuer aussi au développement de cette région ?

Il y a quelques mois seulement, le premier kilo d'or d'après-guerre était extrait de façon industrielle du sol congolais. Et pourtant, les efforts pour réanimer l'exploitation industrielle peuvent être très importants pour le développement de l'économie nationale.

Par contre, l'exploitation artisanale reste extrêmement importante en termes de production et d'assurance de moyens de subsistance pour une grande partie de la population congolaise.

D'où le grand défi de l'avenir est la coexistence de l'exploitation artisanale et industrielle, dans une relation la moins tendue.

Le présent rapport est le résultat d'une première étude d'une telle ampleur jamais réalisée, à savoir l'étude exhaustive et détaillée de la taille de la population artisanale et des structures et dynamiques de l'exploitation artisanale en Ituri, sur la base d'une combinaison de données quantitatives et qualitatives. Ainsi conçue, cette étude prétend établir une base empirique solide pour des négociations concernant le développement post-conflit de la région, dans un contexte où l'exploitation artisanale de l'or est dominante.

Le premier but de cette étude est de servir de base à un débat sur la coexistence entre les industries implantées en Ituri et la société Iturienne, notamment les creuseurs eux-mêmes. Il s'agit d'un débat entre toutes les parties prenantes, surtout l'industrie et l'artisanat.

Au final, cette étude constitue un document de base pouvant aider la société Iturienne à définir sa vision sur l'évolution de l'exploitation artisanale.

Pour l'Ituri, cette question se pose d'une manière pertinente. En effet, l'exploitation artisanale est non seulement un secteur économique très important en Ituri, mais également une source potentielle de conflit non négligeable.

C'est la raison pour laquelle le Réseau Haki na Amani et IKV Pax Christi ont décidé d'exécuter cette étude répertoriant la taille et la dynamique de l'exploitation de l'or et posant les grandes questions pour l'avenir. Le débat entre les Ituriens doit avoir lieu en Ituri et contribuer à une meilleure compréhension ainsi qu'à des solutions et stratégies satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs.

L'étude est structurée de la manière suivante :

- Le premier chapitre aborde très brièvement la justification de l'étude et la méthodologie suivie.
- Le deuxième chapitre concerne les données pour l'ensemble de l'Ituri.
- Les quatre chapitres suivants concernent les études de cas, par territoire.
- Pour finir, des conclusions sont présentées.

Méthodologie

L'objectif général de l'étude est de mieux connaître l'ampleur et la dynamique de l'exploitation artisanale de l'or en Ituri.

Les objectifs spécifiques visaient à :

- mieux connaître le rôle ainsi que les relations entre les parties prenantes dans l'exploitation artisanale de l'or : orpailleurs, exploitants miniers, chefs de localité et de groupement, administrations locales, services sécuritaires, services des mines, compagnies minières, etc..
- mieux connaître la division de travail et les relations internes à l'exploitation artisanale (et sa diversité)

- mieux connaître le fonctionnement de l'exploitation aurifère par rapport aux exigences de la loi
- mieux connaître la situation en matière de Droits de l'Homme relative à l'exploitation aurifère, les risques du travail, la répression éventuelle.
- mieux connaître la relation entre les exploitants artisanaux et les industries qui s'implantent, le potentiel de collaboration et le potentiel de conflit
- mieux connaître la corrélation entre l'exploitation artisanale aurifère et les conflits fonciers
- mieux connaître l'implication des différentes communautés en Ituri dans l'exploitation aurifère
- mieux connaître la contribution au développement de l'exploitation aurifère

L'ampleur de l'exploitation artisanale est recherchée à travers une enquête quantitative dans toutes les collectivités en Ituri. Cette enquête, la première de cette ampleur, nous permet d'analyser les aspects tels que le nombre de sites d'exploitation ; le nombre d'orpailleurs et la composition démographique de la population artisanale. Par la suite, 13 études de cas ont été réalisées dont 4 à Mambasa, 3 à Irumu, 4 à Djugu, 1 à Mahagi et 1 à Aru⁵, pour mieux comprendre les dynamiques dans une variété de territoires ainsi que dans une variation de contextes sociopolitiques.

L'étude a été réalisée entre septembre 2011 et janvier 2012 par des équipes de chercheurs. Cette période correspond à la saison de pluies en Ituri, ce qui influence les résultats des enquêtes, étant donné que beaucoup d'orpailleurs avaient quitté les chantiers en raison de la complexité du travail durant la saison de pluies (beaucoup de trous et de puits étant remplis d'eau, rendant ainsi le travail difficile et dangereux). Il faut aussi noter que beaucoup d'orpailleurs cultivent aussi de champs, parallèlement à leur travail d'exploitation aurifère.

⁵ Les études de cas suivants ont été réalisées. Mambasa: site du sous-sol de Ngabu (localité Matonge, groupement Babila Teturi, chefferie Babila Babombi), site de Kafwawema (localité Some, groupement Babila Bapwele, chefferie Babila Bakwanza), site de Lisala (localité Baheta, groupement Bafwambaya, chefferie Bombo), site de la Grâce (localité Bavatungbo, groupement Ngayo, chefferie Bandaka). Irumu : chantier Manbereza (localité Kalonga, groupement Kunda, chefferie Babelebe), chantier dieu Merci (localité Baliboko, groupement Bayhana, chefferie Mobale), chantier Babulawaka (localité Bavi, groupement Baviba, secteur Walendu Bindi). Djugu : chantier Kpata et DKCS (Nizi et Iga Barrière, Bahema Baguru), chantiers Senzere et Makala (cité Mongbwalu et chefferie de Baniali Kilo), chantier Vis-à-Vis (groupement Mosaba, chefferie Mabendi). Mahagi : chantier Lelemodi (localité Zani, groupement Djalasiga, chefferie de Alur Djuganda). Aru : chantier Apodo (localité Ongo, groupement Awuko, chefferie Aluru).

2. Synthèse de l'Ituri

Ituri



Figure 1 : carte d'Ituri

2.1. Contexte de l'Ituri

2.1.1. Introduction à l'Ituri

L'Ituri est l'un des cinq districts de la Province Orientale. Le district possède une superficie de 65658 km² et une population estimée à 4.250.00 habitants. Situé au Nord – Est de la RDC, l'Ituri partage une longue frontière avec deux pays voisins, l'Ouganda et le Soudan. L'Ituri est composé de 5 territoires (Aru, Mahagi, Djugu, Irumu et Mambasa), 45 chefferies et secteurs et 5 cités.

La population d'Ituri est constituée de toutes les couches du peuplement africain (Bantous, Soudanais, Nilotiques et Pygmées). Il est principalement occupé par dix groupes ethniques dont les ethnies majoritaires sont les Alur (27%), principalement concentrés à Mahagi, tandis que les Lendu (24 %) et les Hema (18 %) sont situés dans les territoires d'Irumu et Djugu. Les Lugbara (12%) se retrouvent dans le territoire d'Aru.

La densité de la population est très élevée à Mahagi (supérieure à 300 personnes au km² en moyenne) suivi de Djugu, dont la moyenne est de 180 personnes au km². La densité est moins élevée à Irumu, à cause du pastoralisme. Mambasa est le territoire le moins peuplé, avec une densité moyenne de 6 hab/km²) car il est principalement constitué de forêt tropicale. Les principaux groupes ethniques qui se retrouvent en territoire de Mambasa sont les Babila, les Balese, mais surtout les Bambuti (Pygmées) qui représentent 30% de la population. Ces dernières années, ce territoire connaît une forte migration des populations Nandé du Nord- Kivu. On estime que la population de l'Ituri compte environ 4 millions d'habitants, inégalement répartis dans le district. Il a été prévu que l'Ituri devienne une province, mais cela ne s'est pas encore réalisé.⁶

L'Ituri a été marqué par une guerre pendant la période 1998 – 2003 et a été occupé par l'Ouganda durant une partie de cette période. La guerre en Ituri avait des aspects de conflit interne entre communautés, notamment les communautés Hema et Lendu, cependant elle a été fortement instrumentalisée par les pouvoirs externes, notamment l'Ouganda et le Rwanda ainsi que des élites internes⁷. Cette guerre s'est soldée par environ 60.000 morts et d'énormes destructions d'infrastructures. Elle a aussi engendré une profonde méfiance entre les communautés, ainsi que des relations réciproques compliquées.

2.1.2. L'histoire de l'exploitation aurifère en Ituri⁸

L'Ituri est une région qui renferme d'énormes potentiels économiques : agriculture, élevage, bois, minerais et pétrole. L'exploitation de ces ressources attire de nombreuses convoitises tant internes qu'externes. En 1903, deux géologues australiens ont trouvé de l'or dans la rivière Agola, un affluent de la rivière Abombi, à environ 30 km de Mongbwalu. Ils baptisèrent le lieu Kilo, d'après le nom d'un chef local appelé Ksilo.

⁶ Mongo, E., J. van Puijenbroek, D. Nkoy (2009) *Conflits fonciers en ituri, poids du passé et défis pour l'avenir de la paix*.

⁷ Clark, J. F. (2001). 'Explaining Ugandan intervention in Congo: evidence and interpretations'. *The Journal of Modern African Studies*, 39(02), 261-287

⁸ Dan Fahey (2011, unpublished PhD thesis) : rethinking the resource curse : Natural resources and polywar in the Ituri district; page 59-70. Dan Fahey (2008): Le fleuve d'or, the production and trade of gold from Mongbwalu, DRC. Dans: *Afrique des Grands Lacs, annuaire 2007-2008*, éd. Harmattan page 358 – 361; Human Rights Watch (2005) *The curse of gold*;

Les Belges ont démarré l'exploitation commerciale en 1905. En février 1926, la Belgique a créé la Société des Mines d'Or de Kilo Moto (SOKIMO). L'exploitation aurifère était strictement contrôlée par Kilo Moto, limitant l'accès aux zones minières aux seuls travailleurs et leurs familles. En outre, durant cette période, SOKIMO a construit des maisons, des hôpitaux, des écoles, etc. pour ses ouvriers. A l'apogée de l'exploitation, au cours des années '60 et '70, SOKIMO employait environ 6000 employés (ibid).

Les principales zones aurifères sont affichées dans la carte ci-dessous.

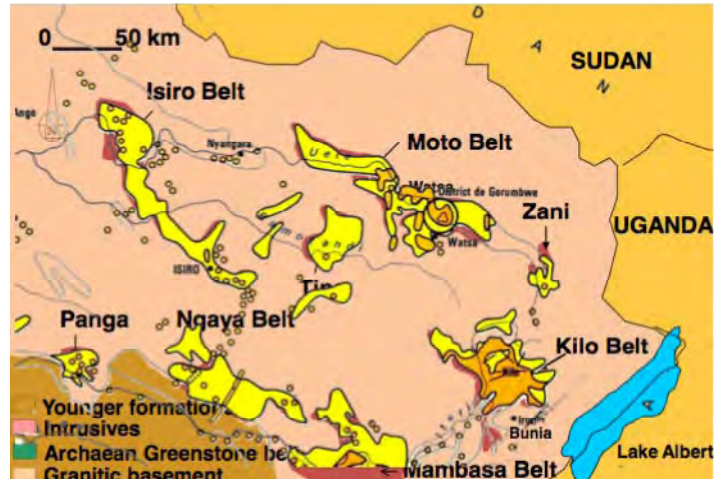


Figure 2 : zones aurifères dans la Province Orientale

Le 15 juillet 1966, le gouvernement de Mobutu nationalisa SOKIMO et créa une nouvelle entité appelée OKIMO, qui recevait des droits exclusifs sur une zone de 83.000 km² dans l'actuel Ituri et Haut-Uélé. Cependant OKIMO héritait d'une exploitation minière déjà en régression. Cette diminution de la production devenait encore plus évidente au cours des années '70.

Le 2 avril 1981, le régime de Mobutu libéralisait le secteur minier, provoquant l'arrivée de nombreuses compagnies étrangères, d'investisseurs occidentaux et d'exploitants artisanaux. Afin de faciliter l'exploitation, l'OKIMO divisa sa concession en trois, dont la concession 40 à Mongbwalu, la concession 39 à Djalasiga et Zani (Mahagi) et la concession 38 à Durba et Watsa (Haut Uélé). Le chaos politique et économique des années '80 et '90 n'a pas favorisé l'industrialisation et les exploitants artisanaux se sont mis à affluer.

Durant la guerre, l'or a attiré l'attention de nombreux groupes armés ainsi que des pays voisins impliqués. Lorsque la guerre a éclaté, le FNI a pris le contrôle de la région, après cinq batailles, tout comme - brièvement - l'UPC et les FAPC⁹. Le FNI a établi une structure formelle de contrôle et de taxation de l'exploitation artisanale. Cette situation a pris fin en 2005 avec le départ du FNI et, plus tard, avec la participation de ce groupe dans le programme DDR. C'est surtout l'Ouganda qui a profité de l'exploitation aurifère durant cette période. Les exportations d'or de l'Ouganda ont augmenté de plusieurs centaines de pourcents malgré le fait qu'eux-mêmes ne disposaient pas de mines d'or. La période de chaos politique et de guerre a entraîné une fragmentation du secteur aurifère entièrement basée sur l'artisanat.

⁹ FNI : Front Nationalistes et Intégrationniste, a Lendu militia ; UPC : Union des Patriotes Congolais, a Hema militia ; FAPC : Forces Armées du Peuple Congolais, milice non ethnique

Durant et après la guerre, de grandes compagnies internationales se sont implantées. La première étant AGK¹⁰, suivie de Mwanafrika et de Loncor.

En 2005, l'OKIMO a renouvelé l'attribution de contrats pour les carrières avec les PDG. Il s'agissait d'une situation spéciale, car la concession était allouée par l'État à l'entreprise AGK. Lentement, la compagnie étatique a repris (certaines) de ses fonctions. En décembre 2010, l'OKIMO est redevenu SOKIMO¹¹, une entreprise commerciale appartenant à 100% à l'Etat Congolais, avec la possibilité de recourir à d'autres investisseurs pour ouvrir le capital, a précisé la même source.

Il est à noter que l'exploitation minière doit se faire uniquement dans les zones déterminées par arrêté ministériel. En pratique, cela ne s'applique qu'exceptionnellement.¹²

2.2. L'exploitation aurifère artisanale dans le district de l'Ituri

2.2.1. La prolifération de l'exploitation artisanale

Au total, nous avons répertorié 813 sites d'exploitation aurifère artisanale en Ituri. La plus grande prolifération est présente dans le territoire de Mambasa, avec 343 sites. Djugu et Irumu ne diffèrent pas énormément, avec respectivement 230 et 209 sites. Il y a peu d'activités minières dans les territoires de Mahagi et Aru. En plus de ces chantiers identifiés, 70 chantiers semblent exister dans la Réserve de la Faune à Okapi, mais ces chantiers n'ont pas été visités par nos enquêteurs.

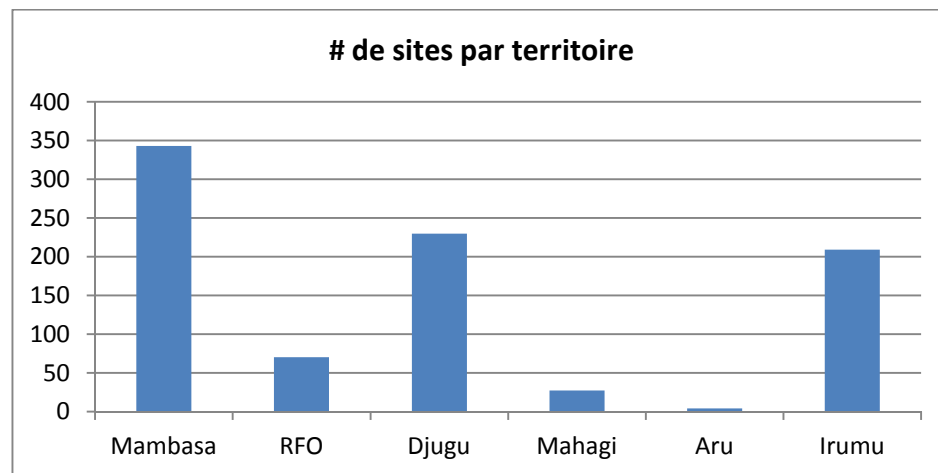


Figure 3 : nombre de sites par territoire en Ituri

Au sein des territoires, les sites ne sont absolument pas répartis de manière uniforme.

- A Mambasa par exemple, de 343 sites que compte le territoire, 239 sites sont présents dans la seule chefferie de Babila Babombi. Cette chefferie compte 7 groupements, mais 96% des sites

¹⁰ Ashanti Gold Fields Kilo qui est une entreprise conjointe d'Anglo Gold Ashanti et de SOKIMO

¹¹ Radio Okapi 29 décembre : Portefeuille de l'Etat: OKIMO devient SOKIMO

¹² Code minier 2002 art. 109 ; PACT (2010), étude Promines p. 27

d'exploitation se retrouvent dans seulement 3 groupements, situés dans le sud de la chefferie, proche de Nord Kivu¹³.

- A Djugu, 209 sites sur les 230 répertoriés se retrouvent dans les 4 collectivités dont Walendu Djatsi (56 sites), Mambisa (36 sites), Bahema Baguru (51 sites) et Mabendi (27 sites).
- Dans le territoire d'Irumu, l'exploitation a surtout lieu dans la chefferie de Babelbe (79 sites), la chefferie de Baboa Bokoe (57 sites), celle de Mobala (31 sites) et celle de Walendu Bindi (23 sites).
- Dans le territoire d'Aru, il s'agit surtout de la chefferie d'Aluru et à Mahagi, surtout de la chefferie Alur Djuganda et Djukoth II.

Il est à noter que bon nombre de sites se trouvent dans des zones octroyées à des industries minières étrangères.

Les sites ont été identifiés sur la base d'une interview avec les autorités formelles et coutumières, aussi bien au niveau des collectivités que des groupements. Les 813 sites ont tous été visités par les enquêteurs. Seuls les sites du parc à Okapi n'ont pas été identifiés et visités par l'équipe d'enquête. Nous ne disposons donc pas d'autres détails concernant ces sites au sein du Parc National.

A cette exception près, nous pensons que l'inventaire donne une image très complète de l'ampleur de l'exploitation artisanale dans les cinq territoires de l'Ituri.

2.2.2. Le nombre d'orpailleurs

Le nombre d'orpailleurs

Comparé à la distribution géographique des sites, un point remarquable est que notre enquête a montré que Djugu était le premier territoire en termes de nombre d'orpailleurs. Le total est de 22.673 orpailleurs à Djugu. Irumu ne diffère pas énormément, avec un total de 22.227 orpailleurs. Le territoire possédant le plus grand nombre de sites, Mambasa, compte 17.726 orpailleurs. À Mahagi, nous avons compté 2950 orpailleurs et 1.156 orpailleurs à Aru. Au total, nous avons répertorié environ 66.750 orpailleurs actifs dans les zones.

Le chiffre d'orpailleurs actifs fait débat¹⁴. Il est à noter que la base sur laquelle les estimations sont fondées n'est pas toujours claire, mais le chiffre d'environ 130.000 orpailleurs semble accepté dans l'ensemble du district d'Ituri. Ce chiffre correspond plus ou moins aux 3% qui sont utilisés comme moyenne pour la RDC par le CASM.

¹³ Il s'agit du groupement de Teturi avec 91 sites, du groupement Bakaeku avec 76 sites et du groupement Bapongomo avec 62 sites.

¹⁴ Le CASM (2007 : p. 2) estime qu'il y a entre 60.000 et 150.000 orpailleurs dans la province orientale et donne une moyenne de 3% de la population en RDC. AGK (SRK Consulting, sept. 2011 : page 223) estime que pour la seule localité de Mongwalu, 38.000 personnes, soit 72% de la population, sont impliquées dans l'artisanat, dont la moitié étant entièrement dépendante de cette activité pour leur survie. Dans les sites de projet d'AGK, la compagnie estime que 8400 personnes sont impliquées dans l'exploitation. L'ASTRAMINES (Association des Sous-Traitants Miniers) estime qu'il y a 400 sous-traitants et plus de 100.000 exploitants dans la seule concession 40 (source : interview). D'autres sources estiment que ce chiffre peut atteindre les 157.000 (source : interview du chef de cité). La PACT (PACT: étude Promines, juin 2010, p 22) cite les données de la Division des Mines à Bunia qui estime qu'en tenant compte des mines de Mambasa, des concessions 40 (AngloGold Ashanti) et 39 (Mwana Africa) de SOKIMO jusqu'à Aru au nord, il y avait 60 000 exploitants artisanaux dans le district en 2007. Le même rapport cite l'Association des Exploitants Miniers Artisans pour la Pacification et la Reconstruction de l'Ituri (AODERPRI) qui estime qu'il y aurait 100.000 exploitants artisanaux dans le district d'Ituri en 2009. Ensuite, toujours dans le même rapport, la SAESSCAM de Bunia estime qu'il y avait 100 à 150.000 exploitants artisanaux dans tout le district. L'étude dit finalement que le chiffre de 150.000 orpailleurs semble élevé, mais possible.

Comme nous l'avons dit, nous avons répertorié environ 66.750 orpailleurs, mais ce chiffre appelle une remarque importante.

En effet, lorsque l'enquête quantitative a finalement eu lieu, la saison de pluie avait déjà commencé. Dans de nombreux sites, beaucoup d'orpailleurs étaient partis pour cultiver le champ. Aussi, lors de la saison de pluie, l'exploitation devient dangereuse en raison du risque d'éboulement des cavités et des puits étant donné que de nombreux trous et puits sont simplement remplis d'eau, rendant l'exploitation très compliquée. Il n'est pas non plus exclu que le chiffre ait été influencé par des réponses données par les responsables des trous et les PDG des sites craignant une taxe ou autre tracasserie basée sur le nombre d'orpailleurs. De plus, beaucoup d'orpailleurs viennent seulement durant certaines périodes. On peut, par exemple, trouver des enseignants qui travaillent le matin à l'école et l'après-midi dans la carrière, ou bien une mère qui travaille au champ le matin et vient porter des pierres dans l'après-midi.

Dans quelques sites, nous avons pu contrôler les chiffres lors de l'enquête qualitative durant la saison sèche et les différences étaient parfois considérables.¹⁵ Sur la base des interviews, nous estimons qu'entre 30% et 50% des orpailleurs avaient quitté le chantier lors de la visite durant la saison de pluie. Cette estimation entraîne un total entre 100.000 et 130.000 orpailleurs durant la saison sèche.

Si les membres de famille dépendant de l'orpilleur sont de 5 personnes¹⁶ en moyenne, cela signifie qu'entre 500.000 et 650.000 personnes sont directement dépendantes de l'orpaillage pour leur subsistance. Le nombre de personnes indirectement dépendantes est encore plus élevé.

Ici-bas vous trouverez un graphique avec les orpailleurs par territoire, divisé par genre et âge.

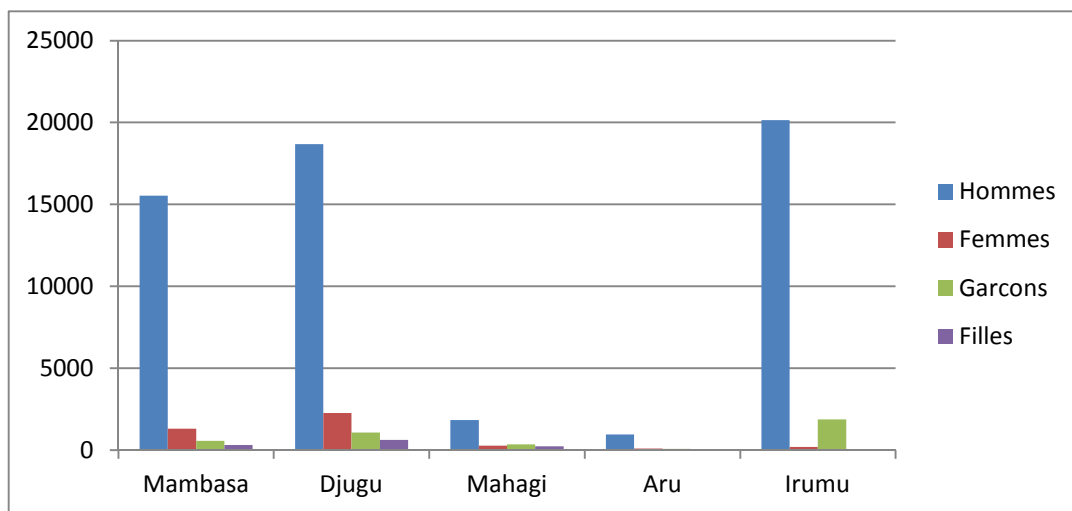


Figure 4 : nombre d'orpailleurs par genre et âge dans chaque territoire

¹⁵ Par exemple, le site du sous-sol de Ngbale comptait 210 orpailleurs (en saison sèche) durant l'enquête qualitative et 70 orpailleurs durant l'enquête quantitative en saison de pluies. Dans le site de Lisala, on comptait 290 orpailleurs durant la saison sèche et 120 durant la saison des pluies. Dans le site de Grâce, le chiffre restait plus ou moins le même. Le site de Babulawaka compte au moins 1000 orpailleurs durant la saison sèche et 440 durant la saison pluvieuse. Dans le site Dieu Merci, localité Balanza, groupement Bayhana, chefferie Mobala, il y a 140 creuseurs à la saison sèche et 40 seulement à la saison des pluies.

¹⁶ Cette moyenne est une estimation sans preuve évidente .

Répartition démographique des orpailleurs

En moyenne, les hommes constituent 86% des orpailleurs. Les femmes et les garçons représentent chacun environ 6% des orpailleurs et les filles mineures à peu près 2%. La répartition par âge et genre ne diffère pas énormément entre les territoires, sauf dans le territoire de Mahagi où les hommes représentent 70%, les femmes 11%, les garçons 13% et les filles 9%. A Irumu, il s'agit d'un secteur plus masculin qu'ailleurs. Mais surtout les femmes et enfants ne sont pas présents de manière permanente dans les sites, combinant cette activité avec la gestion du ménage et l'école. Les femmes sont généralement impliquées comme transporteuses dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de la nourriture, le lavage des habits, le petit commerce. Les enfants combinent souvent le travail avec l'école et sont engagés par exemple comme laveurs ou dans des tâches domestiques. Globalement, les enquêteurs ont compté les personnes présentes dans les carrières.

Selon AGK, 20% des orpailleurs ont moins de 20 ans.¹⁷ Dans une autre étude, AGK présente le tableau suivant concernant l'âge des orpailleurs¹⁸ :

| Groupe d'âge | % orpailleurs AGK |
|--------------|-------------------|
| <15 | 6 |
| 16-20 | 16 |
| 21-30 | 34 |
| 31-40 | 26 |
| 41-50 | 11 |
| 51-60 | 0 |
| >60 | 0.5 |
| Inconnu | 6 |

Tableau 5 : répartition des orpailleurs par groupe d'âge

Concernant la place des mineurs et le sexe, le même débat de chiffres semble se poser qu'avec le nombre total d'orpailleurs¹⁹. Lors des études qualitatives, nous avons généralement trouvé (avec parfois une exception²⁰) qu'il existe une grande résistance à employer des femmes et des mineurs dans l'exploitation. Les associations féminines à Ituri signalent aussi les cas de violences sexuelles dans les foyers miniers, mais nous ne connaissons pas leur ampleur.

¹⁷ SRK Consulting : *Mongbwalu Project Final Draft Environmental Impact Study and Management Plan of the Project for Public disclosure*; Septembre 2011, page 223-224

¹⁸ SRK Consulting : *Mongbwalu Project, socio-economic impact assesment report*; décembre 2010, page 46

¹⁹ SRK Consulting (dec. 2010 : 47) cite que selon le PACT, 40% des orpailleurs sont des enfants et que l'UNICEF a conduit une enquête quantitative sur les enfants travaillant dans les sites selon laquelle approximativement 50.000 enfants étaient impliqués, dont 24% travaillant à Mongbwalu, soit approximativement 8000 enfants uniquement à Mongbwalu. En plus, Save the Children a pu enlever 5000 enfants des mines de Mongbwalu lors d'une campagne de sensibilisation. Selon la loi, l'âge légal pour se livrer à l'exploitation minière artisanale est de 18 ans (PACT 2010 : 29)

²⁰ Voir le chapitre sur Djugu dans l'étude de cas de Kpata (5 km de Nizi) : la moitié des équipes artisanales est composée de femmes, généralement de plus de 30 ans, avec des garçons entre 10 et 14 ans, parfois même plus jeunes. Même des garçons de 7 ans entrent dans des cavités rudimentaires ou travaillent comme laveurs.

Sur la base de l'enquête et des études de cas, nous sommes arrivés à un pourcentage de 8% de filles et de garçons mineurs, ce qui correspond plus ou moins au pourcentage de l'étude socio-économique de AGK.²¹

2.2.3. Les communautés impliquées

Au cours de notre enquête, nous avons également regardé l'aspect communautaire par rapport à l'exploitation artisanale aurifère. Le tableau suivant donne l'image de la répartition des orpailleurs par rapport à leur communauté d'origine.

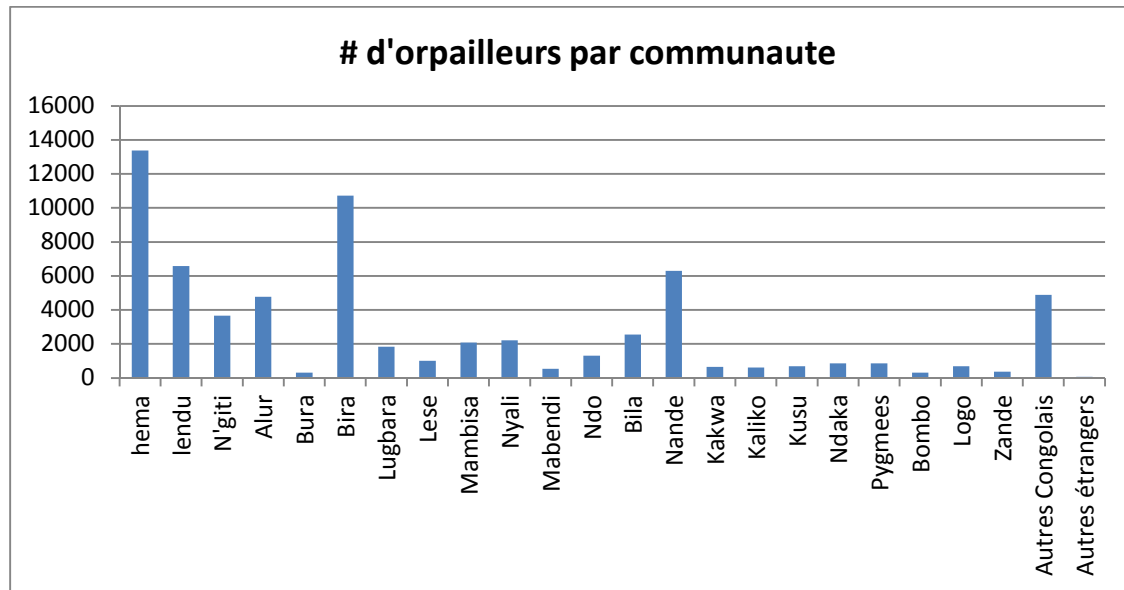


Figure 6 : répartition des orpailleurs par communauté

Nous voyons dans le tableau que les Hema constituent le plus grand groupe, avec plus de 13000 orpailleurs, soit 20% du total. Le deuxième groupe est composé des Bira avec 16%, les Lendu avec 10%, les Nande avec 9% et les Alur avec 7%. Si on inclut les Ngiti dans le groupe des Lendu, ces derniers constituent 15% du total. Un point également remarquable est la présence des communautés qui viennent de loin comme les Azande et les Logo. Il en est de même pour les autres Congolais. Il existe une forte différenciation par rapport au territoire. Le tableau suivant montre les 5 principaux groupes dans chaque territoire.

²¹ Il y a cependant certainement eu des réponses « politiquement correctes » concernant l'âge des creuseurs au cours des enquêtes.

| | Mambasa | Djugu | Mahagi | Aru | Irumu |
|-----------------|---------|-------|--------|-----|-------|
| Hema | | 34% | | | 23% |
| Lendu | | 23% | 5% | 10% | 3% |
| Bira | 4% | | | | 41% |
| Nande | 30% | | | | |
| Bila | 14% | | | | |
| Ndaka | 4% | | | | |
| Autre congolais | 23% | | | 6% | |
| Alur | | 6% | 58% | 18% | 7% |
| Mambisa | | 8% | | | |
| Nyali | | 7% | 12% | | |
| Lugbara | | | 7% | 28% | |
| Mabendi | | | | | |
| Ndo | | | 12% | 34% | |
| N'Giti | | | | | 14% |

Figure 7 : répartition des orpailleurs par communauté dans chaque territoire

Nous constatons que le territoire de Mambasa connaît une forte présence des Nande. Ils représentent 31% de tous les orpailleurs actifs dans les sites. La plus grande communauté originaire du territoire, les Bila, ne constitue que 14% des orpailleurs. Les autochtones sont alors minoritaires par rapport aux autres groupes. La catégorie « autres Congolais » représente 24 % du total. Il semble que la proximité de Nord-Kivu commence ici à se faire sentir. Ce qui est aussi remarquable c'est le fait que même des communautés venant de l'extrême Nord de l'Ituri et du Haut Uélé comme les Lugbara, les Alur et les Azande sont présentes dans les zones à Mambasa. Plus on se rapproche du sud dans le territoire de Mambasa - et notamment dans la chefferie de Babila Babombi - plus la communauté Nande est présente dans les sites.

A Djugu, ce sont les Hema, suivis par les Lendu, qui dominent le monde des orpailleurs. Les catégories 3 à 5 sont les Mambisa, les Nyali et les Alur, chacun représentant en moyenne 7%. Il est intéressant de voir comment se situent les communautés dans les différentes chefferies. Dans les secteurs Lendu, les Lendu constituent 53% des orpailleurs et les Hema constituent 22%. Dans les chefferies Hema, les Hema constituent 79% des orpailleurs présents dans les sites miniers et les Lendu 13%. Dans la chefferie de Mambisa, les Mambisa représentent 34%. Surtout dans les chefferies Hema, la communauté du milieu est très dominante dans les chantiers, et dans les secteurs où la moitié provient de la communauté concernée.

À Irumu, dans les chefferies Babelbe, Mobale et Baboa Bokoe, les Bira constituent 45 à 50% et les Hema entre 15% et 30%. A Walendu Bindi, 80% des orpailleurs sont des Walendu Bindi.

Dans l'ensemble des deux territoires Djugu et Irumu, il y a une claire réflexion du contexte communautaire sur le plan local au sujet de l'appartenance communautaire des orpailleurs sur place. Mais il y a aussi des exceptions²².

²² Par exemple, l'étude du cas du chantier Dieu Merci en Irumu révèle que la moitié des creuseurs vient des localités proches du chantier et la moitié est considéré comme des nomades qui passent d'un chantier à un autre en fonction de la productivité des chantiers. Ils étaient appelés « femmes libres » par les autres et n'avaient pas de ménage stable.

A Mahagi (ce qui n'est pas étonnant), plus de la moitié sont des Alurs, suivis par les Nyali et les Ndo représentant chacun 12%. A Aru, la moitié est composée par les Ndos et ensuite les Lugbaras. La proximité de la frontière se fait également ressentir, avec quelques étrangers recensés²³. Aussi dans les quelques sites à Mahagi et Aru, les orpailleurs reflètent le contexte communautaire du milieu.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de foyers où des membres d'une communauté sont actifs.

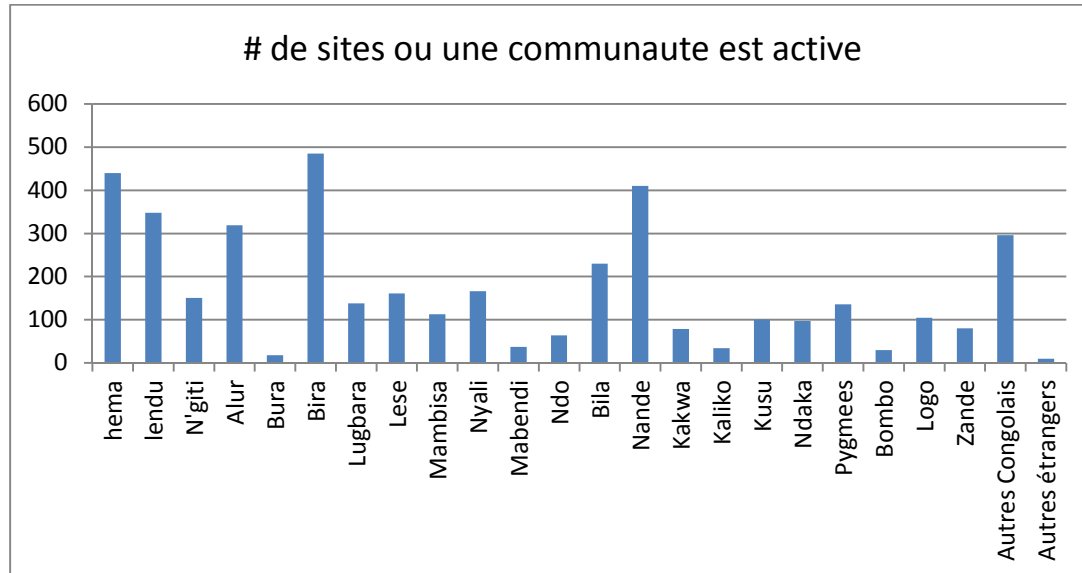


Figure 8 : Nombre de sites où une communauté est présente

Nous voyons que les communautés qui ne sont pas très nombreuses sont pourtant relativement très représentées dans de nombreux sites. Cela semble surtout être le cas de Mambasa. Par exemple, les Lese ne constituent que 2% des orpailleurs, mais sont présents dans 20% des sites. Les Kakwa constituent 1% de l'effectif des orpailleurs, mais peuvent être vus dans 10% des sites. Les Logo et Azande représentent 1% des orpailleurs, mais sont présents dans respectivement 13% et 10% des sites.

Dans certaines zones, nous voyons que l'attachement auprès des communautés hôtes du site est encore fort. Cela se voit notamment dans les chefferies Hema et (un peu moins) les chefferies Lendu. Channel Research²⁴, dans son étude sur la prolifération des personnes démobilisées, confirme une plus forte présence des anciens FNI²⁵ dans les zones antérieurement sous contrôle du FNI comme Mongbwalu et des anciens UPC dans les zones antérieurement sous contrôle d'UPC comme Iga Barrière. Dans l'ensemble, ils estiment qu'il y a environ 10.000 ex-combattants orpailleurs, soit selon eux 7% du total. Mais il est finalement dit que les ex-miliciens ne sont plus contraints par leur ancienne milice, même si leur proportion est plus significative dans certaines zones, et si un certain regroupement naturel, mais limité peut avoir lieu. Dans la majorité des cas, les orpailleurs travaillent ensemble à tous les niveaux, sans souci d'ethnie ou de l'origine du groupe armé (ibid p. 6).

²³ Il n'est pas exclu que les personnes questionnées n'aient pas toujours admis qu'ils étaient étrangers, étant donné que cela est interdit selon le code minier.

²⁴ Channel research, commanditée par PACT Congo (2009) : Étude sur les vecteurs, contraintes et relations des ex-combattants dans les mines artisanales en Ituri : page 5

²⁵ Le FNI signifie « Front Nationaliste et Intégrationniste » et était une milice durant la guerre de l'Ituri de prédominance Lendu

Ils distinguent trois groupes (ibid, p. 24-25):

- Les « aventuriers », plus de la majorité des orpailleurs démobilisés sont globalement les plus jeunes et les anciens enfants soldats
- Les « traditionnels », environ 25%, sont des orpailleurs de profession, qui retournent naturellement à leur occupation d'origine.
- Les « évolutifs », environ 15%, ont eu un destin bouleversé

Lors des études de cas, plusieurs sources suggèrent qu'il existe deux groupes d'orpailleurs : ceux qui ont un champ à côté et qui doivent entretenir une famille et ceux qui sont plus libres et moins attachés.

A Mambasa, il semble que dans certaines zones l'exploitation artisanale de l'or constitue effectivement un espace de brassage des cultures qui dépasse les identités ethniques. La vie dans les sites et les camps se développe dans une dynamique propre, liée au développement des relations « professionnelles » et « commerciales » stimulées par une solidarité dépassant les identités innées. Cependant, et cela paraît constant, la frontière entre les autochtones et les allochtones s'amointrit. L'orpaillage devient leur nouvelle identité pour chacun d'entre eux. Il existe bien des groupes qui vont d'un site à un autre. Cela se voit surtout dans le territoire de Mambasa où les orpailleurs viennent de partout, mais aussi dans certains coins à Irumu et Djugu.

2.2.4. Les dates de démarrage des sites aurifères

Les sites n'ont évidemment pas le même âge. Un quart (soit 206 sites) date d'avant 1984. Pour le reste, nous constatons des dates de démarrage un peu au même rythme que durant la période allant de 1984 à 2005, soit en moyenne de 10 à 15 sites par an pour l'ensemble de l'Ituri. Ensemble, cette cohorte représente 37 % de foyers. A partir de 2005, le nombre de sites lancés augmente considérablement et représente 37 % de l'ensemble. Cette augmentation n'a pas lieu partout. Dans les territoires d'Irumu et Djugu, une augmentation de, respectivement 53 % et 50 %, a eu lieu. Dans le territoire de Mambasa, cette augmentation a été de 24 %. Dans les territoires de Mahagi et Aru, cette augmentation a été quasi nulle. Il est remarquable que l'augmentation correspond plus ou moins à la période d'après-guerre ainsi qu'à la période au cours de laquelle SOKIMO a repris les permis d'exploitation. Mais nous ne trouvons pas d'explications justifiant une augmentation de 50% à Irumu et Djugu, 25% à Mambasa et nulle à Mahagi et Aru.

Évidemment, il est à noter que nous ne connaissons pas la durée de vie des sites. Surtout pour la cohorte à partir de 2005, il n'est pas possible de suggérer s'il s'agit de sites restant fonctionnels quelques dizaines d'années ou seulement une ou plusieurs années. Les sites de longue date (surtout d'avant 1984) sont généralement des sites anciens, remontant à la période coloniale. Comme l'exploitation artisanale ne possède pas un rythme de production très élevée et étant donné que ces anciens sites se trouvent dans d'anciennes zones de prospection, nous considérons que cette exploitation peut encore durer assez longtemps.

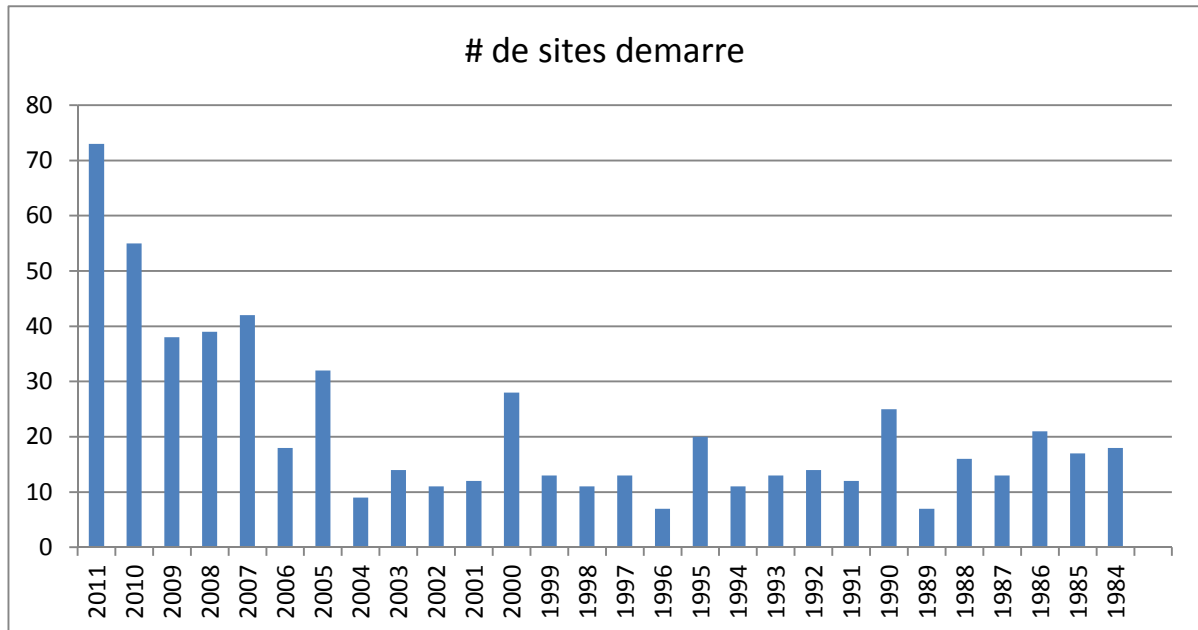


figure 9 : Nombre de sites démarrés par année

2.2.5. La méthode d'exploitation

Il existe deux types d'or : l'or sec et l'or amalgame. L'or sec est aussi appelé l'or alluvial et se trouve surtout dans les fleuves et marigots. L'or sec est exploité dans les trous en plein air et dans l'exploitation alluviale. De manière approximative, l'or sec est pur à 90-95%.

L'or amalgame est extrait des ores. Des transporteurs amènent les quarts à un atelier où les broyeurs les creusent. Ensuite, la poudre est traitée afin d'extraire l'or. De manière approximative, l'or amalgame est pur à 82-90%. L'or amalgame est exploité dans des mines souterraines (souvent appelé puits) et aussi dans des trous.²⁶

En Ituri, on retrouve de l'or sec dans 615 sites, de l'or amalgame dans 81 sites et les deux simultanément dans 116 sites. Dans 73% des cas, il s'agit d'exploitation dans des trous ; dans 17% des cas, l'exploitation a lieu dans des trous ainsi que dans des fleuves. Dans 8% des cas, il s'agit d'une combinaison combinant l'exploitation dans des puits avec une des autres méthodes. Dans 2% des cas, il s'agit uniquement de l'exploitation alluviale.

2.2.6. La prolifération des conflits

Au total, nous avons répertorié 612 conflits dans 368 sites. La plus grande partie se trouve de loin dans le territoire de Mambasa, où 416 conflits ont lieu dans 267 sites. A Djugu, nous avons répertorié 141 conflits dans 74 sites, à Irumu 33 conflits dans 18 sites, à Mahagi 18 conflits dans 6 sites et à Aru 4 conflits dans 3 sites. Nous attribuons la grande prolifération de conflits à Mambasa à la situation spécifique qui règne dans ce territoire. Un afflux énorme d'étrangers, un très grand nombre de sites, la quasi-absence de gouvernement, l'énorme superficie rendant toute administration difficile, etc. Dans l'ensemble, cela semble créer une atmosphère propice à la loi du plus fort, la loi de la jungle.

²⁶ Dan Fahey: Le fleuve d'or: the production and trade of gold from Mongbwalu; dans : *L'Afrique des Grands Lacs, annuaire 2007-2008* (ed. Harmattan), page 362

Ces conflits se posent à trois niveaux. D'abord, les conflits à l'intérieur d'un site. Il peut s'agir des conflits entre orpailleurs, par exemple sur le débordement souterrain, sur le partage de produits ou sur un conflit entre les orpailleurs et le propriétaire. Ensuite, il existe des conflits entre le propriétaire de site et le propriétaire de terrain, la communauté ou le particulier. Enfin, il y a la catégorie de conflits fonciers entre les entités administratives comme la limite de groupement ou de localité où les communautés et le pouvoir coutumier se battent pour avoir le bénéfice de l'exploitation artisanale. A côté de ces 3 principaux niveaux, il existe la catégorie des autres conflits. Il s'agit des conflits où les parties prenantes n'ont pas été définies. Il peut s'agir, par exemple, des conflits autour du pillage de la récolte ou du changement de lit de la rivière.

Au total, nous avons répertorié 291 conflits à l'intérieur du site, la majorité étant des conflits entre orpailleurs ou entre les orpailleurs et le propriétaire. Très rares sont les cas où un conflit oppose les orpailleurs en tant que groupe et le propriétaire du site.

Il y a 232 conflits entre le propriétaire du site et le pouvoir environnant (communauté, chef coutumier, propriétaire privé). Il s'agit surtout de conflits de limite ou de jouissance entre ces deux parties. Il est à noter que ce genre de conflit comprend aussi souvent un conflit entre deux localités ou groupements. Les études de cas confirment aussi la prolifération de nombreux conflits fonciers entre orpailleurs et paysans.

Nous avons répertorié 39 cas de conflits entre les différentes entités administratives sur leurs limites respectives.

Finalement, il est à noter qu'un conflit sur la limite d'un site n'est pas forcément un conflit de limite sur le plan légal, mais plutôt un mécanisme pour rouvrir les négociations sur ce que le chef du lieu, sa communauté et/ou le propriétaire de la parcelle reçoit de l'exploitant de sites. Comme souvent, les conflits sont utilisés comme un instrument pour augmenter les redevances à payer et, de ce point de vue, les conflits sont volontairement créés.

En général, les sites se trouvent dans des zones non cadastrées et gérées par les autorités coutumières. Il n'est alors pas étonnant que la majorité des conflits au niveau local, en dehors de ceux liés aux grandes mines, soit réglé par les autorités locales, les chefs traditionnels et les communautés elles-mêmes. L'argent des mines attire beaucoup de monde, mais le même argent est utilisé pour régler tout conflit.

2.2.7. La sécurité

La sécurité est organisée par quatre acteurs principaux : premièrement le propriétaire du chantier, deuxièmement l'état congolais par le biais de la Police et des FARDC, troisièmement l'industrie par le biais des compagnies de sécurité privées et quatrièmement les milices.

A l'intérieur des sites, il existe des Brigades Disciplinaires (BD). Ce sont des brigades, non armées, organisées par le PDG ou l'AFM afin de gérer les conflits qui naissent régulièrement dans les foyers. Elles sont généralement constituées par des orpailleurs et des gens du milieu. Le rôle de ces brigades est la surveillance du site afin que l'or ne sorte pas clandestinement et la gestion des conflits entre les orpailleurs. En plus, elles sont souvent aussi chargées du contrôle des routes ou sentiers d'entrée. Tous les sites où nous avons fait des enquêtes qualitatives ont révélé l'existence d'une Brigade Disciplinaire.

Les forces de l'ordre impliquées sont les FARDC, la PNC et la Polimines (Police des Mines). Parfois, mais pas souvent, on peut aussi trouver l'ANR. Nous avons trouvé que tout le sud du district de l'Ituri, c'est-à-dire la partie sud de la chefferie de Babila Babombi au sud du territoire de Mambasa, donc à la frontière avec le Nord-Kivu, était très militarisé. Cette zone n'est accessible qu'après cinq

jours de marche à pied, traversant plusieurs rivières à partir de chef lieu du territoire de Mambasa. Les sites d'exploitation de l'or sont sous contrôle des FARDC ou (pour quelques sites) d'une milice. Un autre endroit où les FARDC sont activement impliqués dans l'exploitation est Bavi dans la chefferie des Walendu Bindi.

Contrairement aux FARDC, la police est plus régulièrement impliquée dans les sites miniers. Elle est d'abord impliquée dans l'accompagnement du Bureau des Mines ou dans les démarches de collections des taxes du DPRO ou du DGRAD. En plus, les PNC ont un rôle à jouer en cas d'accidents au sein des foyers miniers et sont impliquées dans toutes sortes de tracasseries afin de soutirer de l'argent. Cette situation est particulièrement répressive et violente dans le territoire de Mambasa. Au final, la PNC fait aussi partie « du système ». C'est le cas à Bavi où la PNC est aussi impliquée dans l'exploitation elle-même. Il existe un service spécialisé au sein de la PNC appelé Polimines, mais cette division reste encore peu opérationnelle, étant même impliquée dans les tracasseries de Mambasa.

Les industries ont engagé des compagnies de sécurité privées au sein de leurs concessions et zones de projets.²⁷ Il s'agit des compagnies de Kampala ou de Kinshasa et il s'agit aussi souvent des entreprises entre les mains de cadres supérieurs des services de sécurité comme les FARDC ou même de politiciens haut placés. Ils sont surtout chargés de la sécurité de leur personnel et des biens. Loncor a souscrit un contrat avec la compagnie « First Security » dont le siège se trouve à Kinshasa. La compagnie Kilo Gold a un contrat avec « Congo Security Solutions » dont le siège se trouve à Beni. AGK travaille avec la société G4S. Les compagnies privées ne peuvent pas porter d'armes. Pour cela, il existe une collaboration indemnisée avec la PNC relative à la sécurité de la compagnie. Il s'agit d'un point important puisque l'indépendance de la PNC est mise en cause, d'une manière ou d'une autre, du fait de cet arrangement.²⁸

Pour finir, il existe toujours des milices en Ituri. Il y a la FRPI et la FPJC, toujours actives, mais ne gérant pas de zones définies. Elles influencent énormément la sécurité dans la chefferie de Walendu Bindi et surtout à Bavi. Mais elles ne gèrent pas la localité de Bavi. Ce n'est que dans l'extrémité sud de Mambasa, à la frontière avec le Nord-Kivu, que des milices locales gèrent encore de petites zones et aussi quelques chantiers miniers. Il s'agit du groupe armé appelé les Maï-Maï Simba.

Le tableau suivant donne une image de la présence de la PNC, du FARDC et de l'ANR autour des foyers miniers dans le district.

| Désignation | Tous les jours | Chaque semaine | Chaque mois | Durant le partage des quarts | Parfois |
|-------------|----------------|----------------|-------------|------------------------------|---------|
| PNC | 5% | 12% | 11% | 2% | 35% |
| FARDC | 6% | 2% | 0% | 1% | 24% |
| ANR | | | | | 6,5% |
| Groupe armé | 1%* | | | | |

Figure 10 : pourcentage des sites ayant une présence des services de sécurité ou d'un groupe armé
*) Il y a 9 sites miniers avec présence d'un groupe armé dans le groupement de Bakaiku, chefferie Babila Babombi, territoire de Mambasa

²⁷ Schouten, P. (2011) *International Mining corporations and Socio-Political Conflict in the DRC – A case study of the Nia-Nia area, Ituri district, Province Orientale* (Utrecht: IKV Pax Christi); Schouten, P. (2011) 'Political topographies of private security in Sub-Saharan Africa'. In T. Dietz, K. Havnevik, M. Kaag & T. Oestigaard (eds), *African engagements – Africa Negotiating an Emerging Multipolar World* (pp. 56-83). (Leiden, Brill)

²⁸ Schouten, P. (2011). 'Political topographies of private security in Sub-Saharan Africa'. In T. Dietz, K. Havnevik, M. Kaag & T. Oestigaard (Eds.), *African engagements - Africa Negotiating an Emerging Multipolar World* (pp. 56-83). (Leiden: Brill), p. 69

Nous voyons dans le tableau que les personnes questionnées affirment dans 65% des cas que la PNC vient avec une fréquence variable. Dans 30% des sites, il y a une certaine présence de la PNC (de chaque jour jusqu'à une fois par mois). Nous n'avons pas trouvé de cas où la PNC était présente toute la journée sur le site.

Cette forte présence de la PNC dans les sites est très problématique, étant donné qu'ils n'ont pas un rôle formel à jouer dans la gérance des mines.

Selon les études de cas, la PNC vient surtout accompagner les agences étatiques comme le Bureau des Mines ou le DPRO qui collectent des taxes. Évidemment, elle reçoit une partie de la récolte. La PNC vient parfois à la recherche de problèmes réels ou inventés, en vue d'utiliser son pouvoir pour obtenir de l'argent. Elle joue aussi un rôle, par exemple en cas de décès dont elle dresse le constat et autorise l'évacuation du corps. Le PDG doit payer beaucoup d'argent auprès de la PNC²⁹. Tel que mentionné ci-haut il y a des exemples dans lesquels la PNC est impliquée dans l'exploitation elle-même, comme à Bavi dans le secteur de Walendu Bindi (comme abordé plus en détail dans la section sur Irumu). Les personnes questionnées dans plusieurs endroits ont aussi mentionné des arrestations arbitraires lorsque le partage du profit n'était pas effectué de la manière souhaitée par la PNC.

Dans un tiers des cas, les FARDC entrent dans les foyers miniers. Il y a quelques cas identifiés où les FARDC sont eux-mêmes impliqués dans l'exploitation comme à Bavi et comme dans plusieurs sites du groupement Bakaiku dans la chefferie de Babila Babombi dans le territoire de Mambasa. Dans certains autres endroits, les FARDC sur place demandent un trou mais cela est rare³⁰. Les FARDC sont plutôt impliqués dans des barrages routiers proches des sites miniers. De plus, ils passent régulièrement auprès des petits négociants et demandent des petites quantités. Cela s'appelle « le système ». Il est à noter que les FARDC n'ont évidemment aucun rôle officiel à jouer dans les sites miniers. Leur tâche est la sécurité du pays.

L'ANR ne joue pas un rôle important, malgré le fait que sa présence est notée quand même dans 54 foyers miniers.

La diversité régionale est assez importante. L'implication la plus grande est de loin le territoire de Mambasa. La différence est représentée dans le tableau suivant, qui place le territoire de Mambasa face aux 4 autres territoires :

| Désignation | Tous les jours à Mambasa | Tous les jours ailleurs | Chaque semaine à Mambasa | Chaque semaine ailleurs | Chaque mois à Mambasa | Chaque mois ailleurs | Durant le partage des quarts à Mambasa | Durant le partage des quarts ailleurs | Parfois à Mambasa | Parfois ailleurs |
|-------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|------------------|
| PNC | 8% | 3% | 18% | 10% | 10% | 12% | 1% | 3% | 43% | 29% |
| FARDC | 12% | 1% | 1% | 3% | 0% | 0% | 0% | 2% | 45% | 8% |
| ANR | | | | | | | | | 10% | 4% |
| Groupe armé | 3%* | 0% | | | | | | | | |

²⁹ Lors de l'étude de cas au chantier Vis-à-vis dans le groupement Mosaba, chefferie Mabendi, un décès a eu lieu. La PNC est immédiatement venue et le PDG a dû payer le transport et 550 US \$ afin de permettre l'évacuation du corps.

³⁰ Étude de cas dans le chantier Vis-à-vis, groupement Mosaba, chefferie Mabendi

Figure 11 : prolifération des forces de l'ordre dans les chantiers à Mambasa et ailleurs

Nous constatons dans le tableau ci-dessus que, dans presque toutes les catégories, Mambasa a un score nettement plus élevé que les 4 autres territoires ensemble. Le niveau de militarisation dans les 4 autres territoires n'est pas très élevé. La PNC est présente de manière différente dans la moitié des sites dans les 4 autres territoires. A Mambasa, la PNC est présente de manière différente bien sûr, mais dans presque 80% des sites, elle est plus ou moins régulièrement présente dans 37% des cas. Les FARDC sont parfois présentes dans 58% des sites à Mambasa. Pourtant, ce pourcentage s'arrête à 14% dans les 4 autres territoires ensemble.

Dans l'ensemble, c'est surtout la partie sud du territoire de Mambasa qui connaît une forte prolifération des forces de l'ordre. Plus on va au Nord, plus son rôle diminue, sauf pour le cas de Bavi chez les Walendu Bindi. L'expression « minerais du conflit » s'applique dans le groupement de Bakaiku, dans l'extrême sud du territoire de Mambasa (à la frontière avec le Nord-Kivu) et dans le groupement de Bavi en Irumu. Dans ces deux cas, les FARDC et des milices sont impliqués dans l'exploitation et la gestion des foyers miniers. Il existe de grandes différences entre ces deux zones par rapport aux règles effectivement fixées avec les chantiers par les forces de l'ordre et les milices. Selon nous, l'expression « minerais du conflit » ne s'applique pas en dehors de ces deux cas où l'Etat est absent. Ceci est contraire aux déclarations généralisées, auxquelles adhèrent les Nations-Unis et la communauté humanitaire³¹, selon lesquelles l'orpaillage est le premier facteur de violence.

Dans les autres zones, les forces de l'ordre jouent un rôle dans les altercations, afin de gagner de l'argent, à la recherche de petits conflits où elles peuvent utiliser leur pouvoir pour obtenir de l'argent. Certaines sources³² citent que les FARDC sont aussi impliquées dans la commercialisation de l'or. Le niveau des altercations semble être fortement déterminé par le niveau d'enclavement. Nous constatons cela dans les autres zones d'exploitation à Mambasa mais aussi dans une chefferie enclavée comme Mabendi où le niveau d'altercation est nettement plus fort que dans d'autres zones, proche d'un centre. La désignation appropriée pour cette situation est donc plutôt « économie politique informelle » ou bien « extorsion », car les forces de sécurité sont impliquées de manière informelle, en tant qu'acteurs économiques.

2.2.8. Avantages et désavantages pour les communautés

Le tableau ci-dessous montre le nombre de sites où la population locale reconnaît avoir obtenu un certain avantage pour sa communauté.

³¹ Autesserre, S. (2012). 'Dangerous Tales: Dominant Narratives on the Congo and their Unintended Consequences'. African Affairs.

³² IPIS et Int. Alert (2010): *the complexity of resource governance in a context of state fragility: an analysis of the mining sector in the Kivu Hinterlands*.

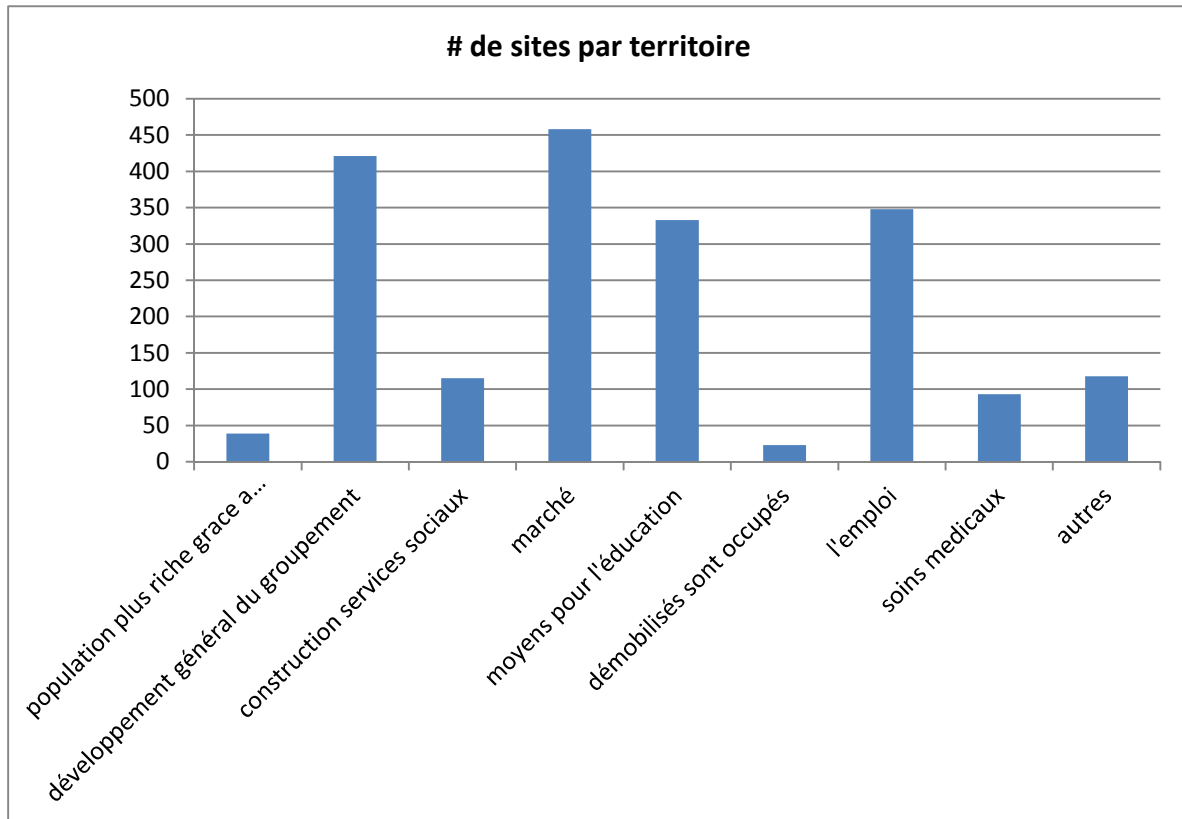


Fig. 12 Nombre de sites bénéficiant de certains avantages

Nous constatons que, dans la moitié des cas, les réponses sont le développement local général (52% des chantiers) et un marché mieux approvisionné (56% des chantiers). Cela reflète simplement qu'il y a effectivement plus d'argent dans la localité et le groupement. En reconnaissant cela, il faut également admettre que ces avantages sont plutôt d'ordre indirect. Rares sont les cas où un cahier des charges, même informel et minime, est conclu. Habituellement, le responsable du site conclut un accord avec le chef et, généralement, cet accord ne bénéficie qu'au chef et ne prend pas en compte l'ensemble des besoins de la communauté. Beaucoup de communautés trouvent leur environnement détruit lorsque la mine est épuisée. En plus, la durabilité dès ces avantages reste également à voir, mises à part les infrastructures réalisées.

Mais il faut reconnaître que de nombreuses maisons se sont construites ces dernières années à Bunia et une bonne partie a été financée avec l'argent gagné par l'exploitation de l'or.

Les troisième et quatrième avantages concernant plutôt les ménages. Les moyens pour l'éducation ont été cités dans 41% des foyers et l'emploi - aussi bien dans l'agriculture que sur le chantier - a été cité dans 43% des chantiers. Les moyens des soins ont été cités dans 11% des chantiers.

Il est à noter que, dans un contexte militarisé, les sites ne bénéficient d'aucun avantage. Le groupement de Bakaiku dans la chefferie Babila Babombi ou le groupement de Bavi dans le secteur de Walendu Bindi ne bénéficient d'aucun avantage. Tout l'argent gagné est investi ailleurs et sort immédiatement de l'endroit de production.

Les désavantages donnent la représentation suivante. Il s'agit du nombre de foyers où un désavantage a été cité.

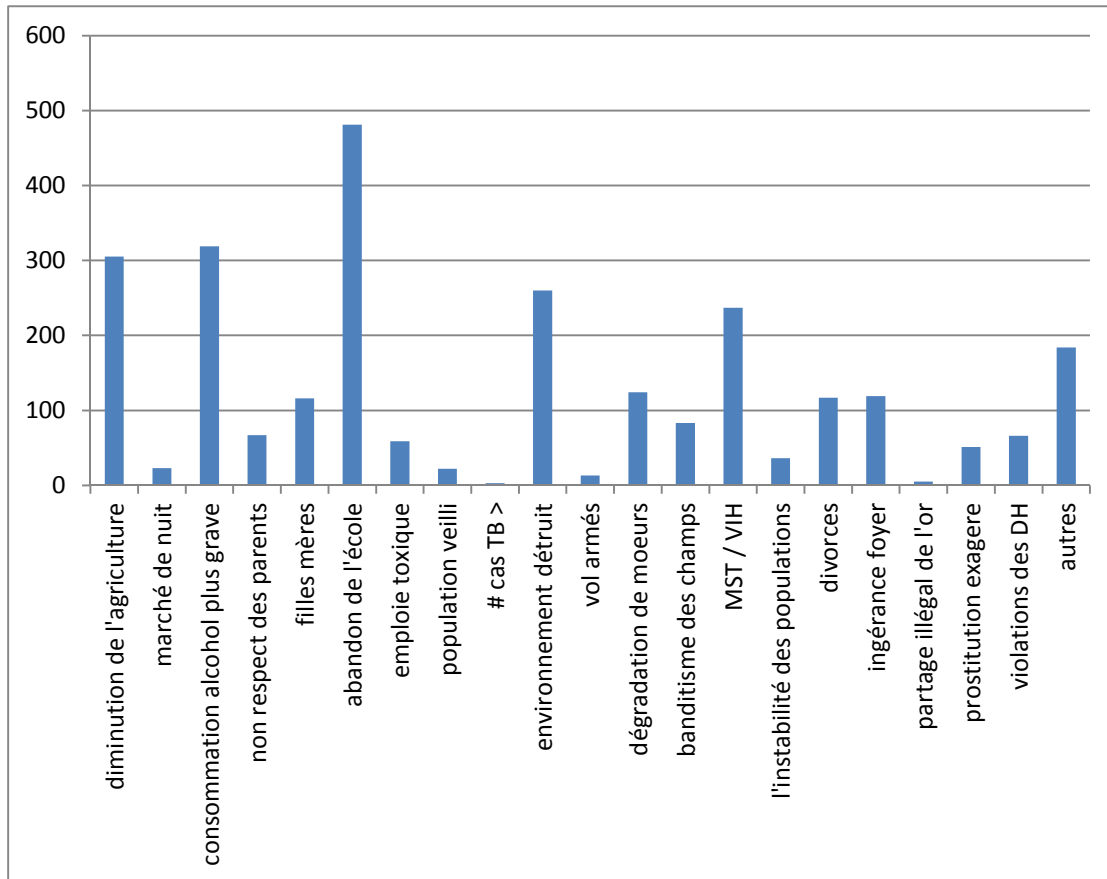


Fig. 13 Nombre de sites où un désavantage a été mentionné

Le désavantage le plus cité, plus que tout autre, est l'abandon de l'école. Cela est cité dans 59% des chantiers miniers. Ceci est remarquable étant donné que les moyens pour l'éducation sont cités comme premier avantage au niveau des ménages (dans 41% des cas). Nous n'avons pas d'explication claire à cela, mais on peut conclure que l'argent gagné par l'exploitation attire le travail des jeunes afin de compléter le revenu familial, comme cela contribue effectivement au paiement des frais de scolarité. Pourtant, le pourcentage de mineurs a fait l'objet de plusieurs études et semble être limité. Il y a aussi des cas où les enfants vont à l'école le matin et viennent travailler après les cours. Des études au niveau des ménages seront nécessaires afin de mieux juger ce point.

Dans 30% à 40% des chantiers, la destruction de l'environnement a été citée (32% des sites), l'exploitation de l'or au détriment de l'agriculture (38% des sites) et la consommation d'alcool (39% des sites). Les MST/VIH ont été citées dans 29% des sites. Ensuite nous voyons des catégories liées à la dépravation des mœurs : filles-mères, divorces, prostitution, dépravation des mœurs en général, non-respect des parents, etc.

2.2.9. Avantages et désavantages pour l'État et pour le pouvoir coutumier.

En ce qui concerne les avantages et désavantages pour l'État, on peut dire qu'ils sont à l'image de la perception ou non des taxes (la réponse a été unanime : orpailleurs, chefs coutumiers, police...). Évidemment, à la question de l'avantage pour l'État, 95% des personnes sondées répondent la perception des taxes. À la question des désavantages, sont citées : les taxes manquées (es orpailleurs ne donnent pas le pourcentage de la production requise, les orpailleurs n'ont pas de cartes, ils font du trafic illicite sans payer de taxes, le marché de nuit rend difficile le prélèvement des taxes, etc.).

En fait, les réponses reflètent que l'état est simplement à la recherche d'argent, le manque de contrat social équilibré entre la population et le gouvernement se révèle ici.

Pour le pouvoir coutumier, la même image apparaît, mais un tout petit peu nuancé. Dans 65% des chantiers, la perception des droits coutumiers est mentionnée. Souvent dans les mêmes chantiers, des notions comme les droits d'utilisation du terrain et la réception d'une partie du partage des quarts sont aussi mentionnées. Dans 5% des cas, un avantage mentionné est que la population cotise plus facilement pour les travaux communautaires. Les réponses concernant les désavantages sont néanmoins différentes. Dans 14% des chantiers, il est dit que les exploitants ne payent pas les droits coutumiers. Mais également dans 14% des cas, il est dit que les orpailleurs n'obéissent plus aux chefs. Dans 12% des chantiers, il est dit que la population ne participe plus aux travaux communautaires. Dans 12% des chantiers, il est dit que l'exploitation de l'or crée un retardement ou même une dégradation dans le développement local général.

En fait, ici aussi, les réponses révèlent le contrat social en jeu ainsi que son évolution dans le contexte et le temps. En général, la relation avec la population apparaît beaucoup plus dans les réponses ici que par rapport aux réponses concernant l'Etat. Mais l'effet de l'argent nouveau qui circule suite à l'exploitation de l'or a ses conséquences. Les relations hiérarchiques diminuent, le travail en commun diminue, et l'usage que fait le chef de l'argent reçu des droits coutumiers reste à voir, mais il est fort probable que cet argent serve à la famille régnante du village.

2.2.10. L'organisation interne des foyers miniers

Le propriétaire, appelé Président Directeur Général (PDG) ou Administrateur du Foyer Minier (AFM) se trouve à la tête d'un foyer minier - normalement d'un carré d'une taille de 500 mètres de côté. Parfois le PDG est appelé « encadreur ».

En fonction de l'ampleur de l'opération et du stade de son évolution, sont présents dans un foyer minier : un Directeur Général chargé de la gestion quotidienne, un secrétaire général chargé de l'administration, un chef de chantier, un commandant de la Brigade Disciplinaire chargé de la sécurité au sein du foyer et les chefs de trous. La taille de la brigade dépend de celle du foyer. Le chef de trou est responsable d'une équipe de creuseurs (aussi appelé zingineurs) dont le nombre varie entre cinq et une trentaine. Souvent, le chef de trou est responsable de tous les besoins quotidiens des creuseurs : la nourriture, les besoins en santé, l'équipement. Parfois, il est aussi responsable en cas d'accident.

Mais il y existe des variations à ce schéma. Il existe parfois un chef de camp (chargé de l'entretien du camp), un chef de « dîme » (chargé des activités commerciales dans le site), des méthaniers ou prospecteurs (pour le sondage des trous éventuels), des chefs d'atelier (chargés du broyage du sable), d'un directeur technique (chargé de surveiller les différents trous), des contrôleurs (supervisant la production de chaque trou), un Haut Conseiller (conseillant en cas de difficultés entre les orpailleurs), des assistants de chefs de trous (chef de bouvon), les Mères-chefs ou Chargées de la Condition Féminine (chargées de l'encadrement des mamans au foyer minier), des encadreurs d'enfants mineurs (chargés des droits des mineurs). Souvent il y a aussi des agents sécuritaires qui surveillent les sorties des foyers. Finalement, des journaliers sont engagés comme par exemple les porteurs de cailloux. Dans l'atelier, les concasseurs sont chargés de casser les pierres. Le travail de creuseur est typiquement un travail d'hommes. Les femmes sont plutôt impliquées dans le transport, le lavage et la restauration.

Dans les chantiers de Senzere et Makala où il y a des puits souterrains, tous les creuseurs doivent être membres de la 'coopérative' CEMAO afin d'être autorisés à entrer dans la mine. Souvent les

creuseurs restent longtemps, parfois même un mois entier, dans la mine. En général, l'organisation de travail dans les puits est différente par rapport à l'exploitation dans les trous.

Il y a aussi des foyers beaucoup moins organisés où même une fonction comme chef de trou est quasi inexistante³³ et où les équipes fonctionnent de manière quasi autonome. Parfois, le propriétaire est aussi le chef de localité ou même le chef de groupement.

En fonction des études de cas, nous avons la forte impression que plus le chantier est enclavé, plus le contrôle est institutionnalisé et concentré dans les mains d'une autorité ou autre. Le niveau de contrôle des orpailleurs par le PDG augmente avec l'isolement du site. Par exemple, un creuseur n'est plus libre à partir d'un site. La dépendance des orpailleurs vis-à-vis du PDG augmente également par le biais des prêts. La pratique du paiement par le troc, obligeant le creuseur à acheter auprès du PDG sa nourriture et autres besoins, est surtout présente dans les sites enclavés. Finalement, on peut dire que plus le site est enclavé, plus la relation de travail d'un creuseur commence à ressembler à une relation de servitude.

2.2.11. La division de la production

De façon officielle, SOKIMO recevait 30% de la production. Mais en réalité, SOKIMO n'est pas partout et plus toujours présent dans les sites. Et s'il est présent, SOKIMO n'a pas toujours la capacité d'obtenir ces taxes. Surtout, il est très difficile pour SOKIMO de connaître véritablement la production. En pratique, et comme toujours, il s'agit d'un espace de négociations dont les termes sont déterminés par le contexte et la force des uns et des autres. Finalement, en mars 2011, SOKIMO a officiellement déclaré l'exploitation artisanale illégale dans la concession 40 et, par conséquent, ne peut plus collecter les 30%.

Il n'y a pas de barème fixe autour du partage de production. Lors des études de cas, nous avons trouvé plusieurs barèmes assez différents. Nous pouvons distiller les critères suivants qui influencent le pourcentage de ce que chacun reçoit :

- qui est responsable des investissements comme les motopompes ou les concasseurs
- qui est responsable de la nourriture et des soins de santé des orpailleurs dans le campement
- le financement de l'encadrement organisé par le PDG comme la brigade disciplinaire, l'appui à l'exploration, la responsabilité en cas d'accidents
- le niveau de tracasserie des taxes des uns et des autres
- le niveau d'enclavement du foyer
- le pourcentage SOKIMO

Ce que le propriétaire de la carrière reçoit diffère globalement entre 10% et 30%. Ce qu'un chef de trou - qui est souvent responsable des petits investissements - reçoit varie entre 10% et 50%. Ce que les creuseurs (en tant qu'équipe) reçoivent varie entre 30% et 50%.

Il y a également des cas dans lesquels les creuseurs doivent payer un `bâton` avant de pouvoir sortir du camp, ce qui n'est pas uniquement une méthode de sécurité du camp, mais aussi de réarrangement de revenu.

³³ Voir par exemple l'étude de cas de Kpata, proche de Nizi

2.3. La production et commercialisation de l'or

2.3.1. La production de l'or

Il est très difficile d'avoir une estimation plus ou moins correcte de la production en or artisanale en Ituri. Comme l'exploitation et la commercialisation se font dans un contexte assez opaque, il n'y a pas de chiffres sur lesquels nous pouvons nous baser. Comme avec le nombre d'orpailleurs, cela fait également l'objet d'un débat³⁴.

Dans ce rapport, nous essayons d'estimer le revenu mensuel d'un orpailleur, afin de regarder le montant qui est insufflé dans l'économie locale chaque mois. Le CASM³⁵ estimait en 2007 qu'un orpailleur gagne en moyenne entre 1 et 3 dollars par jour travaillé. Fahey (2011 : 178) estime un revenu de 40 \$ à 60 \$ US par orpailleur. La PACT³⁶ estimait en 2007 qu'un creuseur gagne à peu près 1 gramme d'or tous les 2 jours. SRK Consulting³⁷ estime en 2010 une production de 2 à 4 grammes par orpailleur par mois. Avec un prix actuel au tour de 40\$ à 45\$, cela correspond à un revenu mensuel entre 80\$ et 180\$.

L'enquête sur l'impact économique effectué par SRK Consulting à la demande de AGK a répertorié les revenus au niveau du foyer familial et la conclusion est que 56% des ménages de Mongbwalu possède un revenu de 260 US \$ provenant de l'exploitation artisanale.³⁸ Aybeka³⁹ a calculé dans son étude que les orpailleurs gagnent en moyenne entre 210 et 280 US \$ par mois, soit plus ou moins le même revenu.

Lors de notre enquête, les orpailleurs de Mongbwalu ont répondu que travailler pour 200 \$ pour AGK comme ouvrier non scolarisé n'est pas intéressant puisqu'ils gagnent désormais plus. En plus, dans

³⁴ PACT (2010 : 103) estime que dans la province Orientale les orpailleurs travaillant dans une mine raisonnablement productive peuvent espérer produire environ 1 g d'or par jour (d'une pureté de 90% environ). Il s'agit d'une moyenne qui tient compte des périodes où la production est faible. Geenen (2011 : 156) cite le US Department of interior qui affirme que 5200 kilos d'or sont annuellement exportés de l'Ituri et du Haut Uélé, un chiffre basé sur les chiffres d'exportation des pays voisins. Dans un autre rapport, PACT (2007 : 31) estime qu'il sort de la région de Mongbwalu 2,5 kg par jour, soit 75 kilos par mois. Ce chiffre est basé sur une estimation du chiffre d'affaires des comptoirs en ville et du nombre d'orpailleurs. SRK Consulting (sept 2011 : 223) estime une production de la région de Mongbwalu à 23 millions US \$ par an. Un autre rapport de SRK Consulting (déc 2010 : 50) cite la FEC qui estime une production de 120 kg par semaine pour la zone de Mongbwalu. Mais le même rapport suggère une production de 2 à 4 grammes par orpailleur par mois, soit pour la zone de Mongbwalu, entre 14 et 28 kilos par mois. Lors d'une étude de cas à Nizi, une drague utilisée par une compagnie Coréenne peut produire jusqu'à 300 grammes par jour soit 10 kilos par mois. Le bureau des Mines et la CEEC à Bunia affirment que le comptoir Coped à Bunia a commercialisé 58 kilos d'or (source : interview)

³⁵ CASM (2007) Artisanal mining in the DRC: page 17

³⁶ PACT *Researching Natural Resources and Trade Flows in the Great Lakes Region*, June 2007: page 31

³⁷ SRK Consulting: Mongbwalu Project, socio-economic impact assessment report; December 2010, page 50

³⁸ SRK Consulting 2011: 227; SRK Consulting 2010 : 54

³⁹ Aybeka Kopikama (2010) Exploitation artisanale de l'or et développement en territoires de Mambasa et Wamba. <http://www.memoireonline.com>, page 64

une des études de cas dans le cadre de cette étude, les creuseurs mentionnaient qu'ils volent un peu tous les jours, ce qui se solde par plus ou moins un gramme tous les 3 jours.

Si nous assumons que la moyenne de 250\$ par orpailleur et par mois est correcte et que nous assumons qu'il y a 65000 orpailleurs qui travaillent 12 mois par an et entre 30.000 et 60.000 orpailleurs qui travaillent 7 mois par an, nous arrivons à un revenu total d'une valeur 250 à 300 millions de dollars US par an qui entre dans l'économie locale. Cela concerne uniquement l'économie des orpailleurs et exclut le revenu des exploitants, chefs de trous et autres. Ce montant constitue déjà une contribution énorme au pouvoir d'achat de la population et à la croissance de l'économie.

2.3.2. Circuit de commercialisation

Sur la situation générale, nous citons la PACT⁴⁰ :

En ce qui concerne l'or, il est rapporté qu'en 2008 la RDC n'a légalement exporté que 122 kg d'or, pour une production estimée à 5 tonnes. Selon de nombreuses sources, nos recherches indiquent qu'il est fort probable que la RDC produise annuellement près de 8,6 tonnes d'or, mais que seules quelques centaines de kilogrammes sont indiquées dans les statistiques des exportations nationales. Par conséquent, le commerce est presque entièrement illégal et trop d'intérêts personnels y sont impliqués pour le contrôler. Le manque de comptoirs formels d'or est aussi très frappant. Par exemple, il n'y a pas de comptoirs d'or à Kisangani, ni à Butembo, et il n'y en a qu'un seul à Bukavu.

En fait, le trafic d'or est géré par un petit groupe de négociants qui, à leur tour, gèrent un réseau de petits négociants. Au total, on estime qu'il y a approximativement 50/60 négociants à Bunia, dont une dizaine de très grands, qui achètent aussi aux autres. Parmi les 10 grands négociants, 8 vendent leur or à Kampala et 2 le vendent à Butembo. En 2010, il n'y avait que 2 comptoirs formels à Bunia appelé COPED et SOKIMO.⁴¹

Mais même les négociants manquent souvent d'agrément officiel. Par exemple, dans le territoire de Mambasa il n'y a aucun négociant titulaire de la carte de négociant.⁴²

Hormis Bunia, les deux autres grands centres de négoce d'or sont Butembo au Nord Kivu et Ariwara dans le territoire d'Aru.

C'est surtout la production de Mambasa qui est vendue à Butembo⁴³. L'exploitation et la commercialisation à Mambasa sont fortement dominées par les Nande de Butembo et Beni.⁴⁴ Il y a relativement peu de produits qui soient vendus à Kisangani.

Ariwara est un centre de négoce servant d'entrepôt pour le trafic (souvent illicite) avec l'Ouganda et le Sud Soudan.⁴⁵ Les zones minières autour de Watsa et de Durba dans le district du Haut-Uélé

⁴⁰ Pact (2010) : étude Promines page 75

⁴¹ Dan Fahey (2011) : The new gold rush : post conflict mining and trading in the Kilo belt. Publié dans: Ansoms and Marysse (editors) *Mineral resources and local livelihoods in the Great Lakes region* (Palgrave MacMillan). Page 182-183

⁴² Source: recherche Mambasa

⁴³ Source : notre enquête ; IPIS et Int Alert (2010) page 52 ; Aybeka (2010) page 55

⁴⁴ Schouten, P. (2011). International Mining Corporations and Socio-Political Conflict in the DRC - A Case Study of the Nia-Nia area, Ituri District, Province Orientale. (Utrecht: IKV Pax Christi).

passent leur production via les commerçants d'Ariwara. Les sites miniers de Mahagi et Aru vendent également leur production à Ariwara. Les commerçants d'Ariwara sont très connectés aux commerçants de l'Ouganda.

La commercialisation n'est pas seulement marquée par l'absence de comptoirs et par les petits et grands négociants qui ne possèdent pas la carte obligatoire. Elle se distingue aussi par des propriétaires de carrières (PDG) et des administrateurs de foyers miniers (AFM) qui sont à la fois exploitants artisanaux, négociants et souvent aussi commissionnaires de vente des substances minérales⁴⁶. Cela rend la position des creuseurs très défavorable par rapport à leur prix de vente. De plus, la pratique du troc dans la vente de l'or, soit avec les propriétaires des carrières qui vendent des articles de petit commerce au sein des carrières, soit avec les commerçants autorisés à exercer les activités de petit commerce, rend la position des creuseurs encore plus délicate. Nous constatons surtout le système du troc dans les sites miniers éloignés et enclavés. Il semble que l'enclavement permet aux PDG et à l'AFM d'installer un système de gestion des ressources humaines très restreint.

Finalement, le réseau de commercialisation est simultanément un réseau de crédit. Les grands négociants reçoivent un crédit auprès des commerçants à Kampala, les petits négociants reçoivent un crédit auprès des grands, les AFM et les chefs de trou le reçoivent de la part des petits négociants. Ce sont eux qui achètent et entretiennent, par exemple, les motopompes et les concasseurs. Enfin, le creuseur reçoit son crédit de la part du chef de trou afin d'assurer sa vie, et doit repayer le crédit en or, pour un prix inférieur au prix courant du marché. Avec la pratique du troc, l'endettement met l'orpailleur dans une position très délicate. Il doit travailler afin de payer ses dettes auprès du chef de trou ou l'AFM et il doit acheter sa nourriture et ses autres besoins auprès du même chef de trou ou de l'AFM.

2.4. Services d'état, cadre institutionnel et taxation

2.4.1. Introduction sur les services d'état^{47 48}

Une multitude de services de l'Etat prennent part à l'action minière en RDC, mais tous ne font pas partie du dispositif gouvernemental officiel. Le ministre national des Mines institue les zones d'exploitation artisanale et accorde et retire l'agrément des comptoirs d'achat des produits de l'exploitation artisanale. L'autorité provinciale délivre les cartes d'exploitant artisanal. Le cadastre minier enregistre les zones d'exploitation minière artisanale dans la base de données nationale. Le cadastre assure que les titres miniers octroyés aux sociétés minières n'empiètent pas sur les zones d'exploitation minière artisanale. La direction de géologie ouvre et ferme les zones d'exploitation minière artisanale. La Direction des Mines compile et publie les statistiques et informations relatives

⁴⁵ Titeca, K. (2009). 'The changing Cross-border Trade Dynamics between North-western Uganda, North-eastern Congo and Southern Sudan'. London School of Economics and Political Science, Crisis States Working Paper, 63(2).

⁴⁶ Source: notre enquête; IPIS et Int. Alert (2010) page 52 (uniquement concernant Mambasa)

⁴⁷ Voir Promines p. 38

⁴⁸ Des informations plus détaillées sont présentées dans l'annexe 1.

à la production et à la vente des produits des mines et carrières. Elle contrôle et inspecte l'exploitation minière à petite échelle et l'exploitation minière artisanale. Le département chargé de la protection de l'environnement minier définit et met en œuvre les règlements miniers concernant la protection de l'environnement.

De plus, il existe certaines agences spécifiques pour le secteur artisanal. Il s'agit notamment du service d'Assistance et d'encadrement des Exploitations Minières à Petite Échelle (SAESSCAM), de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) et du Centre d'évaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC) pour les minerais précieux et semi-précieux. Le CEEC a été créé en 2003 en vue d'une certification des minéraux. Le CTCPM a été créé en 1978 en vue d'une coordination entre les différents services. Les services les plus importants sont le SAESSCAM et la Direction des Mines. Vous trouvez dans l'annexe les principales attributions de ces services.

Le Bureau de Mines à Bunia affirme avoir 88 employés pour l'ensemble de l'Ituri dont 17 à Mambasa, 33 à Irumu, 18 à Djugu, 8 à Mahagi et 12 à Aru. Mambasa est contrôlée par le CEEC à Butembo (ibid). La réalité de la direction des Mines est différente de ce que la loi stipule. La direction des mines souffre d'un manque flagrant de capacités techniques et logistiques pour accomplir sa mission. Elle ne suit pas les sites miniers et est plutôt à la recherche de revenus au lieu d'exécuter ses propres tâches.

Beaucoup sont d'avis (PACT 2010 : p. 41 ; CASM 2007 : 8 ; nos études de cas) que le SAESSCAM n'est pas opérationnel sur le plan technique et que son rôle doit être transféré à d'autres services, que les agents sont individuellement corrompus, rendant le service entier corrompu. Le manque de moyens de fonctionnement ainsi que le nombre insuffisant de travailleurs et le manque de capacité professionnelle que nous avons vu à Mambasa n'a rien d'exceptionnel. De plus, les tâches sont contradictoires : assistance technique et guichet unique pour les taxes. Le SAESSCAM s'est retiré de la concession 40 d'AGK.⁴⁹

2.4.2. Cadre institutionnel⁵⁰

Les creuseurs

Seuls les détenteurs de cartes d'exploitant artisanal en cours de validité pour la zone concernée sont autorisés à exploiter l'or. Les cartes d'exploitant artisanal sont délivrées par le Chef de Division Provinciale des Mines ou par son représentant local. Nous devons reconnaître que la grande majorité des exploitants artisanaux ne possèdent pas ces cartes. Dans nos études de cas, presque tous les exploitants ne possèdent pas de cartes d'exploitant, et s'ils en ont, il s'agit de cartes de creuseurs délivrées par une quelconque agence pour un prix arbitraire.

La carte d'exploitant artisanal n'autorise pas son détenteur à transformer les produits de l'exploitation artisanale. L'exploitant artisanal est toute personne physique ou morale de nationalité congolaise, dans une zone d'exploitation artisanale délimitée en surface et en profondeur à 30m maximum, utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels. Avant de commencer son activité, il doit régler :

- le droit d'entrée et l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) à l'importation pour le matériel, l'équipement, lié à l'exploitation artisanale ;
- le droit d'entrée pour les réactifs ;
- la taxe rémunératoire pour la carte d'exploitant artisanal ;
- l'impôt professionnel sur les rémunérations ;

⁴⁹ Source : interview

⁵⁰ Pour de plus amples informations sur le cadre institutionnel et les taxes applicables, voir l'annexe 7.

Les négociants

Un négociant est toute personne physique de nationalité congolaise qui se livre à des opérations d'achat et de vente de substances minérales. Selon le règlement minier qui complète le Code minier, tous les négociants doivent payer la taxe rémunératoire annuelle:

- l'équivalent de 500 USD pour les négociants de catégorie A et de 3000 USD pour les négociants de catégorie B ;
- les impôts professionnels sur les rémunérations ;
- l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) à l'intérieur.

La carte de négociant est délivrée par le gouverneur mais la délivrance de cette carte⁵¹ connaît d'importants retards.

Les comptoirs

Les comptoirs agréés sont des personnes physiques ou morales autorisées à acheter des substances minérales d'exploitation artisanale provenant des négociants ou des exploitants artisanaux, en vue de les revendre localement ou de les exporter conformément aux dispositions du Code minier. Les comptoirs agréés paient plusieurs taxes, entre autres sur l'agrément ainsi que les impôts. Comme mentionné dans la section sur la commercialisation, il n'y a que 2 comptoirs à Bunia.

Le règlement minier

Le règlement minier qui complète le nouveau code minier définit le régime juridique et fiscal applicable à l'exploitation artisanale des minerais en RDC. À ce propos, il importe de souligner qu'il s'agit d'un régime juridique particulier, dénommé « régime du domaine éminent de l'État » qui consacre la prééminence du Code Minier sur le Code Foncier. La loi prévoit la démarcation des 'Zones d'Exploitation Artisanale' (ZEA) dans des sites où « les facteurs techniques et économiques caractérisant certains gîtes ne permettent pas une exploitation industrielle ou semi-industrielle »⁵². Ces ZEA doivent être identifiées et proclamées par Décret ministériel après l'avis de la Division Provinciale des mines.

Malheureusement, les régulations sont rarement mises en pratique.

2.4.3. L'organisation des orpailleurs

Au cours des dernières années, le nombre d'associations d'exploitants artisanaux a augmenté. Nous avons identifié les associations suivantes :

- ANORI Association des Négociants et des Exploitants d'Or (tout Ituri)
- ASTRAMINES Association des sous-traitants miniers, qui est la plus vieille association qui vise à la défense des intérêts des exploitants viz-à-viz de AGK (Mongbwalu uniquement)
- CEMAO, syndicat ou coopérative sous contrôle des PDG à Senzere et Makala
- AODERPI, l'Association des Orpailleurs pour le Développement, la reconstruction et la paix en Ituri qui a été créée en 2006 en tant qu'institution de médiation dans le climat de conflit entre exploitants artisanaux et concessionnaires. L'association est, paraît-il, active dans l'ensemble de l'Ituri mais surtout à Mongbwalu où elle a son siège social.
- AOMARPI, l'Association des exploitants miniers artisanaux pour la pacification et la reconstruction de l'Ituri
- ADINOM, l'Association de défense des intérêts des négociants et orpailleurs de Mambasa
- ATEDRAPO : l' Association des Tenanciers des Dragues de la Province Orientale

⁵¹ Promines p. 27

⁵² CODE MINIER, T.4, Ch. 1, Art. 109.

Les associations actives à Mongbwalu sont membres du comité de pilotage qui fréquente régulièrement AGK.

Il est à noter que ces associations paraissent démocratiques, mais semblent plutôt en réalité une adaptation de l'ancienne structure des PDG, incorporant les mêmes PDG qui étaient avant sous-traitants : ces associations sont constituées, pour une bonne partie, des grands exploitants et négociants qui défendent d'abord leur propres intérêts, plutôt que ceux des creuseurs.⁵³

En fait, les creuseurs ne disposent d'aucune organisation crédible de défense de leurs intérêts, le vrai pouvoir de l'exploitation artisanale reste dans les mains des PDG et négociants.

2.4.4. Schéma de taxation

Le secteur de l'exploitation minière est confronté à une pléthore de taxes dont les prix varient d'un contexte à un autre et d'un objectif à un autre.

La loi délimite les services appelés à fonctionner dans les sites miniers d'exploitation artisanale. Il s'agit du Cadastre minier (CAMI), de la Direction des Mines, du Saesscam et de l'Environnement Minier. Pourtant, on remarque bien que d'autres agents des services publics de l'Etat s'invitent dans les sites. Il s'agit notamment des éléments des FARDC, des éléments de la Police Nationale, des éléments de l'ANR, des services générateurs des recettes tant au niveau national (DGI, DGRAD) qu'au niveau provincial (DRPO) et local (district et territoire). Des services comme Energie, Industrie et Commerce Forestière, IPMEA ainsi que les entités administratives décentralisées (EAD : territoire et chefferies) ne manquent pas de prétextes pour justifier leur présence dans les sites d'exploitation. Dans ce contexte, le niveau de tracasseries provenant des services publics de l'Etat est très élevé. Bien que des instructions officielles plaident en faveur du seul encadrement du SAESSCAM comme guichet unique et point focal pour la perception des droits, taxes et redevances dues à l'Etat, la réalité sur le terrain démontre que plusieurs services de l'Etat sont présents dans les sites d'exploitation et provoquent une désorientation des acteurs (généralement peu instruits) qui, malheureusement, sont obligés de répondre à plusieurs interlocuteurs.

Il n'existe pas non plus de barème de taxation fixe. Il ressort de toutes les études de cas des négociations éternelles avec les responsables qui se présentent.

Des droits coutumiers sont exigés partout par les chefs locaux. Les modalités diffèrent. Il s'agit parfois d'un montant à l'ouverture d'un trou, parfois d'un montant à payer annuellement ou mensuellement. L'autorité coutumière se pose à plusieurs niveaux. Il s'agit notamment du chef de chefferie ou du chef de groupement, mais aussi des vieux sages. Selon le bureau de mines à Bunia, c'est le chef de trou qui achète une carte de creuseur pour 10\$ et c'est le PDG qui achète une déclaration d'ouverture de chantier à 250 \$ US.

Dans plusieurs cas, il a été mentionné le montant de 100\$ par pompe motorisée de la part de DRPO ainsi que de l'autorité coutumière et du département de l'énergie.

La carte de creuseur va de 2\$ à 10\$ par an et parfois un montant mensuel de 1\$, mais tout est négociable. Le bureau des mines a des taxes plutôt annuelles ou mensuelles, avec des barèmes plus ou moins fixes et qui ne sont, en théorie, pas basées sur la production. SOKIMO, en dehors de la concession 40, demande 30% (négociable). Nous avons trouvé un cas (groupement Mobala, chefferie Mabendi) où le service forestier ou le fond forestier réclame 1825 \$ par hectare.

⁵³ Source : études de cas ; CASM (2007 : 6)

Finalement, les taxes sont très dépendantes de la politique locale. Par exemple à Bavi, le représentant SOKIMO est aussi chef de trou et vieux sage. Le représentant SAESSCAM est également chef de trou et le fils du plus grand négociant local, qui est aussi président du FEC.

Dans plusieurs cas, il a été mentionné le montant de 100 \$ par pompe motorisée de la part de DRPO ainsi que de l'autorité coutumière et du département de l'énergie.

2.5. La compagnie étatique SOKIMO⁵⁴

Pour rappel, comme vu plus haut dans l'histoire de l'exploitation artisanale, le 15 juillet 1966, le gouvernement de Mobutu nationalisait SOKIMO et créait une nouvelle entité appelée OKIMO, qui recevait des droits exclusifs sur une zone de 83.000 km² dans l'actuel Ituri et Haut Uélé mais héritait d'une exploitation minière déjà en régression. Cette diminution de la production devenait encore plus évidente au cours des années '70. Le 2 avril 1981, le régime de Mobutu libérait le secteur minier, provoquant l'arrivée de nombreuses compagnies étrangères, d'investisseurs occidentaux et d'exploitants artisanaux. Afin de faciliter l'exploitation, OKIMO divisa sa concession en trois, dont la concession 40 à Mongbwalu, la concession 39 à Djalasiga et Zani (Mahagi) et la concession 38 à Durba et Watsa (Haut Uélé).

Généralement, les entreprises publiques dépendent beaucoup des exploitants artisanaux et il en est de même pour OKIMO. Celui-ci délivre des contrats aux chefs des sous-traitants pour gérer les activités d'exploitation artisanale et perçoit 30% sur tout l'or extrait sur son site (Promines p. 43). Ce système a plusieurs variantes, même au sein d'une même entreprise publique. Dans les années 1980, quand l'exploitation minière artisanale a été libéralisée par Mobutu, OKIMO avait commencé deux formes d'exploitation minière manuelle. La première était l'orpaillage dans les déchets miniers, la seconde était le « tacheronage » dans les mines souterraines. Dans le système de tacheronage, les travailleurs de OKIMO entraient dans des mines souterraines abandonnées et en extrayaient les matériaux à laver. Ils donnaient 70 % des matériaux à OKIMO et en gardaient 30 %. C'était un système de rotation qui permettait au travailleur de passer la moitié de la journée dans le tacheronage, et l'autre moitié dans son travail normal pour OKIMO.

En fait, c'était l'un des moyens qu'utilisait la société pour payer ses travailleurs. Ce système a continué jusqu'en 1995 quand la plupart de mines sont devenues inaccessibles et le système incontrôlable. Depuis lors, la majeure partie des revenus de OKIMO dépendent de l'orpaillage par le biais des chefs des sous-traitants. Seuls quelques sites continuent à pratiquer le tacheronage sous le nom de « mines de petite échelle ». Les puits que OKIMO utilisait jusque dans la dernière partie de l'année 2009 étaient les derniers de ces mines « à petite échelle ». Ces mines étaient exploitées par un ensemble de travailleurs de OKIMO et d'exploitants artisanaux indépendants, sous la supervision de OKIMO. OKIMO prenait 60 % du sable/des matières premières et les creuseurs en gardaient 40 %.

En décembre 2010, OKIMO devenait de nouveau SOKIMO⁵⁵, une entreprise commerciale appartenant à 100% à l'état congolais, avec la possibilité de recourir à d'autres investisseurs pour ouvrir le capital, a précisé la même source. SOKIMO travaille maintenant avec le SAESSCAM et le

⁵⁴ Voir l'annexe 3 sur les articles du Règlement intérieur de SOKIMO régissant l'exploitation artisanale

⁵⁵ Radio Okapi 29 décembre : Portefeuille de l'Etat : OKIMO devient SOKIMO

Gouverneur de Province pour mettre au point les nouvelles réglementations et structures devant régir la manière dont l'or est exploité et commercialisé dans les concessions de SOKIMO.

Les entreprises publiques sont partenaires de sociétés d'exploitation minière industrielle dans le cadre de joint venture (JV). Selon la législation minière, l'exploitation minière artisanale ne peut pas se faire sur des sites octroyés aux sociétés d'exploitation minière industrielle pour en faire l'exploration ou l'exploitation. Le fait que le partenaire étatique de ces sociétés soutienne activement et bénéficie de l'exploitation minière artisanale crée de sérieux problèmes et des contradictions légales pour les sociétés d'exploitation minière industrielle. Par exemple, SOKIMO a ouvert un comptoir d'achat d'or à quelques centaines de mètres seulement du portail d'entrée du campement d'AngloGold Ashanti (Promines p. 44-45).

Cette tension s'est aggravée quand SOKIMO a repris en main son atelier qui est le troisième atelier en termes de taille de la RDC et les ingénieurs viennent de tous les coins de l'Est de la RDC afin de travailler avec les grandes machines qui datent de l'époque coloniale. Même si les machines ne servent plus à l'exploitation industrielle, l'atelier SOKIMO fabrique toujours de petits artefacts à la demande des orpailleurs. En 2010 - début 2011, l'atelier fabrique des concasseurs rotatifs demandés par les encadreurs ou chefs de trous. Les concasseurs sont des cônes métalliques tournant sur un axe horizontal (ressemblant à une machine à laver) mis en marche par un générateur et utilisés afin de casser les roches et d'obtenir de l'or en poudre. Comme le travail de creuseur est considéré comme le plus dur dans la chaîne de traitement, cela diminue beaucoup l'effort humain. En plus, avec une telle machine, il est préférable de creuser l'or de moindre grade. Cela a beaucoup frustré AGK puisque cette approche permettait à l'artisanat d'évoluer vers le stade semi-industriel, permettant une production nettement meilleure qu'avant.

La pression a conduit SOKIMO, en mars 2011, à annoncer l'abandon du système de sous-traitance, étant donné l'exploitation prévue par AGK.

La même situation s'est produite avec la vente des droits d'exploitation auprès de la compagnie coréenne DKCS à Nizi en 2008 qui a obtenu des droits qui étaient déjà vendus aux exploitants artisanaux (Fahey, 2010 : 181).

Avec le contrat avec AGA signé en février 2010, SOKIMO a pris le contrôle sur 2000 km², permettant de vendre de nouveaux droits. Tout dernièrement, SOKIMO a cherché à renforcer son autorité sur les investissements étrangers. SOKIMO a bloqué plusieurs initiatives émanant d'exploitants artisanaux visant à trouver des crédits pour faire des investissements. Ils ont chassé une entreprise canadienne qui voulait vendre de l'équipement aux exploitants, ils ont bloqué la tentative d'ASTRAMIN d'obtenir un crédit en Ouganda (ibid).

La nouvelle situation avec AGK, qui approche la phase d'exploitation, a créé des incertitudes parmi les orpailleurs quant au rôle de SOKIMO. Depuis 2011, SOKIMO n'a plus d'accord de licence pour les creuseurs dans la concession 40 d'AGK. Cette nouvelle situation signifie que SOKIMO a

Le chef de Babelebe à Irumu explique qu'en 1953, à l'époque des Belges SOKIMO de l'époque ('SOKIMO') avait conclu un cahier des charges avec les chefs. Cela avait d'abord été mal compris par les notables, mais après un certain temps, SOKIMO avait commencé à exploiter l'or dans la région. Les chefs comprirent qu'ils avaient offert les droits de sous-sol à SOKIMO. De façon illégale, la population a lentement commencé à exploiter l'or elle-même. Durant les années '80 après la dissolution de SOKIMO, la pratique de l'exploitation artisanale est devenue répandue à Kunda. Pourtant, jusqu'aujourd'hui, ils ne respectent pas les engagements de ce document, qui était considéré comme un cahier des charges en 1953. 60 ans plus tard, il n'y a ni routes revêtues, ni eau courante, ni école ou électricité à Kunda. Dans certains lieux, les creuseurs eux-mêmes ont repris le fonctionnement des vestiges de SOKIMO. En 2010, SOKIMO a protesté contre cette situation, mais les creuseurs se sont rebellés. Le cas n'est toujours pas tranché.

formellement abandonné le système de sous-traitance dans la concession 40 et donc le système d'encadreurs ayant toujours dû acheter leur permis d'exploitation aurifère. Par conséquent, les creuseurs et leurs chefs de trous restent dans un vide juridique et dans l'incertitude vis-à-vis des paiements exigés. Les autorités traditionnelles se plaignent également de SOKIMO. SOKIMO prétend devant les creuseurs qu'elle est la seule autorité de taxation, et les miniers utilisent cette histoire pour ne pas payer la contribution aux chefs coutumiers. Les chefs réclament aussi un droit de 500 USD par mois à SOKIMO pour le travail aurifère dans les chefferies. Selon les chefs, SOKIMO a toujours ignoré ces droits coutumiers.

Les promesses de la part de SOKIMO dans le passé auprès de la population n'ont pas été oubliées par cette dernière. Cela a aussi une influence sur la situation actuelle, dans laquelle l'industrie aimerait commencer son exploitation et la population aimerait avoir ses droits.

2.6. L'exploitation minière à petite échelle

Par exploitation minière à petite échelle, il faut entendre : toute activité par laquelle une personne se livre à une exploitation permanente et de petite taille, exigeant un minimum d'installations fixes en utilisant des procédés semi-industriels ou industriels, après la mise en évidence d'un gisement.⁵⁶ L'exploitation minière à petite échelle diffère de l'exploitation minière industrielle, en raison de la valeur économique du gisement et de la taille des installations d'exploitation. Elle se distingue néanmoins de l'exploitation artisanale par le fait qu'elle nécessite la mise en évidence préalable d'un gisement et l'emploi non seulement de procédés semi-industriels, mais aussi industriels.

La durée de validité du permis d'exploitation de petite mine varie en fonction de l'importance et de la qualité des réserves du gisement, mais ne peut excéder 10 ans, renouvellements compris. De manière exceptionnelle et moyennant l'avis de la Direction des Mines, le ministre des Mines peut proroger la durée du Permis d'Exploitation de petite mine pour les substances dont l'exploitation dépasse les 10 ans.

L'exploitant à petite échelle le plus important semble être la compagnie coréenne appelée DKCS Mining Compagnie, DKCS étant les initiales du propriétaire coréen David Kim Cho Soo. Il possède une licence pour opérer une drague dans la rivière Ituri et travaille entre Iga Barrière et Nizi. La drague que monsieur Kim utilise est probablement la plus forte dans l'Est du Congo. Il recueille 300 grammes d'or par jour avec 1000 \$ de frais pour 600 litres de mazout⁵⁷. Par conséquent, sa production mensuelle doit être autour de 10 kilos, soit 400.000 US \$. A côté de sa drague, il utilise un équipement lourd comme un bulldozer, une chargeuse-pelleteuse, un tamis et un tracteur.

Il y a également deux sociétés chinoises qui opèrent sur le même fleuve, à côté de Mambasa, réalisant des profits considérables.

Dans le territoire de Mambasa, la petite mine est menée à travers les activités d'exploitation semi-artisanale qui se déroulent généralement dans les lits des rivières et essentiellement dans le lit de la rivière Ituri aussi bien dans l'axe Mambasa – Teturi – Mayuano- Biakato que dans l'axe Mambasa-NiaNia. Cette exploitation fonctionne au moyen de dragues dont les propriétaires se sont constitués

⁵⁶ (art.1er du Code Minier)

⁵⁷ Interviews avec David Kim Cho Soo, Bunia et Nizi, Novembre 2011

en association dénommée « ATEDRAPO » (Association des Tenanciers des Dragues de la Province Orientale)⁵⁸. On estime que l'exploitation minière à petite échelle à Mambasa mobilise plus ou moins 22 dragues sur l'ensemble du territoire, 18 autour de Mambasa et 4 à Bakaiku. Dans le territoire de Mambasa l'entreprise chinoise de Somibaf opère également avec 2 dragues dans la région de Nia Nia, mais nous ne disposons pas d'informations par rapport à leurs opérations. L'autre compagnie chinoise est Corner Stone Ressources.

Les relations entre l'entreprise d'exploitation minière à petite échelle et les orpailleurs artisanaux semblent être ambiguës. Par exemple, à Nizi, la partie de la rivière où DKCS peut exploiter et où les orpailleurs peuvent exploiter n'est absolument pas claire. Des conflits avec les autorités coutumières sont survenus à plusieurs endroits à Mambasa, provenant de l'utilisation des dragues. Les rivières constituent souvent une frontière entre chefferies ou groupements. Dans de telles situations, les deux entités administratives se disputent le droit de taxer l'entreprise. De plus, l'opération avec les dragues fait changer le lit de la rivière, créant aussi des conflits entre la communauté et l'entreprise ou entre deux communautés quand la limite administrative devient moins claire. L'opacité dans laquelle l'exploitation a parfois lieu (surtout par rapport aux compagnies chinoises) ne contribue pas à une meilleure entente.

2.7. L'exploitation industrielle

Les principales compagnies industrielles sont Anglo Gold Ashanti ou leurs filiales Ashanti Goldfields Kilo (AGK), Loncor, Kilo Goldmines et Mwanafrica.



Fig. 14 : carte des implantations des industries extractives en Ituri

AGK est un joint-venture d'Anglo Gold Ashanti et de l'entreprise étatique SOKIMO. Ils contrôlent la concession 40. Leur projet se trouve aux alentours de Mongbwalu, dans le site minier d'Adidi-Kanga et dans le groupement de Malindey. Avant de commencer l'exploitation, un plan d'acquisition des terres et de réinstallation des ménages touchés devra être négocié. Il y a beaucoup d'inquiétude parmi les orpailleurs et aussi les ménages concernant ce qui se passera lorsque AGK commencera son exploitation. Beaucoup de personnes interrogées ont affirmé que si elles étaient chassées des foyers miniers, la guerre recommencerait. Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, les relations entre AGK et les communautés sont relativement bonnes. La compagnie fait de son mieux pour conserver la paix sociale et quelques actions sociales ont déjà eu lieu. Cela dit, cela ne constitue pas une quelconque assurance pour l'avenir, étant donné que l'exploitation est bien autre chose que l'exploration.

⁵⁸ les compagnies chinoises ne font pas partie de cette association.

L'autre entreprise est Loncor à Mambasa et dont la concession continue jusqu'à Wamba dans le Haut Uélé. Loncor a commencé à explorer au site Yindi en septembre 2010 et au site Makapela au Ngayu un mois plus tard. Au niveau du site de Loncor, une compagnie de sécurité privée, dénommée « First Security » assure la sécurité au sein de leur terrain et collabore avec la PNC sur place. Comme chez AGK, les relations avec les communautés impliquées ainsi qu'avec les orpailleurs sont relativement bonnes et des consultations ont régulièrement eu lieu. Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises extractives, Loncor a mis en place la Loncor Foundation qui s'occupe des aspects et des retombées sociales de l'exploitation. Loncor a une concession de 30 ans et il semblerait que cela leur impose un engagement particulier avec les communautés. Ils ont démarré des négociations avec la chefferie de Ndaka, bien que la société soit encore en phase d'exploration, quelques réalisations sociales ont été exécutées en faveur de la population.

L'entreprise Kilo GoldMines est aussi installée dans le territoire de Mambasa (Ituri) ainsi que de Wamba (Haut Uele). La compagnie a commencé ses activités d'exploration en janvier 2010. Comme partout, plusieurs sites d'exploitation artisanale se trouvent dans sa concession. L'entreprise a déjà réalisé quelques actions sociales.

Mwanafrika se trouve dans le territoire de Mahagi, plus précisément dans la chefferie Alur Djuganda. La situation est identique pour AGK et Loncor. L'industrie est encore en phase d'exploration. Les relations avec la communauté sur place sont relativement bonnes et quelques actions sociales ont déjà eu lieu. Un grand site d'exploitation artisanale est présent dans le cœur de la concession.

Sur le plan légal, le grand problème auquel sont confrontées ces industries, ainsi que les orpailleurs et les communautés, est la situation du pluralisme juridique. Le pluralisme juridique fait référence à la coexistence de systèmes normatifs différents et d'autorités différentes à l'origine de ces normes, comme l'Etat, l'autorité coutumière, l'autorité religieuse, l'autorité économique ainsi que les communautés locales.

En effet il existe deux systèmes principaux, celui de l'autorité et du droit coutumier et celui de l'Etat et du droit moderne. Au sein de ces deux mondes différents, il y a le droit de propriété et le droit de jouissance (usance). Afin de compliquer encore les choses, les orpailleurs ne sont pas organisés sur le plan institutionnel et les représentants de la communauté ne sont pas clairs.

Les différentes autorités représentent normalement un mélange d'intérêts. Les intérêts de l'Etat au niveau national ne sont pas forcément les mêmes qu'au niveau provincial.⁵⁹ Les intérêts de l'autorité coutumière ne sont pas forcément les mêmes que ceux de la population.⁶⁰ De plus, ils sont souvent mis sous pression par l'Etat.

Les droits de terre sont réglés de manière ambiguë. Beaucoup de conflits touchent aux limites des entités administratives. Au sein des communautés, il s'agit de droits de jouissance plutôt que de droits de propriété, selon les règles d'usance en vigueur dans le domaine coutumier. Le chef n'est pas non plus le propriétaire des terres communales, mais plutôt le gérant des intérêts communautaires. Pourtant, la population se voit de plus en plus propriétaire de sa parcelle et le chef se voit de plus en plus souvent propriétaire des terres communales. Pourtant, une compagnie multinationale peut avoir des normes spécifiques par rapport au droit de propriété qui peuvent être contraires aux normes coutumières qui caractérisent la propriété en termes collective. Un tel cas

⁵⁹ Voir le cas où AGK a procuré sa concession par voie d'un accord avec l'Etat national et les exploitants artisanaux ont procurés leurs droits par voie d'un accord avec l'entreprise étatique SOKIMO

⁶⁰ Le chef coutumier défend les intérêts financiers de sa famille régnante, ainsi que sa position et son droit de taxer

peut causer des conflits et conduire à des solutions négociées. Il n'y a pas de ZEA en Ituri, ce qui met l'exploitation artisanale dans un cadre légal difficile.

Nous observons actuellement une entente informelle et négociée entre les industries, l'artisanat et la communauté. Mais cela est dû au fait qu'on en est au stade d'exploration. Reste à voir comment les choses évolueront lorsque la phase d'exploitation commencera.

Par exemple, il y a 337 chantiers miniers ouverts entre 1984 et 2005. Toute la question est de savoir comment les droits d'accès au chantier minier des uns et des autres seront perçus. La situation est encore plus complexe pour les droits fonciers dans les cas de déplacements. Ces droits fonciers sont gérés dans le domaine coutumier (qui diffère d'un contexte à l'autre), basés sur la jouissance et non sur la propriété et stipulés nulle part sous forme écrite.⁶¹ Dans la concession Banro dans le sud-Kivu, cela a entraîné une situation où les habitants ont seulement reçu une compensation pour leur production agricole de plus de 6 mois et les bâtiments primaires présents sur la parcelle.⁶² Le déplacement sera encore pire à Djugu et Mahagi, étant donné la pénurie de terre.

Comme il s'agit souvent de solutions négociées, la question qui se pose est de savoir avec qui négocier. Comme nous le voyons dans le chapitre sur Mambasa, la population locale est nettement mise à l'écart par les non-autochtones, qui prennent parfois même l'administration locale en main. Cela rend la question du bon interlocuteur complexe. Cette situation est un peu générale. Souvent les élites locales qui peuvent approcher et discuter avec la compagnie se positionnent dans de telles négociations.

2.8. Les différentes initiatives de certification

Ces dernières années, l'exploitation des ressources naturelles a suscité une plus grande attention, étant donné qu'il s'agit d'une cause reconnue de conflits, surtout dans l'est de la RDC. Ces initiatives visent généralement à diminuer le potentiel de conflit entourant l'exploitation des minéraux et à encourager les entreprises à inspecter l'origine des ressources qu'elles utilisent.

Les États-Unis ont adopté une loi (appelé le loi Dodd-Frank) exigeant de toute compagnie de montrer d'où viennent les ressources qu'elle achète et si elles proviennent d'une zone en conflit. L'UE est également en train d'élaborer un cadre légal obligeant les industries à ne pas s'engager dans une chaîne de trafic de minéraux provenant des zones en conflit.

Suite à cela, plusieurs initiatives ont vu le jour, essayant de certifier la production des ressources naturelles sur la base d'un système d'audit des foyers miniers.

Un acteur important est la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs qui s'est impliquée dans la certification, mettant en place un système de suivi des produits miniers du foyer minier jusqu'à l'exportation et envisageant que les fléaux miniers transfrontaliers voyagent par le biais de canaux approuvés et enregistrés. Des audits devront être faits par des auditeurs indépendants contractés par le CIRGL. Il s'agit de la compagnie qui doit apporter la preuve que la

⁶¹ Sauf pour le cas de la cité de Mongbwalu, étant donné la présence d'un cadastre

⁶² Sara Geenen et Klara Claessens (2012, pas encore publié) *'Our problem with the company? We do not know its limits.'* *Disputed access to the gold mines in Luhwindja, Eastern Democratic Republic of Congo*; and Sara Geenen et Klara Claessens (2012) *'De l'autre côté de la colline, le contrôle contesté de Mukungwe au Sud Kivu'* dans *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2011-2012* (publication à venir)

production de ces minéraux n'est pas à la source de conflits. Le certificat garantit que les minéraux sont exploités dans des conditions acceptables, dans des zones sans conflits et qu'ils sont exportés de manière légale. L'ambassadeur congolais auprès du CIRGL s'est rendu deux fois à Bunia pour parler de l'implication des mesures proposées par CIRGL.

Le CIRGL travaille en partie avec l'Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles (BGR) qui réalise un programme avec le Ministère des Mines de la RDC visant surtout l'exploitation artisanale. Le programme envisage d'apporter de la transparence, des conditions de travail décentes, la sécurité, un développement social et communautaire et la protection de l'environnement. Il demande l'enregistrement de la production sur le site et dans la chaîne. Les foyers miniers devront être conformes à la loi congolaise. L'acheteur devra s'assurer que l'or qu'il achète provient effectivement de la mine indiquée. Les foyers miniers peuvent recevoir une certification pour une période de 3 ans et reçoivent un audit annuellement. L'exploitant artisanal devra payer les services de la SAESSCAM. BGR a commencé un projet pilote dans 7 zones minières. Dans chaque zone, un comptoir a été construit. Au sein des 7 zones, chaque site reçoit un certificat après inspection ainsi qu'un audit annuel.

DR Congo est membre de l'ITIE (Initiative sur la Transparence des Industries Extractives).

Anglo Gold Ashanti est membre des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains, lui obligeant d'exécuter une étude sur les risques dans les domaines de la sécurité et des droits de l'homme, lors de la phase d'exploitation.

Pour l'Ituri, se sont les zones du sud de Mambasa et dans le secteur de Walendu Bindi qui sont effectivement des zones de conflit où l'on peut parler de « minerais de conflit ».

Récemment, l'initiative Fairtrade et Fairmined⁶³ envisage un système de certification pour les exploitants artisanaux. Leur standard exige des organisations démocratiques et formelles des creuseurs, l'application de méthodes d'extraction sûres y compris la gestion des produits chimiques comme le mercure, le respect de l'environnement et finalement la reconnaissance des droits des femmes. Un certificat est reçu si un prix minimum de 95% du marché de Londres est obtenu et si 10% est investi dans des projets de développement communautaire. L'initiative a démarré il y a quelques années en Amérique latine et va commencer très bientôt en RDC. Les organisations seront auditées par l'organisation indépendante de certification internationale appelée FLO-CERT.

⁶³ <http://www.fairtrade.org.uk/gold/>; retiré le 6 Mai 2012

2.9. La production et commercialisation d'or en images

La Production :

Le travail sur les rives des rivières



Photo 1 et 2: Lessivage et filtrage de sol aurifère dans la rivière de Nizi

Le travail semi-industriel dans les rivières



Photo 3 : Les dragues déplacent les sols aurifères de la rivière Nizi

Le travail dans les trous



Photo 4: Les orpailleurs dans un trou de Bavi (Irumu)

Les Femmes de Restauration



Photo 5 : Les 'mamans restaurants' attendent des clients sur les rives de la rivière de Nizi

Porter les cailloux d'ore : Porteuse a Mongbwalu



Différentes étapes de concassage



Photo 7 : concassage mécanisé des grands cailloux a Mongbwalu (Djugu)



Photo 8 : concassage des petits cailloux a Balanzana (Irumu)



Photo 9 : concassage en poudre d'or par les petits garçons a Mwenga



Photo 10 : lessivage de poudre de l'or

Le produit final



Photo 11: Un PDG à Mwenga avec son résultat

La Commercialisation
Sokimo



Photo 12 : Iga barrière sur la route Bunia-Nizi-Mongbwalu, Sokimo poste de contrôle pour l'export d'or



Photo 13 : Plaque -non mis-a-jour- pour un comptoir d'achat d'or de Sokimo chez Nizi (Djugu)

Les négociants



Photo 14 et 15: « Établissement de la Paix ». Clients chez un négociant d'or; le papier blanc a la porte montre le négociant offre la vente de mercure

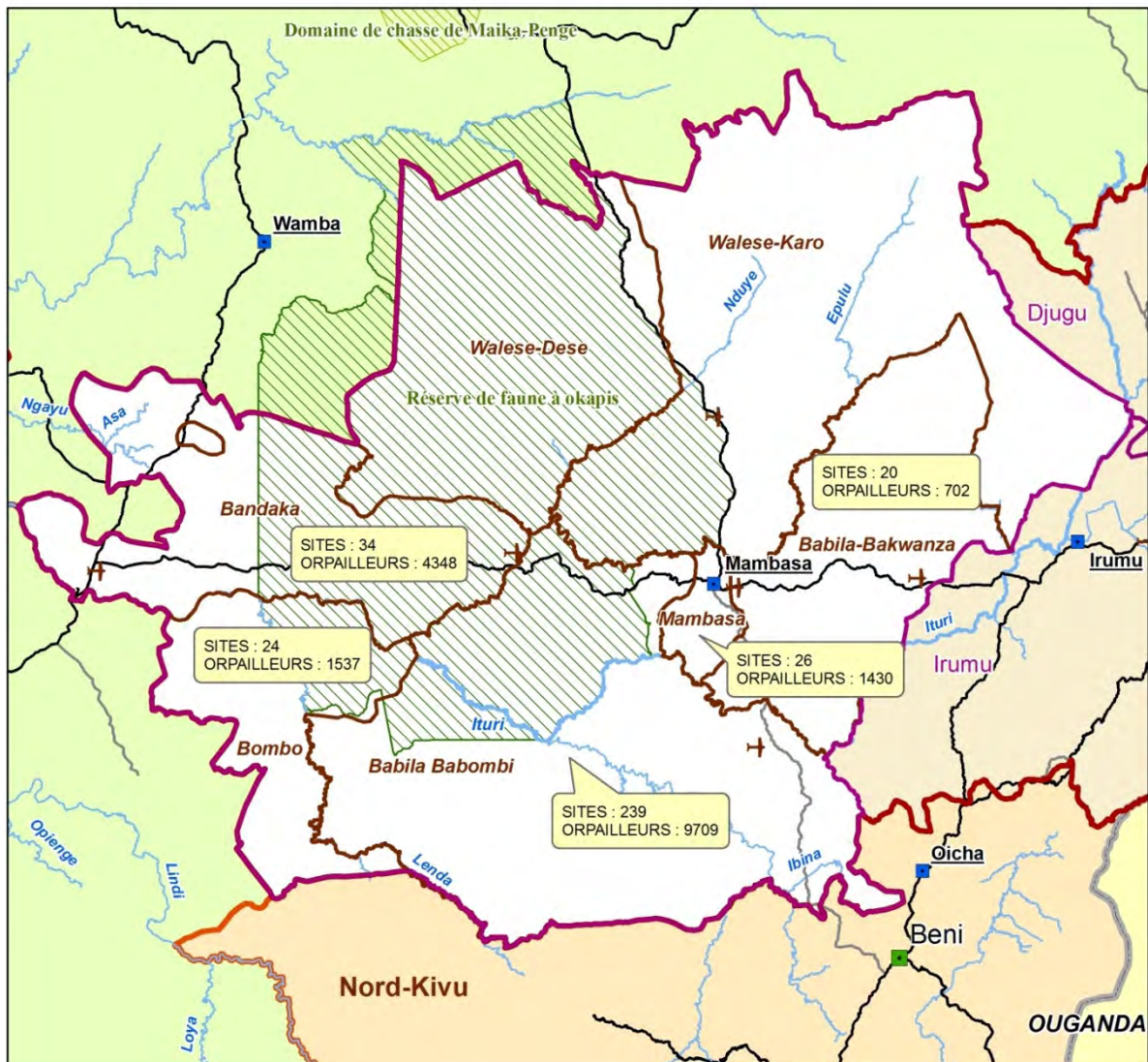
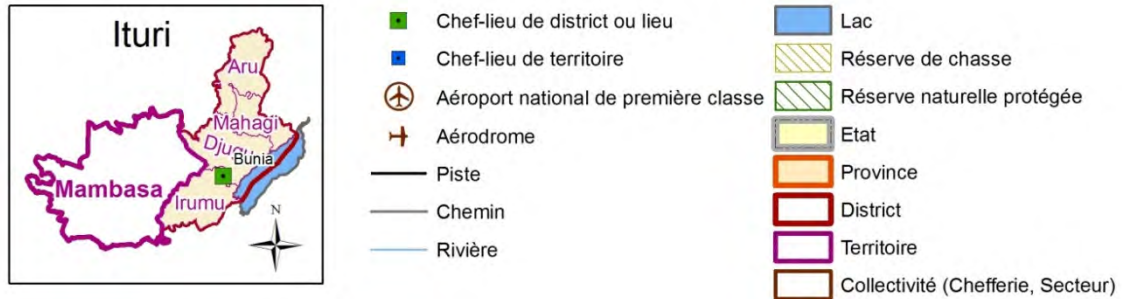
Le marché des dollars



Photo 16 : Une petite boutique de change sans dollars au marché de Mambasa

3. L'exploitation de l'or à Mambasa

Mambasa



IPIS 2012 (Sources: IPIS, RGC)

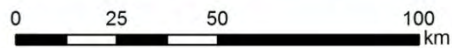


Figure 15: Carte de Mambasa avec le nombre d'orpailleurs

3.1. Contexte de Mambasa

D'une superficie de 36.783 kilomètres carrés, le territoire de Mambasa est un vaste domaine forestier situé dans le district de l'Ituri, Province Orientale en République Démocratique du Congo dont il est une des cinq entités politico - administratives. Le territoire partage des limites avec la Province du Nord-Kivu et le District du Haut-Uélé au Nord, le District de Tshopo à l'Ouest. Selon les données administratives recueillies en octobre 2011, le territoire compte une population de 299.989 habitants, soit une densité moyenne de 8 habitants au kilomètre carré.

En dépit de son étendue, le territoire de Mambasa ne compte que 7 chefferies: Babombi, Bakwanza, Bandaka, Bombo, Mambasa, Walese-Dese, Walese-Karo, avec un total de 27 groupements. La population de Mambasa est concentrée sur les principaux axes routiers à savoir : Komanda – Mambasa – Niania ; et aussi Mangina–Mambasa – Mungbere. Elle se trouve aussi dans les carrières d'exploitation de l'or.

Majoritairement peuplé des groupes bantu dont les Bila considérés comme majoritaires, les Lese et les Ndaka, 30% de la population du territoire est constitué par les Bambuti (autochtones pygmées). Les Bila occupent deux vastes collectivités : la collectivité de Bakwanza et celle de Babombi. Les Lese sont majoritaires dans les collectivités de Walese Dese et Walese Karo, les Ndaka occupent la chefferie de Bandaka, les Bombo vivent dans la collectivité de Bombo et la chefferie de Mambasa est essentiellement occupée par les Arabisés connus comme de « Bangwana ». Dans toutes les sept chefferies, on note de plus en plus une présence forte et significative des ressortissants Nande provenant de la Province du Nord-Kivu.

Une partie du territoire de Mambasa se trouve dans la Réserve de Faune à Okapi (RFO).

Mambasa regorge d'importantes ressources naturelles dont les principales sont la forêt et les minerais. Ces derniers sont variés : or, diamant, fer, cassitérite, wolframite, mercure, magnésium, etc. Une étude menée par IKV Pax Christi et Haki na Amani a démontré le caractère anarchique de l'exploitation forestière qui, au lieu de participer au développement socio-économique du territoire, provoque la pauvreté et attise les conflits dans les milieux⁶⁴.

Ces trente dernières années, à la faveur de la libéralisation de l'exploitation minière en 1982, le Territoire de Mambasa fait partie des régions où on constate une forte ruée vers l'exploitation artisanale de l'or. Les dernières années, deux sociétés minières ont débuté avec des activités de prospection en vue d'une exploitation industrielle future.

Cet intérêt pour l'exploitation (artisanale-semi-industrielle-industrielle) de l'or est à la base du développement des nouvelles dynamiques socioéconomiques et de nouveaux rapports de forces au sein de la société de Mambasa. C'est ce que la présente étude se propose d'analyser à travers un survol sur l'état de l'exploitation de l'or en territoire de Mambasa, l'approfondissement des études des cas et les perspectives de cette exploitation en utilisant plusieurs clés de lecture : retombées économiques, aspects sécuritaires, droits de l'homme avec un accent sur la problématique des femmes et des enfants dans les sites miniers, les questions environnementales, les aspects légaux et institutionnels de l'exploitation aurifère.

⁶⁴IKV Pax Christi Pays –Bas, Exploitation du bois, paradoxe de la pauvreté et conflits dans le territoire de Mambasa (Ituri, Nord-Est de la RDC), 2008.

3.2. L'exploitation artisanale dans le territoire de Mambasa

3.2.1. La répartition des sites dans le territoire de Mambasa

Dans le territoire de Mambasa l'exploitation aurifère se retrouve dans 5 chefferies sur 7 que compte le territoire. Mais la vaste concentration est dans la chefferie de Babila Babombi. Dans les deux chefferies de Walese aucun site n'a été identifié. En total il y a 343 sites miniers dans le territoire de Mambasa dont 26 sites dans le chefferie de Mambasa, 24 dans le chefferie Bombo, 20 sites dans la chefferie Babila Bakwanza, 34 sites dans la chefferie de Bandaka et 239 sites dans le chefferie de Babila Babombi. L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) confirme que l'exploitation artisanale y a lieu, malgré le fait que c'est interdit. Selon eux, plus de 70 concessions⁶⁵ au sein de la RFO sont enregistrées auprès du cadastre minier.⁶⁶ Aussi le chef de bureau de mines de Mambasa déclare qu'une exploitation artisanale illégale a lieu dans la RFO.

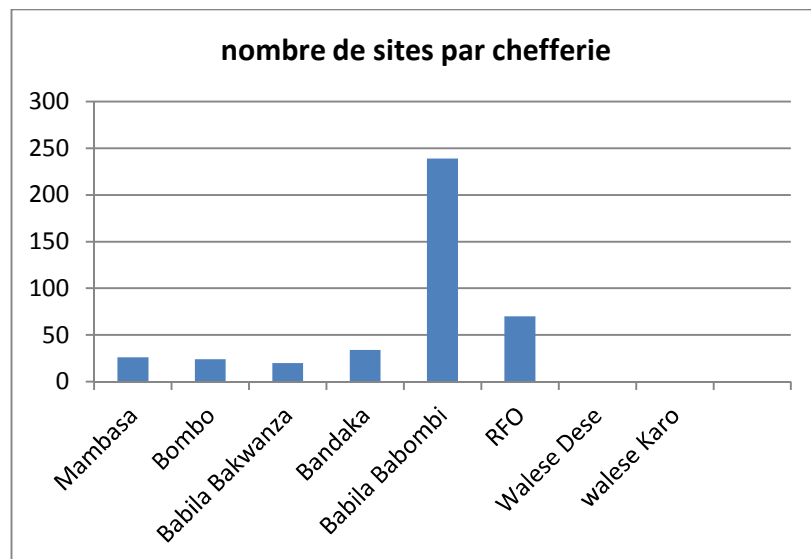


Figure 16: Nombre de sites par chefferie

Dans la chefferie de Babila Babombi l'exploitation n'a lieu que dans quatre groupements : Teturi (91 chantiers), Bakaeku (76 chantiers), Bapongomo (62 chantiers) et Mambembe (10 chantiers). Dans les autres groupements il n'y a pas une exploitation de l'or. Autres groupements importants sont Nyangwe (22 chantiers) dans la chefferie de Mambasa, Bafawambaya (24 chantiers) dans la chefferie Bombo et Bapwele (20 chantiers) dans la chefferie Babila Bakwanza. Tous les détails sur la répartition dans les groupements peuvent être vus dans l'annexe.

Dans son rapport annuel 2010 l'Antenne des Mines et Géologie à Mambasa dit avoir inventorié 120 foyers miniers. Cela ne représente que 1/3 des 343 foyers miniers inventoriés par notre enquête. SAESSCAM parle d'un nombre des sites variant entre 48 et 69 sites⁶⁷. Nous devons noter que dans la

⁶⁵ Comme nous n'avons pas pu visiter ces sites, ils ne sont plus présentés dans les chiffres du rapport.

⁶⁶ Rapport confidentiel de l'agent de conservation

⁶⁷ Juin 2011 il y avait 58 sites, Juillet 2011 58 sites, Août 2011 48 sites et Septembre 2011 69 sites.

chefferie de Babila Babombi les sites à Bakaiku n'ont pas été pris en compte dans les statistiques de SAESSCAM.

Au cours de la période 1984 – 2007 en moyenne 5 à 10 sites ont démarré. Ce n'est qu'à partir de 2007 que le nombre a augmenté. Nous avons trouvé 27 sites qui ont démarré en 2011.

Au total il y a 301 sites où on pratique l'exploitation artisanale, 36 sites où l'exploitation semi industrielle est pratiquée ensemble avec l'exploitation artisanale et 3 sites où il n'y a que l'exploitation semi industrielle.

3.2.2. Les orpailleurs

Selon les enquêteurs 17726 orpailleurs sont actifs à Mambasa⁶⁸. Notons que l'enquête s'est finalement déroulée quand la saison de pluie venait de commencer. Beaucoup d'orpailleurs avaient déjà quitté leurs sites afin de travailler sur les champs⁶⁹. Sur base des interviews dans l'ensemble de l'Ituri, nous estimons qu'entre 30% et 50% des orpailleurs avaient déjà quitté le chantier. Cela implique un effectif dans la saison sèche entre 26500 et 35000 d'orpailleurs.

Dans son rapport annuel 2010, l'Antenne des Mines et Géologie à Mambasa dit avoir inventorié 2500 creuseurs. Ce chiffre représente 1/7 des 17.726 creuseurs inventoriés par notre enquête. SAESSCAM parle d'un nombre variant de creuseurs au tour de 2350⁷⁰. Ces chiffres correspondent plus avec les chiffres du bureau de Mines, mais sont très loin des données de nos enquêtes. IPIS et International Alert (2010, p 46) parle de 112 sites miniers 4622 orpailleurs actifs et estime ce nombre peu par rapport au nombre de sites. Ils citent aussi le Bureau Minier Isolé de Mambasa qui estime qu'il y a 10.000 d'orpailleurs pour 45 foyers miniers.

87% des orpailleurs sont des hommes, 7% des orpailleurs sont des femmes, 2% sont des filles et 3% sont des garçons mineurs. Ces chiffres s'appliquent surtout dans la chefferie de Babila Babombi. Uniquement dans la chefferie de Mambasa et de Bombo des hommes non mineurs ont été

Site Lisala: Les femmes et les enfants sont présents dans la carrière mais ne font pas l'exploitation dans les carrières. Ils s'occupent du petit commerce dans les carrières et des tâches ménagères. Les enfants mineurs ne travaillent pas dans la carrière étant donné qu'il est strictement interdit aux enfants d'y accéder. Mais un certain nombre d'enfants viennent travailler le week-end ou pendant les vacances pour essayer de regrouper les frais nécessaires à leur scolarisation étant donné la situation précaire dans laquelle ils vivent et les problèmes qui affectent actuellement la plupart des familles.

Site kafiawema: on trouve effectivement des enfants. Ils sont soumis à des tâches domestiques liées au transport, à l'approvisionnement en eau, au lavage des habits, à l'approvisionnement en denrées diverses. Ces enfants exercent ces activités pour gagner de l'argent et faire face aux problèmes qu'ils rencontrent (survie, frais scolaires, abandon des parents). On déplore aussi le fait que certains jeunes garçons et certaines jeunes filles se livrent à la prostitution dans les sites. En ce qui concerne les femmes, elles travaillent aussi dans les sites. Elles s'occupent essentiellement du ravitaillement en eau et nourriture et du petit commerce en détail. Certaines se livrent à la prostitution.

Site Ngbale sous-sol: sans résider dans les sites, certains enfants viennent, à cause de la pauvreté des parents, relaver le sable abandonné ou offrir leurs services pour des tâches domestiques à la recherche de quelque chose pour la survie. Ils ne résident pas dans les sites. S'agissant des femmes, elles se livrent à des petites activités commerciales qui ne les sédentarisent pas au site de Ngbale Sous-Sol. En effet, la majorité des orpailleurs et d'autres personnes dépendantes de l'exploitation artisanale de l'or vivent dans le centre de Teturi et ne fréquentent le site que pour les activités. C'est seulement pendant les périodes d'intense exploitation et de rentabilité que les orpailleurs y séjournent.

Site Grâce: Pour les enfants impliqués dans ce site minier, ils se retrouvent dans le site comme vendeurs de petits articles et produits. Certains viennent pour exécuter des travaux domestiques dans les sites (lessive, approvisionnement en eau, courses, transport des produits). D'autres s'adonnent aux travaux de la chaîne de production (concassage, malaxage et lavage). Ils sont à la recherche des moyens de survie ou des moyens pour financer leurs études. Souvent en contact avec l'argent généré par l'exploitation aurifère, certains enfants quittent l'école et au fil des années se transforment en creuseurs.

⁶⁸ Sans tenir compte des orpailleurs dans le RFO dont le nombre n'est pas connu par nous.

⁶⁹ Voir le paragraphe dans la synthèse sur Ituri par rapport à l'estimation de nombre d'orpailleurs

⁷⁰ Juin 2011 il y avait 2267 orpailleurs, Juillet 2011 2232 orpailleurs, Août 2011 2850 orpailleurs et Septembre 2011 2460 orpailleurs

inventoriés. Dans la chefferie Babila Bakwanza, il y avait très peu de femmes, les garçons mineurs étaient de 3%. Généralement les femmes et filles sont engagées pour les tâches connexes à l'orpaillage comme le transport d'eau et de pierres. Aussi elles travaillent comme tenancières des restaurants.⁷¹

Les enquêteurs ont également regardé la question de communauté d'origine des orpailleurs dans les sites. Le tableau ci-dessous en donne l'image.

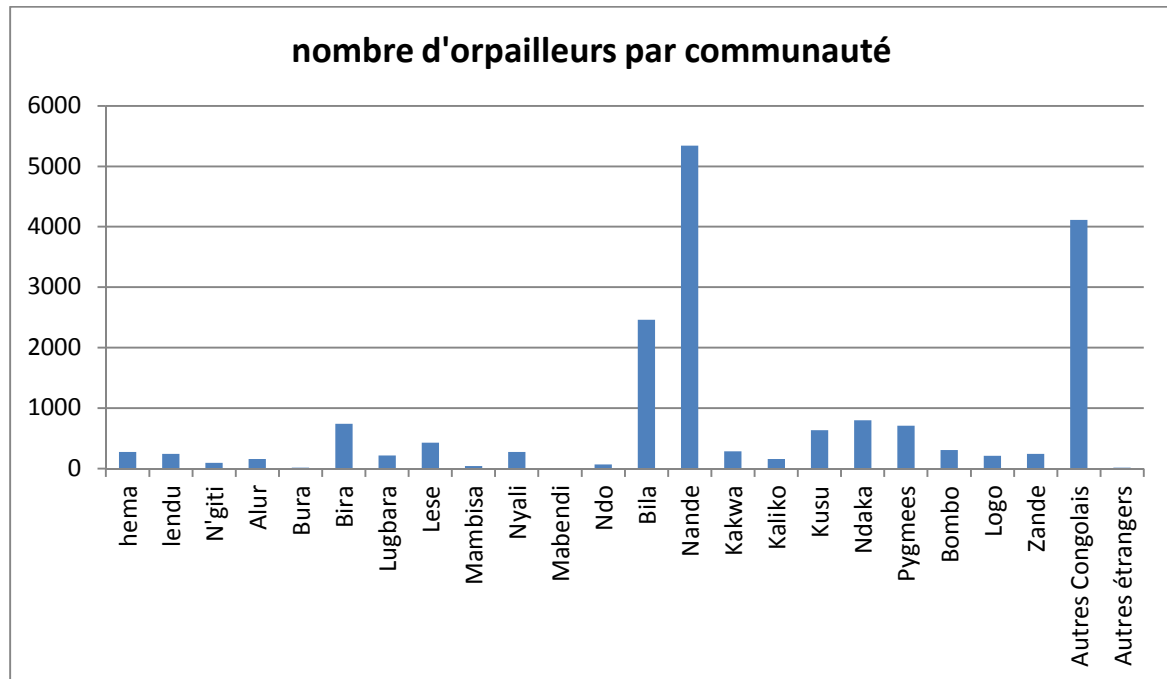


Figure 17: Nombre d'orpailleurs par communauté

Ce qui est remarquable est que sur le plan communautaire le groupe des Nande est nettement supérieur par rapport aux originaires de la région. Relativement ils représentent 31% de tous les orpailleurs actifs dans les sites. La plus grande communauté originaire du territoire, les Bila, ne constituent que 14% de l'effectif des orpailleurs. La catégorie « autres Congolais » sont 24% du total. Ce qui est aussi remarquable est le fait que même des communautés venant de l'extrême Nord de l'Ituri et du Haut Uélé comme les Lugbara, Alur et Azande sont présentes dans les zones. Dans la chefferie de Babila Babombi les chiffres sont encore un peu plus importants avec les Nandé représentant 42%, les Bila 22% et les autres Congolais 12%. Au sein de Babila Babombi c'est dans le groupement de Bakaiiku que les Nande sont les plus présents avec 55% contre 20% dans le groupement de Bapongomo et 37% dans le groupement de Teturi. Les Pygmées, quand bien même estimés à 30% de la population du territoire de Mambasa, ne représentent que 4% des orpailleurs.

La répartition des communautés dans les sites est moins inégale. Les Nande sont présents dans 83% des sites, les Bila dans 65% des sites, les autres Congolais aussi dans 65% des sites, les pygmées dans 30% des sites (!) et les Bira dans 42% des sites. En général les communautés locales sont présentes dans bon nombre des sites mais pas très nombreux. Par exemple les Ndaka sont moins que 5% des orpailleurs mais ils sont présent dan 25% des sites. Il en est de même pour les Kusu qui ont 4% des orpailleurs mais présents dans 25% des sites.

⁷¹ Aybeka Kopikama (2010) Exploitation artisanale de l'or et développement en territoires de Mambasa et wamba. <http://www.memoireonline.com> ; page 43

L'exploitation artisanale de l'or constitue effectivement un espace de brassage des cultures qui dépasse les identités ethniques. La vie dans les sites et les camps se développe dans une dynamique propre liée au développement des relations « professionnelles » et « commerciales » stimulées par une solidarité dépassant les identités innées. Cependant et cela paraît constant, la frontière entre les autochtones et les allochtones s'amointrit. L'orpaillage devient la nouvelle identité pour chacun d'eux. Mais à l'intérieur de ce nouvel espace s'établissent des rapports de force qui naissent du pouvoir de l'avoir : les AFM/PDG, les orpailleurs et les tenanciers des activités commerciales périphériques.

3.2.3. Les conflits liés à l'exploitation artisanale

Dans plus que la moitié des sites un ou plusieurs conflits fonciers ont été cités. Dans 151 cas, il s'agit d'un conflit de limite de site souvent mêlé avec un conflit de jouissance. Il s'agit là alors d'un conflit entre l'exploitant du chantier avec soit la communauté, soit le chef soit un particulier. Dans 19 cas, il s'agit d'un conflit de limite avec une entité administrative. Dans 208 cas, il y a des conflits entre orpailleurs ou entre les orpailleurs et l'exploitant. Mais nous devons aussi constater que ce genre de conflits foncier et conflit de jouissance sont souvent objet d'une renégociation sur les droits à percevoir.

Le rapport annuel 2010 de l'antenne des mines et géologie du territoire de Mambasa rapporte d'un conflit minier opposant deux sociétés minières (Société Minière Bambi et Fils contre l'Établissement Nasibu Mwana Kasongo). Il s'agit de conflits de limites entre les Administrateurs des Foyers Miniers suite au manque des croquis d'emplacement et délimitation desdits chantiers.

Lors d'une autre étude sur les conflits fonciers, la chefferie de Babila Babombi suivi de la chefferie de Mambasa avaient le plus grand nombre de conflits. Au sein de Babila Babombi, le centre de Teturi connaissait la plus grande prolifération avec la moitié des conflits.⁷²

Concernant la présence des agents de sécurité dans les sites, surtout dans la partie sud de Mambasa, l'on remarque une présence très substantielle. Le tableau suivant donne une image de la présence de la PNC, FARDC et ANR au tour des foyers miniers. Il s'agit de l'ensemble de Mambasa.

| désignation | Tous les jours | Chaque semaine | Chaque mois | Durant partage des quarts | parfois |
|--------------|----------------|----------------|-------------|---------------------------|---------|
| PNC | 8% | 18% | 10% | 1% | 43% |
| FARDC | 12% | 1% | | | 45% |
| ANR | | | | | 10% |
| Groupe armée | 3%* | | | | |

Figure 18: Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires ou d'un groupe armée
*) Il y a 9 sites miniers connaissant la présence d'un groupe armé, tout à Bakaiku

⁷² Eric Mongo, Joost van Puijenbroek, Désiré Nkoy (2009) : *Conflits fonciers en Ituri, poids du passé et défis pour l'avenir de la paix*; page 279

Nous pouvons conclure que la PNC est d'une manière ou d'une autre en contact avec les sites miniers dans presque 80% des cas. Pour les FARDC elles sont présentes dans les sites dans 58% des cas. Ce n'est que dans le groupement de Bakaiku dans le sud de la chefferie de Babila Babombi que les sites miniers sont gérés par des groupes armés.

La présence des services de l'ordre diffèrent beaucoup d'un groupement à un autre. La militarisation de l'environnement est le plus fort dans le groupement de Bakaiku dans la chefferie de Babila Babombi. Sur les 76 sites, il y a 35 soit 46% des sites sous contrôle journalier des FARDC. 27 sites soit 36% sont sous contrôle régulier (mais pas journalier) des FARDC. La moitié connaît une présence des PNC dont 27% du total des sites, une présence journalière des PNC. Aussi un quart connaît une présence de l'ANR. En plus, comme déjà dit, 9 sites, soit 12%, sont sous contrôle d'un groupe armé.⁷³ En général, Bakaiku est une zone de haut niveau de militarisation des foyers miniers

Dans le groupement de Teturi (Babila Babombi) l'image et le niveau de militarisation est nettement différent. L'armée est présente dans moins de sites et d'une façon intensive (tous les jours 5%, parfois 49%). La PNC est pourtant plus présente. Presque tous les sites connaissent une présence de la PNC dont la moitié une fois par semaine. Le groupement de Bapongomo est très comparable avec le groupement de Teturi.

Dans la chefferie de Bandaka, il n'y a que deux sites qui connaissent une présence militaire journalière. La PNC est présente une fois par semaine dans 24% des sites et une fois par mois dans 29% des cas. Il est pareil pour les chefferies de Mambasa, Bombo et Babila Bakwanza. Presque nulle part les FARDC ont une présence régulière comme journalière, hebdomadaire ou mensuelle. En moyenne dans 25% des sites, l'intensité de leur présence sur les sites a été indiquée comme "parfois". La PNC est un peu plus présente.

Selon IPIS et Int. Alert (2010 : 57) les FARDC sont surtout impliquées dans le trafic de l'or (à côté de la taxation) et que cela paraît être organisé par leurs supérieurs. Il semble qu'il y a trois groupes de FARDC actifs à Mambasa. Parfois les FARDC venant d'Isiro sont signalées (IPIS et Int Alert 2010 : 56). Il y a des FARDC venant de Nord-Kivu (ibid : 57) et il y a les FARDC régulières de l'Ituri. En plus, il paraît qu'il y a un peloton sous commandement d'un officier venant de Wamba (Schouten 2010 : 16).

Malgré les nuances par rapport au niveau de militarisation dans les différentes chefferies, les études de cas montrent une image quand même unanime où les forces de l'ordre sont structurellement impliquées dans toute sorte de tracasserie : l'imposition des marchandises aux orpailleurs, paiement des taxes ou contributions illégales en nature, privations de libertés, arrestation arbitraire, des traitements inhumains et dégradants, du non respect de la mercuriale des prix, etc. En pratique, il n'y a pas de rapports sur ce genre d'incidents, mais c'était le message partout et unanime. Aussi IPIS et Int Alert (2010 : 57) signalent qu'il y a une grande frustration parmi tous les acteurs sur le comportement prédateur ainsi que l'intimidation par les FARDC et la PNC. Profitant de la situation de l'impunité dans un territoire comme Mambasa ces forces de l'ordre se permettent de faire tout ce qu'elles veulent dans ce domaine.

⁷³ Cette situation est aussi signalée par IPIS et Int. Alert (2010 : p 57). Ils citent le chef de poste qui dit que Bakaiku est un monde tout à fait à part.

3.2.4. Avantages et désavantages pour les communautés et les autorités

Selon 1681 personnes enquêtées, les avantages pour les communautés proches d'un site est en premier lieu le fait qu'il y a un marché mieux approvisionné des produits de première nécessité suivi par l'opportunité d'emploi, les moyens pour l'éducation et le développement général du milieu. Aybeka (2010 : 65) ajoute aussi l'importance de l'or pour la finance informelle. L'or sert de plus en plus comme intermédiaire dans les opérations de transfert de l'argent.

Pour les communautés, l'abandon de l'école est cité de loin comme premier désavantage de l'exploitation artisanale (dans 286 cas). Les autres désavantages sont ceux liés à une dégradation des mœurs comme la consommation élevée de l'alcool et la prévalence des MST / VIH. Par ailleurs, il faut remarquer que l'exploitation aurifère se fait au détriment de l'agriculture (103 cas). Dans très peu de cas il a été mentionné la dégradation de l'environnement. Aybeka (2010 : 49) souligne aussi que l'orpaillage entraîne à une sorte d'exode des villages vers les carrières d'or ayant des conséquences néfastes sur le dynamisme de plusieurs villages.

En ce qui concerne les avantages pour l'Etat, il n'est pas très étonnant que la vaste majorité cite la perception des taxes comme premier avantage. Les désavantages pour l'Etat correspondent en fait à la non perception des taxes. En ce qui concerne les avantages pour le pouvoir coutumier, la perception des droits coutumiers est perçue de loin comme premier avantage. En deuxième lieu c'est le développement général du milieu, suivi de la perception des taxes pour l'occupation du terrain. Il est intéressant de remarquer aussi comme avantage de l'exploitation aurifère, le fait que la population cotise plus facilement pour un travail communautaire. Ceci a été plusieurs fois mentionné.

Sur le plan des désavantages pour le pouvoir coutumier, il a été souligné le fait que les orpailleurs n'obéissent plus les chefs et que la population ne participe plus aussi facilement aux travaux communautaires. Cela donne l'impression que la cohérence sociale au niveau des villages diminue avec l'exploitation artisanale.

Evidemment, pour les orpailleurs eux-mêmes, le revenu de l'exploitation aurifère est le plus important avantage. Cependant, leur espérance de vie diminue considérablement et leur état de santé se dégrade.

Dans l'ensemble nous pouvons dire qu'il y a peu de résultat durable visible venant de l'exploitation artisanale. Certes, un centre comme Teturi connaît un relatif dynamisme des activités socioéconomiques en raison du foisonnement des activités d'exploitation mais qui demeurent, somme toute, marginales.

3.2.5. Production

Dans son rapport annuel 2010, l'antenne de Mines et de Géologie présente des données de 84 exploitants qui ont produit ensemble 144 kilo de l'or. Jusqu'à fin Septembre 2011 la production en or était 38 kilo de l'or pour l'ensemble du territoire de Mambasa. Sur base des données du Service de Mines et Géologie, la répartition dans le rythme de l'année est montrée dans la graphique qui suit.

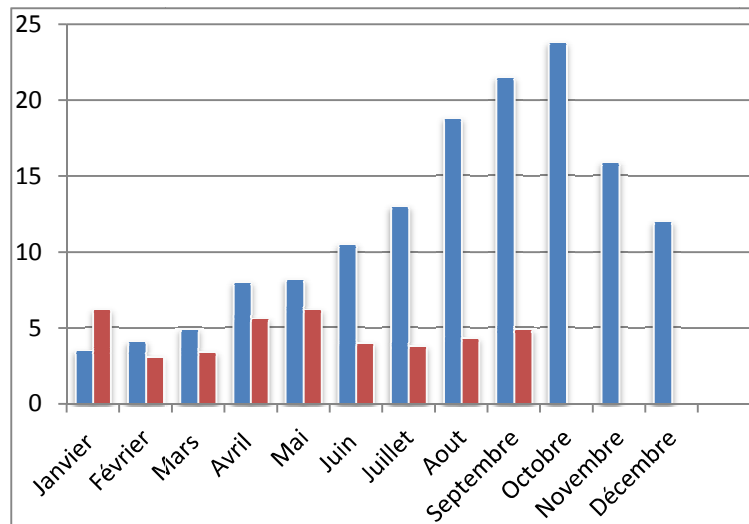


Figure 19: Production artisanale de l'or en kg à Mambasa (2010 et 2011)⁷⁴

Au total, le Service des Mines et Géologie estime une production de 144 kg durant l'année 2010 et 38 kilos durant les neuf premiers mois de l'année 2011. Ces chiffres semblent loin d'être convainquant car, de prime abord ils manquent toute explication : pourquoi la production baisserait aussi beaucoup entre l'année 2010 et l'année 2011. En plus, le nombre de sites et d'orpailleurs est nettement en-dessous de la réalité. Le fait que les rythmes durant l'année diffèrent énormément, cela laisse qu'on se pose aussi des questions. Surtout durant 2011, il n'y a aucune influence des saisons. Pourtant, beaucoup de sites sont abandonnés lors de la saison des pluies. Durant 2010 la grande différence de production en Décembre (12 kg) et Janvier (3,5 kg) manque toute explication. Aussi les chiffres de SAESSCAM diffèrent nettement des chiffres du service des Mines et Géologie :

| | SMG | SAESSCAM |
|---------------|--------|----------|
| Juin '11 | 4 kg | 2,5 kg |
| Juillet '11 | 3,8 kg | 4,4 kg |
| Août '11 | 4,3 kg | 5,8 kg |
| Septembre '11 | 4,9 kg | 2,5 kg |

Figure 20: Production 2011 selon SMG et SAESSCAM

Nous avons les chiffres de deux sites à Nia-Nia. En effet, en 2007 à Makapela, la production mensuelle pour ce site était de 10 à 15 kg d'or par mois, soit 120 à 180 kg d'or par an. Pour le site de Maka, en 2008, la production mensuelle était autour de 5kg par mois. Ce qui revient pour ce site à une production annuelle moyenne de 60 kg d'or.

Quant aux prix, ils varient. IPIS et Int. Alert (2010 : 44) parlent d'un minimum de 20\$ par gram, un maximum de 35\$ par gram et une moyenne de 27 US \$. Aybeka (2010 : 58-59) a calculé qu'un orpailleur reçoit comme revenu moyen un montant entre 210 et 280 US \$. Cela constitue un montant assez énorme, nettement au-delà à ce qu'un cultivateur peut gagner et même à ce qu'un petit fonctionnaire de l'Etat peut gagner. Ce qui est intéressant, il a aussi calculé qu'un orpailleur consomme 87,5% et épargne 12,5%. Selon lui la propension marginale à consommer est très élevée, elle approche l'unité. Cette consommation consiste plus à la satisfaction des besoins alimentaires et vestimentaires. D'autres besoins fondamentaux comme les soins de santé, l'éducation, le transport, l'eau, l'énergie, ... restent non satisfaits.

⁷⁴ Source : rapport annuel 2010 l'antenne de Mines et de Géologie ; rapports du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'antenne de Mines et de Géologie

Le site de Kafwawema est constitué de 187 trous, 02 marigots et 03 chantiers. La production mensuelle par trou, lors des périodes de forte rentabilité, avoisine 500 gr/trou, soit une production annuelle par trou équivalente à 6000 grammes d'or par trou. Dans ce site, l'exploitation artisanale côtoie l'exploitation semi-industrielle à cause de la présence de motopompes et autres engins électromécaniques. Les modalités de répartition de la production dans le site sont précisées par la convention qui est signée entre les exploitants et l'Administrateur du Foyer Minier ou de son représentant au moment de la négociation des termes de l'exploitation :

- Avant toute activité, le droit d'occupation d'un trou est conditionné par le paiement d'un montant de 200\$ au Directeur Technique au nom et pour le compte de l'AFM via le PDG et le DG. il faut souligner que dans le site de Kafwawema, un trou mobilise plus ou moins 42 personnes.
- En cas de production, celle-ci est répartie selon la clé convenue au niveau de ce foyer minier soit 30% aux Ets du PDG, 25% au Chef de trou, 15% aux fournisseurs, 30% aux orpailleurs.

Site de Lisala : Les activités de la carrière de Lisala sont exécutées actuellement dans un contexte de baisse de la production car il n'y a qu'un seul chantier qui fonctionne actuellement. Selon le mode de répartition du profit de l'exploitation convenu entre les parties, la production est divisée à parts égales entre l'AFM et les orpailleurs chapeautés par leurs chefs de trous. Cette clé de répartition pose, selon les informations reçues, beaucoup de problèmes car le propriétaire de la carrière se taille la part du lion au détriment d'autres acteurs de la production.

Ngbale sous-sol : Les activités d'exploitation s'exercent dans plus ou moins 14 trous dont chacun est exploité par au moins 04 creuseurs avec plusieurs (une dizaine) journaliers chargés du dégagement, du nettoyage et du transport à la rivière. Préalablement aux activités d'exploitation proprement dites, les frais d'occupation du terrain sont fixés entre 10 à 20\$ (après prospection) par trou. Les modalités de répartition sont réglées selon la manière ci-après : Le droit d'exploitation d'un trou est subordonné à l'accord de la cession des 10% de la production au propriétaire de la carrière ;

- Une redevance hebdomadaire connue sous l'appellation de « montour », fixée par le chef de chantier selon le rendement, est également payée au propriétaire de la carrière. Cette caution représente l'équivalent en or du poids de ½ tige allumettes/ semaine/ creuseur (période faible rendement) et de 1 à 2 tiges d'allumettes (12 tiges d'allumettes équivalent à 1 gr d'or).1
- Déduction faite du droit de trou et d'autres charges communes, le Chef de trou a droit à 45% de la production (il a la charge d'assurer l'alimentation, la santé, l'outillage des orpailleurs) et les creuseurs se partagent les 45% restants.

3.2.6. Circuit de commercialisation

Avant d'aborder les aspects de commercialisation de l'or provenant de l'exploitation artisanale à Mambasa, il est nécessaire de souligner que le Code Minier pose clairement le principe selon lequel les exploitants artisanaux ne peuvent vendre leurs produits miniers qu'aux négociants, aux comptoirs ou aux organismes agréés par l'Etat ou dans les marchés boursiers.

S'agissant de l'activité d'achat et de vente des substances minérales issues de l'exploitation artisanale, les négociants doivent prouver leur qualité de commerçant par la production de leur immatriculation au Nouveau Registre de Commerce avant de se faire délivrer la carte de négociant. Comme pour les cartes d'exploitant artisanal, le Code prévoit de manière claire et transparente, les conditions de retrait de la carte de négociant. Les comptoirs d'achat agréés sont autorisés à acheter, à vendre et à exporter les substances minérales d'exploitation artisanale après s'être soumis au contrôle de l'Administration des Mines et de l'organisme public chargé de l'expertise, en l'occurrence le CEEC.

Il n'y a pas de comptoirs d'achat agréés à Mambasa. Selon le bureau SAESSCAM, il y a 172 négociants à Mambasa mais la majorité ne dispose pas des cartes de négociants. Ce qui est remarquable est le double statut des propriétaires des carrières (PDG) et des administrateurs des foyers miniers qui sont à la fois exploitants artisanaux, négociants et souvent aussi commissionnaires

de vente des substances minérales.⁷⁵ Cette pratique entraîne un marché déséquilibré entre les creuseurs et les propriétaires des sites d'exploitation qui appliquent une mercuriale illégale. En outre, il y a la pratique du troc dans la vente de l'or avec soit les propriétaires des carrières qui vendent des articles de petit commerce au sein des carrières, soit avec les commerçants qui exercent les activités de petit commerce aux sites d'exploitation.

Pour la grande majorité des sites, Butembo est la destination principale. Parfois, mais rarement, Kisangani et Bunia sont aussi mentionnés.⁷⁶ L'or est ensuite vendu en Ouganda, mais il manque des statistiques fiables.

Il est important de conclure que la commercialisation de l'or d'exploitation artisanale en Territoire de Mambasa s'opère dans une très forte opacité et dans une certaine illégalité compte tenu de l'absence des comptoirs agréés et compte tenu également de l'implication des personnes non détentrices des cartes de négociants. La problématique des statistiques de production et de commercialisation se pose avec acuité. Au cours de l'enquête, l'équipe n'a pas été capable d'assurer la traçabilité des statistiques de production dans les carrières et de commercialisation, compte tenu du caractère peu systématique des activités tant dans les carrières, comme les administrations aussi que les différents établissements de commerce.

3.3. Exploitation industrielle

3.3.1. Loncor Ressources

Loncor Resources Inc est une entreprise minière de droit canadien constitué des directeurs de la société Banro (également Canadienne) pour leurs opérations au Kivu et Ituri. Loncor a acquis un permis d'exploration sur la concession Ngayu en Province Orientale en RDC qui couvre partiellement le territoire de Mambasa et celui de Wamba et ayant une envergure de 4.550 km². Loncor possède ou contrôle aussi 55 permis d'exploration dans le Nord-Kivu, couvrant 17760 km carrés et situés à l'ouest de la ville de Butembo.



Figure 21: Concession de Loncor Ressources

Loncor a commencé à explorer au site Yindi et au site Makapela au Ngayu en 2010. Les travaux d'exploration de surface ont commencé à Manguredjipa en août 2009 et sont en cours. Une intense activité d'exploitation artisanale s'y déroule à travers une dizaine de foyers (sites, carrières) miniers :

⁷⁵ Voir aussi IPIS et Int. Alert (2010 : 52). Sur 35 sites enquêtés uniquement l'AFM pouvait acheter de l'or.

⁷⁶ Voir aussi : IPIS et International Alert (2010), page 52 ; Aybeka 2010 : 55-56

Italie, Kputuka, Grâce, Anguluku, Kalemie en territoire de Mambasa ainsi que Bavadiri, Mambati, Makapela, Maka et Sele-Sele en territoire de Wamba. Selon quelques données récoltées, on a estimé en avril 2011 qu'il y avait autour de 3.500 creuseurs au FM de Kputuka alors qu'en juin/juillet, il y en a eu autour de 5.000 à Maka. Le site Indi qui héberge le centre actuel des activités d'exploration de Loncor se situe dans une ancienne mine nommée « Tele ». A ce site, deux foyers miniers artisanaux sont très actifs : Grâce et Kputuka.

L'exploration a donné des résultats encourageants. Compte tenu des résultats, il est bien possible que l'on développe, selon les sites, une mine souterraine et/ou une mine à ciel ouvert.

Au niveau du site de Loncor, une compagnie privée de sécurité dénommée « First Security » assure la sécurité des installations. First Security collabore avec la Police Nationale Congolaise. Un peloton de 12 agents du Bataillon de Garde à Mambasa est affecté au site de Loncor contre paiement.

Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises extractives, Loncor a mis en place Loncor Foundation qui s'occupe des aspects des retombées sociales de l'exploitation. Loncor a une concession de 30 ans et il paraît que cela les amène vers un engagement particulier avec les communautés. Ils ont commencé des négociations avec la chefferie de Ndaka. Bien que la société soit encore en phase d'exploration, quelques réalisations sociales ont été exécutées en faveur de la population : construction d'une école en matériaux durables, construction d'un hôpital (encore en chantier), projet de route Indi – Makapela, l'approvisionnement des enfants en fournitures scolaires, etc.

Pour engager un dialogue avec tous les opérateurs et permettre à la compagnie de minimiser les conflits avec les artisanaux, Loncor a mis en place un Administrateur Senior et Conseiller Gouvernemental. A travers les réunions et les concertations avec les AFM et les représentants des communautés, la compagnie réussit à partager le planning de ses activités et désamorcer les résistances possibles de ceux qui peuvent bloquer l'accès à certaines zones ciblées pour la prospection. Les réunions et rencontres se font en fonction des besoins de développement des activités ou s'il y a une demande de la part d'autres opérateurs.

Malgré cet effort, un conflit a eu lieu fin 2010 entre les orpailleurs et Loncor à la carrière Indi. En effet, les orpailleurs et le site de Loncor sont en fait sur le même lieu. Quand Loncor avait commencé à prendre des carottes, une peur régnait parmi les orpailleurs qu'ils seraient chassés. Aussi, le site de Makapele qui est tellement vaste (au delà de 1000 orpailleurs) serait un cas difficile à résoudre.

On a enregistré trois crises majeures entre la compagnie Loncor et les exploitants artisanaux :

- Kputuka (juin 2010) : résistance et refus d'accès aux zones de travail programmées ;
- Grâce (Avril 2010 et Avril 2011) : un exploitant artisanal s'est associé avec un Brésilien pour faire une exploitation semi-industrielle dans le site. Ce dernier, protégé par 04 éléments de la PNC en provenance de Kisangani, était visiblement soutenu par le Commandant de la PNC de la Province Orientale ;
- Makapela (2010) : l'exploitant artisanal pensait que la compagnie Loncor avait plutôt occupé illicitement son terrain alors que lui il détenait le permis délivré par les autorités provinciales.

Toutes ces trois crises ont connu leur dénouement par une action de communication et de dialogue avec les différentes parties prenantes sous le leadership des autorités provinciales de la Province Orientale.

Il y a beaucoup d'inquiétude parmi les orpailleurs sur l'avenir lorsque l'exploitation industrielle va commencer.

3.3.2. Kilo Gold

Kilo Gold est une compagnie de droit canadien qui détient un permis d'exploration (recherche, prospection) en Province Orientale, au tour d'Isiro (avec la compagnie Rio Tinto), autour de Beni (projet Masters) et le projet Somnituri dans la région de Nia-Nia.

La compagnie a débuté ses activités d'exploration en janvier 2010, principalement dans les sites d'Adumbi, Manzako et Kobe où on procède au forage pour extraire les échantillons qui sont envoyés pour analyse en Tanzanie, en Afrique du Sud et au Canada.

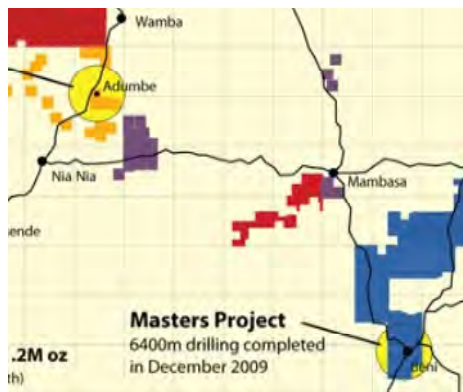


Figure 22: Carte d'implémentation de l'entreprise Kilo Gold

La compagnie n'a pas encore levé une option en rapport avec le développement de la mine. Kilo Gold travaille en sous-traitance avec la Société SENEX pour le forage (50 employés), Wild Dog pour le transport aérien (02 personnes) et CONGO SECURITY SOLUTIONS pour la sécurité (60 employés). Congo Security Solutions collabore avec la Police Nationale Congolaise dont quelques éléments (estimé vers 12 agents) sont présents dans les installations de Kilo Gold. Plusieurs carrières d'exploitation artisanale sont actives dans la concession de Kilo Gold : Mbuji-Mayi, Mabele Mokonzi, Vatican, Lisala, Libreville, Monde Arabe, Santa Maria, Mopa, Adumbi, Malekesa, Sénégal, Canon, Bakoko, Kananga et Camp Base.

La compagnie a organisé une réunion d'échange en octobre 2010 pour établir un processus de consultations et de dialogue avec les PDG des carrières dans le souci de promouvoir la collaboration et d'atténuer les tensions observées au tout début de ses activités. Grâce à cela, les PDG des différents sites reconnaissent les droits de Kilo Gold qui attend l'évolution de la phase d'exploration pour tirer les conclusions sur cette épineuse question d'exploitation artisanale.

Il n'existe pas de conflits majeurs connus à ce jour, en dehors de la petite crise traversée au site de Libreville au lancement des activités de Kilo Gold. Les artisans avaient tenté de s'opposer à la présence de Kilo Gold. Cette crise était réglée grâce à la dynamique de communication avec les orpailleurs et à l'intervention des services compétents (Mines, Saesscam, Territoire)

Kilo Gold a développé des bonnes relations avec les communautés locales grâce aux diverses réunions, échanges d'informations et consultations. Ce processus lui a permis de récolter les attentes des communautés à travers un cahier de charges du territoire et deux cahiers de charges de la chefferie.

Malgré le fait qu'elle se trouve encore en phase d'exploration, Kilo Gold a concrétisé sa volonté de participer au développement local avec quelques réalisations : construction du bureau du territoire à Mambasa, construction d'une école primaire pour enfants pygmées à 18 kms de Mambasa sur route Beni, construction d'une école primaire avec latrines à Bafwambaya ainsi que la réhabilitation du

bâtiment construit par les parents, l'ouverture de la route de 47 kms jusqu'à Santa Maria, l'aménagement de deux terrains de football à Bafwambaya et Bafwabango, ouverture de la place du Marché de Bafwambaya, ouverture de l'espace pour l'implantation de l'antenne de Vodacom, emplois en faveur des fils et filles du milieu.

3.3.3. AURIS AG

La compagnie congolaise Masters, dont les concessions ont été presque entièrement transférées à KGL, a aussi une entreprise commune avec la compagnie Suisse Auris AG à qui elle a transféré ses permis d'exploration concernant le groupement Bakaike dans le chefferie Babila Babombi. Ce groupement est très éloigné et difficile à rejoindre comme nous avons vu. Auris a pu visiter une fois le site mais n'a pas commencé ni l'exploration ni l'exploitation. Il semble Auris a abandonné le projet.

3.4. Situation de l'exploitation minière à petite échelle

3.4.1. L'exploitation à petite échelle

Rappelons que par exploitation minière à petite échelle, il faut entendre toute activité par laquelle une personne se livre à une exploitation de petite taille et permanente, exigeant un minimum d'installations fixes en utilisant des procédés semi-industriels ou industriels, après la mise en évidence d'un gisement(art.1er du Code Minier).

Dans le territoire de Mambasa, la petite mine est menée à travers les activités d'exploitation semi-industrielle qui se déroulent généralement dans les lits des rivières et essentiellement dans le lit de la rivière Ituri aussi bien dans l'axe Mambasa – Teturi – Mayuano- Biakato que dans l'axe Mambasa-NiaNia. Cette exploitation s'exécute au moyen des dragues dont les propriétaires se sont constitués en association dénommée « ATEDRAPO » (Association des Tenanciers des Dragues de la Province Orientale).

Selon les données recueillies au Saesscam, l'exploitation minière à petite échelle est assurée par 07 exploitants (Kalubamba, Kasongo, Somibaf, Eundu, Dede, Tchekabo et Mokili) dans les sites suivants : Lwemba, Teturi, Biondo, Azoka, Kake et Nia-Nia. L'absence des statistiques de production de ce type d'exploitation ne permet pas de déterminer l'ampleur de l'exploitation et son impact socioéconomique. SAESSCAM a enregistré 22 dragues actifs sur la rivière Ituri : 18 autour de Mambasa et 4 à Bakaiko⁷⁷. Selon SAESSCAM une drague produit en moyenne de 5 à 8 grammes d'or par rotation.

3.4.2. Corner Stones Resources

La compagnie Corner Stones Resources fait partie de la compagnie Chinoise CRAA. Corner Stones Resources exploite à 7 km sur la route Nia-Nia-Kisangani sur la rivière Ituri et elle s'engage à l'exploitation alluviale. La sécurité était assurée par quelques soldats des FARDC et maintenant par quelques éléments de la PNC. Leurs relations avec les communautés sont quasi inexistantes. Cela donne une base de beaucoup de rumeurs. Cette compagnie exploite là où il y a la frontière naturelle

⁷⁷ Source : Rapport d'activités mensuel sept. 2011du SAESSCAM Mambasa

entre les Ndaka et les Bali. Chaque communauté exploite d'une manière artisanale un côté de la rivière. L'opération Chinoise exploite sur tous les deux côtés et chaque communauté demande sa part de compensation (Schouten 2010).

Par ailleurs, s'agissant de l'exploitation minière qui fait l'objet de l'entreprise chinoise Somibaf dans les environs de Nia-Nia, aucune indication sur la nature des activités et les statistiques de production n'a été possible.

3.5. Les Services de l'Etat à Mambasa

3.5.1. La diversité de services de l'Etat

Dans le territoire de Mambasa, les services de l'Etat impliqués dans l'exploitation artisanale sont multiples et il semble que le nombre, la nomenclature et les attributions dépendent d'un site à un autre. Alors que la loi délimite les services appelés à fonctionner dans les sites miniers d'exploitation artisanale : Cadastre minier (CAMI), Direction des Mines, SAESSCAM, Environnement Minier ; on remarque que d'autres agents des services publics de l'Etat s'invitent dans les sites notamment les éléments des FARDC, les éléments de la Police Nationale, les éléments des services d'ordre et de sécurité, les services générateurs des recettes tant du niveau national (DGI, DGRAD) que du niveau provincial (DRPO) et local (district et territoire). Des services comme Energie, Industrie et Commerce, IPMEA ainsi que les entités administratives décentralisées (EAD : territoire et chefferies) ne manquent pas de prétextes pour justifier leur présence dans les sites d'exploitation. Dans ce contexte, le niveau de tracasseries provenant des services publics de l'Etat est très élevé. Bien que des instructions officielles plaident en faveur du seul encadrement du SAESSCAM comme guichet unique et point focal pour la perception des droits, taxes et redevances dus à l'Etat, la réalité sur terrain démontre que plusieurs services de l'Etat sont présents dans les sites d'exploitation et provoquent une désorientation des acteurs (généralement peu instruits) qui, malheureusement, sont obligés de répondre à plusieurs interlocuteurs.

3.5.2. Le Service des Mines et Géologie

Le Service des Mines et Géologie fonctionne au niveau du territoire de Mambasa sous l'appellation d'Antenne des Mines et Géologie. Cette antenne a pour rôle d'assurer la coordination territoriale des activités minières se déroulant au sein du territoire. Cette antenne a été installée en 2004 et fonctionne dans un local totalement dépourvu des matériels et équipements. Suivant le rapport 2010 de l'antenne, un effectif de 16 agents est affecté à ce service dont 10 à Mambasa, 02 à Bella et 04 à Nia-Nia. Selon un décret de 2009, 10% de l'or produit par les creuseurs doit être payé à SAESSCAM.⁷⁸

L'antenne minière de Mambasa fonctionne dans un total dénuement logistique et technique. Le bureau ne dispose même pas des textes légaux régissant le secteur minier en RD Congo (Code Minier, Règlement Minier et autres mesures d'application), encore moins des matériels de bureaux compétitifs (pas de machines, pas d'ordinateurs, pas de matériels de travail, pas de cartes minières ni de la RDC, ni même du territoire de Mambasa).

⁷⁸ Arrêté Provincial No 01/MAA/019/CAB/PROGOU/P/O/2009. Cela est complété à Mambasa par la Note Circulaire No. 322/271/BUR/A.T/Msa/011, qui ajoute qu'en cas d'une 'grosses productions' un 10% additionnel de la production est taxé.

Certains agents de l'Antenne Minière, en commençant par le Chef d'Antenne, ne sont pas régulièrement payés parce que non reconnus par le Ministère de la Fonction Publique, donc sans immatriculation et non mécanisés. Il se pose aussi un problème de niveau de la formation des agents parmi lesquels on trouve des chefs de poste, des contrôleurs des mines, des enquêteurs et des agents administratifs. La non-maîtrise des textes officiels régissant le secteur minier en République Démocratique du Congo rend ce service fragile et d'inefficace ayant comme conséquence le manque d'organisation, et de performance. Par ailleurs ce service ne bénéficie d'aucun frais de fonctionnement.

Un des problèmes majeurs qui bloque le bon fonctionnement de cette antenne est sa double tutelle. En effet, les informations récoltées au niveau de l'administration du territoire ont fait ressortir le fait que ce service est tiraillé entre le territoire et la province. La dépendance administrative du service des mines au niveau du territoire est presque symbolique dans la mesure où les autorités de l'administration du territoire n'ont réellement pas une vraie main mise sur ce service qui dépend presque directement du Chef de Division des Mines et géologie basé à Kisangani. La désignation du personnel affecté à ce service revient, selon les entretiens menés et les commissions d'affectation retrouvées, des autorités provinciales ou des autorités nationales.

Ainsi, au cours de l'année 2011, l'antenne minière a vendu les différents documents miniers selon le tarif suivant⁷⁹ :

- permis d'exploitation artisanale : 250\$
- carte de creuseur de diamant : 25\$
- carte de creuseur d'or : 10\$
- carte de négociant de diamant : 3000\$ (catégorie A), 500\$ (catégorie B)
- carte de négociant d'or : 250\$ (catégorie A), 150\$ (catégorie B)
- croquis d'emplacement d'un chantier : 25\$
- autres documents techniques : 25\$

L'ensemble de recettes réalisées par l'antenne minière de Mambasa représente un montant total de 2.415\$us (dollars américains deux mille quatre cent quinze), soit un montant en francs congolais de 2.173.500 (deux millions cent septante-trois cinq cent), selon les données existantes à l'antenne territoriale de la DGRAD. Compte tenu de l'existence de plusieurs centres de perception (division provinciale, district et autres postes miniers ne relevant pas de l'antenne), il est difficile de retracer les recettes effectives générées par le secteur de l'exploitation durant l'année (Ibid).

3.5.3. Fonctionnement SAESSCAM

Le SAESSCAM est encore un service jeune du point de vue de son implantation en territoire de Mambasa. En effet, c'est depuis 2009 que ce service a été installé. Actuellement, selon le rapport d'activités de septembre 2011, le service fonctionne avec un effectif global de 15 agents dont 08 au bureau de Mambasa, 04 au centre de négoce de Nia-Nia et 03 dans l'axe Bella – Biakato. Le personnel affecté est insuffisant au regard de l'étendue du territoire de Mambasa et de l'intensité des activités de l'exploitation artisanale et de la petite mine. C'est aussi un personnel qui a besoin de renforcer ses capacités pour faire face aux exigences de l'encadrement de l'exploitation artisanale et de la nécessité d'assurer une interface pertinente entre les exploitants et les divers services étatiques impliqués dans l'artisanat minier.

⁷⁹ Rapport annuel 2011 Bureau de Mines à Mambasa

Le bureau de Mambasa et les deux sous-bureaux (Nia-Nia et Bella-Biakato) accusent des sérieuses difficultés logistiques (pas de bureaux adéquats, manque d'équipements et matériels de base, manque de moyens de déplacement, manque de fournitures de bureau, etc.). Le bureau de Mambasa loue des locaux dans un immeuble privé et accuse plus de 05 mois de retard dans le paiement du loyer.

Le SAESSCAM semble entretenir des relations parfois tendues avec le Service des Mines ainsi que celui de la Police des Mines. A la base des tensions, se pose le problème de la perception des droits, taxes et redevances auprès des exploitants artisanaux et des modalités de répartition.

4. L'exploitation de l'or à Djugu

Djugu



Figure 23: Carte de Membasa

4.1. Contexte de djugu

Le territoire de Djugu comprend 11 chefferies et la cité de Mongwalu. Ce territoire est entouré au Nord par le territoire de Mahagi et il touche un peu le territoire d'Aru au Nord Ouest ; à l'Ouest par le territoire de Watsa district du Haut – Uélé et le territoire de Mambasa, au Sud par le territoire d'Irumu et à l'Est par le lac Albert qui fait la frontière avec l'Uganda.

Dans ce territoire il existe 3 grandes régions :

- Les hautes terres sur la chaîne des Monts Bleus (au delà de 1500 mètre d'altitude), ce sont des régions où la densité de la population est très élevée, atteignant 500 personnes au Km². La population, principalement les Lendu, les Hema et les Ndo – Okebo, y vit des activités agricoles. Les cultures vivrières et de rente, l'élevage des gros et petits bétails et aussi des boisements ont été mis en place. On remarque dans cette région aussi la présence des fermes, plantations et concessions qui datent de l'époque coloniale.
- Les moyennes terres, au centre entre 1200 – 1500 mètres d'altitude, ont presque les mêmes conditions que les hautes terres. Elles sont habitées aussi par des populations provenant des deux ethnies principales qui sont les Hema et les Lendu.
- Les basses terres, plus à l'Ouest, moins de 1200 mètres d'altitude, constituées par une zone forestière où généralement la densité est faible avec moins de 100 habitant au kilomètre carré. Les basses terres sont occupées par les tribus ci – après ; Lendu, Hema, Mambisa, Baniari, Mabendi. Cette population vit des activités agricoles mais aussi de l'exploitation artisanale de l'or.

Les hautes et moyennes terres subissent une forte pression foncière qui bascule souvent dans des conflits fonciers, exacerbés par les activités menées traditionnellement par les deux tribus majoritaires dans le territoire à savoir les Lendu traditionnellement agriculteurs et les Hema traditionnellement éleveurs.

En 1903, deux géologues Australiens trouvèrent de l'or dans la rivière Agola, un affluent de la rivière Abombi, à peu près 30 km de Mongwalu. Ils donnèrent le nom Kilo à l'endroit se référant au nom d'un chef local appelé Ksilo.

L'exploitation commerciale a débuté par les Belges en 1905. En Février 1926 la Belgique a créé la Société des Mines d'Or de Kilo Moto (SOKIMO). L'exploitation aurifère était contrôlée strictement par Kilo Moto, limitant l'accès aux zones minières aux travailleurs et leurs familles. Dans l'apogée de son opération lors des années '60 et '70 SOKIMO employait autour de 6000 travailleurs.

La rivière Nizi était parmi les premiers endroits où l'or alluvial était découvert par les prospectants Australiens en 1903 (aussi bien dans les rivières Shari et Kilo). En 1919 il devenait un des premiers sites d'exploitations de la fameuse société Mines d'Or de Kilo Moto.

Depuis la libéralisation de l'exploitation de l'or, la zone de Mongwalu est marquée par un très grand nombre d'orpailleurs artisanaux.

Durant la guerre, l'or a attiré beaucoup d'attention des groupes armés ainsi que des pays voisins impliqués. C'est surtout le FNI qui contrôlait Mongwalu malgré le fait que UPC et FAPC était aussi sur place. C'est l'Ouganda qui profitait de l'exploitation de l'or durant cette période.

4.2. L'exploitation aurifère artisanale dans le territoire de Djugu

4.2.1. La répartition des sites

Ci-après la répartition des sites dans le territoire et le nombre de sites par chefferie ou secteur.

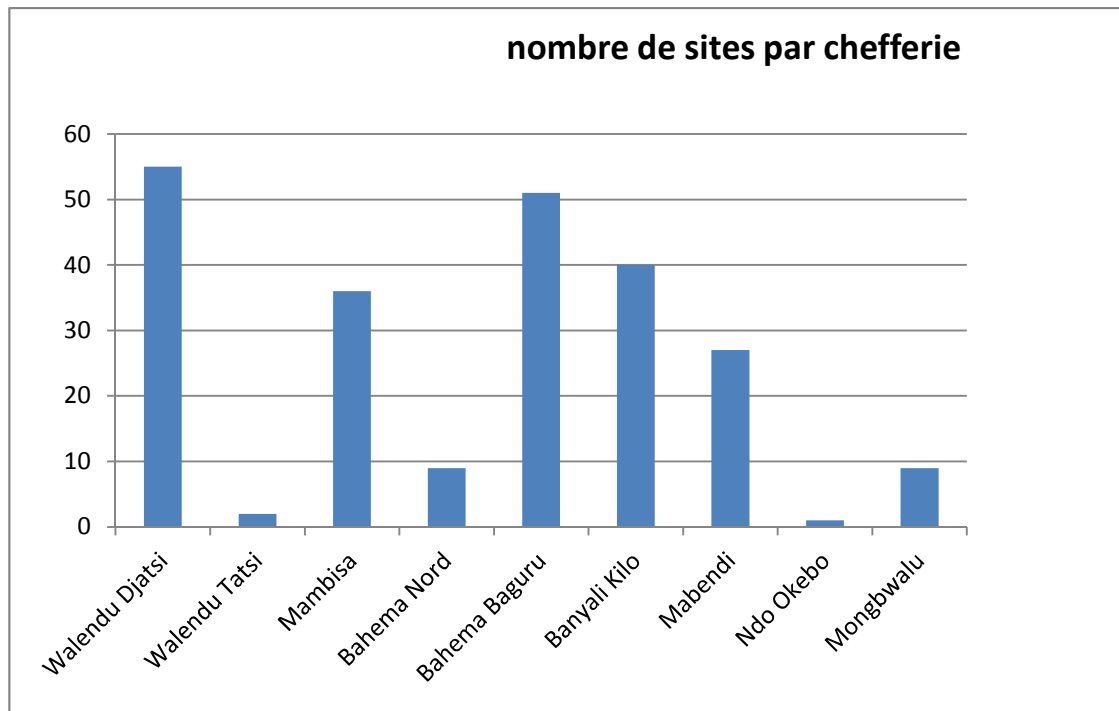


Figure 24: Répartition des sites miniers dans les chefferies de Djugu

Le secteur de Walendu Djatsi (55 sites) connaît la plus grande prolifération des sites d'exploitation, immédiatement suivi par la chefferie de Bahema Baguru (avec 51 sites). Viennent ensuite la chefferie de Banyali Kilo avec 40 sites ; la chefferie de Mambisa avec 36 sites ; la chefferie de Mabendi avec 27 sites.

Chez les Walendu Djatsi, les chantiers sont répartis dans 9 groupements. Les 27 sites de Mabendi sont tous dans le groupement de Mosaba. Pour les autres détails voir l'annexe sur la répartition des chantiers et orpailleurs dans les collectivités et groupements en Ituri.

La cité de Mongbwalu est située au sein de la chefferie Banyali-Kilo au territoire de Djugu, approximativement 80 km Nord-Est de Bunia. Mongbwalu est considéré comme le plus important site aurifère dans l'ensemble des concessions SOKIMO. Il est aussi de loin le site artisanal le plus important ce qui lui a donné le nom « **les poumons de l'Ituri** ».

Durant la période 1984 jusqu'à 2006, chaque année, en moyenne entre 2 et 5 sites ont démarré. C'est à partir de 2007 que le nombre de sites ayant démarré a augmenté. Evidemment, la durée de vie de ces sites ne peut pas être estimée. Cette image ne diffère pas des autres territoires.

4.2.2. Les orpailleurs

Nous avons inventorié 22.623 orpailleurs actifs dans tous les sites. Si on regarde le nombre d'orpailleurs par chefferie, les quatre chefferies les plus importantes sont très rapprochées entre elles et ne diffèrent pas beaucoup (Walendu Djatsi 5085 orpailleurs, Mambisa 4072 orpailleurs, Bahema Baguru 4572 orpailleurs et Banyali Kilo 4529 orpailleurs). Il est à remarquer que la cité de Mongbwalu qui n'a que 9 sites compte beaucoup d'orpailleurs (2323) et est le plus important tel que le graphique le montre. Comme déjà dit dans les généralités ainsi qu'en parlant du territoire de

territoire de Mambasa, notre enquête s’est déroulée pendant la saison de pluie, ce qui ne nous a pas permis de rencontrer tous les orpailleurs ; certains ayant quitté les chantiers pour les travaux des champs⁸⁰. Sur base des interviews dans l’ensemble de l’Ituri nous estimons qu’entre 30% et 50% des orpailleurs avaient déjà quitté le chantier. Cela implique un effectif dans la saison sèche entre 34000 et 45000 d’orpailleurs.

Concernant les catégories par sexe et âge des orpailleurs, des 22.623 répertoriés, 18671 sont des hommes (soit 82%), 2259 des femmes (soit 10%), 625 des filles (soit 3%) et 1078 des garçons (soit 5%).

Cependant il existe des différences assez grandes entre les différents sites.

En effet, dans la chefferie Mambisa la moyenne est 64% des hommes, 20% des femmes, 9% des garçons et 7% des filles. Il y a des sites où les femmes sont majoritaires et les filles et garçons mineurs ensemble constituent 35% de la main d’œuvre présente.

AGK estime qu’il y a 6% des mineurs en- dessous de 16 ans qui travaillent dans l’exploitation artisanale.⁸¹

Dans le site de Kpata (5 km nord de Nizi) la présence des femmes et enfants est remarquable. Au moins la moitié des équipes artisanales est constituée des femmes, généralement au -delà de 30 ans ou des garçons entre 10 et 14 ans, parfois même plus jeunes. Des garçons aussi jeune que 7 ans entre dans les trous rudimentaires ou sont actifs comme des laveurs. Il y a beaucoup des orpailleurs indépendants à Kpata, hommes, femmes et enfants s’offrent comme porteurs ou laveurs. Une femme disait qu’elle transportait du sable d’un trou à la rivière toute la journée entière. Pour cela elle recevait à la fin de la journée deux sacs de sable, contenant à peu près 2 tiges (approximative 6000 FC).

Selon la répartition par communauté, la grande majorité est constituée des Hema et Lendu avec respectivement 8035 orpailleurs et 5431 orpailleurs. Ensemble ils constituent 57% du total.

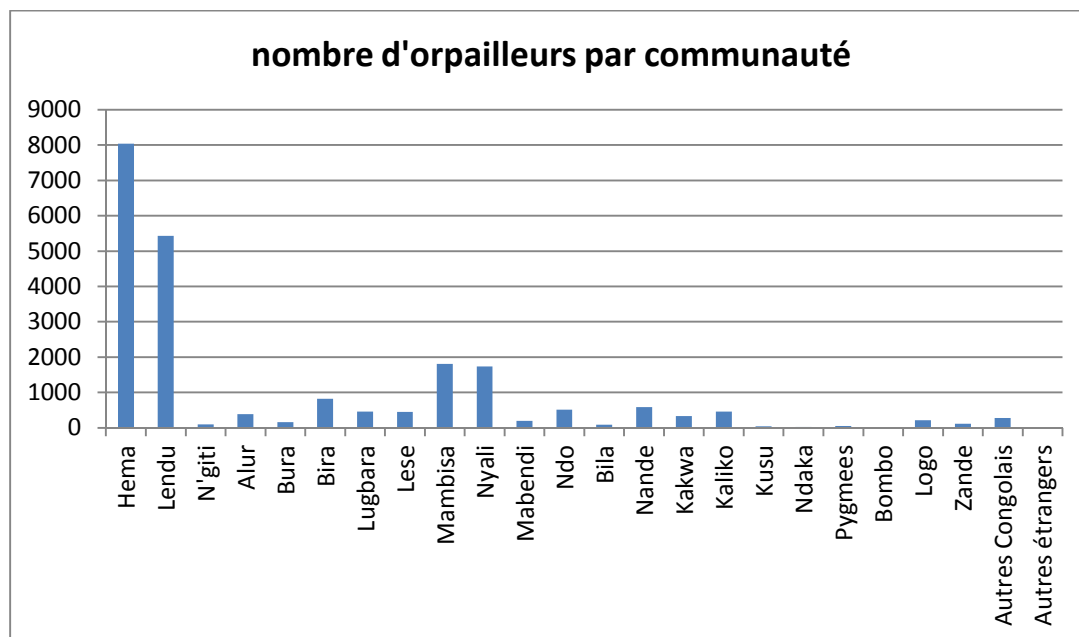


Figure 25: Nombre d’orpailleurs par communauté

⁸⁰ Voir le paragraphe dans la synthèse sur Ituri par rapport à l’estimation de nombre d’orpailleurs

⁸¹ SRK Consulting : *Mongbwalu Project, socio-economic impact assesment report*; December 2010, page 46

Il est intéressant de voir comment les orpailleurs sont repartis dans les différentes collectivités. Le tableau qui suit donne une présentation par rapport aux 5 principales communautés présentes dans les foyers miniers à travers les différentes collectivités.

| | Secteurs Lendu | Chefferies Hema | Banyali Kilo | Mambisa | Mabendi | Mongbwalu |
|---------|----------------|-----------------|--------------|---------|---------|-----------|
| Hema | 22% | 79% | 11% | 38% | 15% | 5% |
| Lendu | 53% | 13% | 16% | 12% | 15% | 22% |
| Bira | 6% | 2% | | 6% | | |
| Nande | | | 7% | | | |
| Kakwa | | | | | | 7% |
| Kaliko | | | | | 34% | |
| Alur | 5% | 3% | 9% | 5% | 14% | |
| Mambisa | | 2% | | 27% | | 9% |
| Nyali | | | 27% | | | 12% |
| Mabendi | | | | | 6% | |
| Lese | 4% | | | | | |

Figure 26: Présences des communautés dans les différentes chefferies

Nous voyons que dans les chefferies Hema 80% des orpailleurs sont aussi Hema, indiquant alors une forte connexion entre communauté et le chantier minier. Dans les secteurs Lendu, les Lendu sont également dominants mais avec 53%. Les autres collectivités ont un mélange d'orpailleurs. Il est frappant de constater que chez les Mabendi ceux-ci ne constituent que 6% des orpailleurs. La situation est pareille chez les Mambisa.

Mabendi : Selon les enquêteurs, les sites sont souvent homogènes sur le plan communautaire. Un encadreur Hema travaille avec une équipe Hema, il en va de même pour un encadreur Lendu, etc.

4.2.3. L'exploitation

Des 230 sites, 142 exploitent l'or sec ; 41 sites, l'or amalgame et dans 57 sites on combine les deux.

Dans 177 sites, la méthode artisanale est par trou. Dans 36 sites l'exploitation est faite dans les trous et dans les marigots. Dans 3 sites il s'agit des puits et dans 7 sites il s'agit des puits et trous ensemble. Dans 5 sites nous trouvons des puits, des trous ainsi que l'exploitation dans les marigots.

Les sites miniers sont marqués par bon nombre de conflits fonciers. 48 sites, soit 21%, connaissent un conflit foncier de jouissance. 42 Sites, soit 18%, ont un conflit de limite de site. Il y a 7 conflits de

Les puits sous-terrains sont à Senzere et Makala, à 5 kilomètres de Mongbwalu. A l'entrée, uniquement les camps modestes des orpailleurs peuvent être vus, mais sous-terrain 1000 orpailleurs travaillent 24 h sur 24. Au sein des collines, il y a des tunnels de tous les côtés, même jusqu'à Mongbwalu. Ils sont tous interconnectés. Durant la saison de pluies ils sont moins accessibles, surtout les tunnels de Makala. Quand les Belges ont quitté, ils ont détruit la majorité des tunnels pour raison de sécurité afin d'éviter l'entrée des artisans. Par conséquence, les tunnels posent un danger permanent. En plus, les artisans utilisent les anciennes colonnes en bois pour le feu de la cuisine et autres choses et ils les remplacent par des colonnes très rudimentaires.

Alors que l'argent produit de l'artisanat réduit le sous-emploi, le même argent donne aussi des conflits sur le partage des profits. Mr. Bikilisende, chef de cité de Mongbwalu, maintient un grand dossier avec tous les cas de plaintes et incidents entre les différentes parties prenantes (orpailleurs, chefs de trous, négociants, chefs coutumiers) sur des dettes, des paiements dus, des taxes, etc. ensuite il proclame le paradoxe Congolais : Mongbwalu et ses environs produisent 300 kilo de l'or chaque mois ce qui est l'équivalent de 15.000.000 US \$, mais la population continue à loger dans des circonstances terribles

limite de groupement, 7 conflits de limite de localité et un conflit de limite de chefferie. Il y a 10 conflits fonciers sans spécification. Dans un cas, il y a un conflit à cause du changement du lit naturel de rivière et dans un autre cas il y a un conflit sur le débordement souterrain. Dans 46 sites (soit 20%) il a été mentionné qu'il y a des conflits entre orpailleurs.

Tracasseries par des fonctionnaires de l'état et surtout par les forces de l'ordre a beaucoup lieu à Mongbwalu. Les autorités civiles et coutumières ainsi que les orpailleurs disent tout que la PNC et OPJ visitent chaque semaine les sites miniers. La prétexte pour leurs visites est chaque fois qu'il y a un cas de mort à cause d'un éboulement et d'une manière sporadique quand il y a des conflits entre différents chefs de trou ou avec le PDG sur les limites de trous et chantiers qui sont devenu violent. Mais il est reconnu que chaque fois que les services de l'ordre entrent dans le site ils demandent des sommes exorbitants auprès des exploitants.

Chefferie Mabendi, groupement Mosaba :

On quitte Mbijo par voiture jusqu'au village Loda, ensuite on poursuit à pied. En arrivant, le camp de Vis-à-vis marque l'entrée au site avec un nombre de puits. On continue le sentier autour de la colline et on passe 5 chantiers (entre autre Beto-Dollars et Gour danger) avant de monter la colline et d'arriver à Loda. Chaque chantier a un camp avec 10 à 30 maisons rudimentaires. On voit les puits partout, fortement diminuant la forêt lors de l'exploitation. En général, la vallée est marquée par des parties rouges sans forêt aucune et d'autres parties avec un boisement secondaire uniquement.

Vu l'isolement géographique et administratif de Vis-à-vis et autres sites miniers à Mabendi, les encadreurs jouent un rôle beaucoup plus central qu'ailleurs. Ils sont PDG et chefs de village au même moment. Le pouvoir des encadreurs n'a pas été réduit par la décision de l'AGK d'arrêter les sous-traitants. Il est même pire, l'influence des autorités de l'Etat auprès des encadreurs a diminué et ces derniers ont plus de pouvoir à leur discrétion. Les encadreurs maintiennent un contact intensif entre eux et ils se communiquent sur le commerce, les prix et autres préoccupations communes.

Après l'encadreur on trouve le représentant de ce dernier qui le représente en cas d'absence. Ils sont secondés par un inspecteur. Là- dessous, sur le site, il y a un chef de chantier responsable pour l'organisation du chantier et un chef de camp pour la bonne tenue du camp. Ce dernier est aidé par un secrétaire. Il y a toujours deux ou plus d'agents de sécurité. La fonction de conseiller n'est pas institutionnalisé mais on la voit souvent exercée par autres encadreurs, les vieux sages ou les notables influents dans le milieu.

Cette division de main d'œuvre est la règle dans les campements éloignés et isolés. Les chantiers les plus proches de la route et proches des villages n'ont pas une structure aussi rigide. On a trouvé beaucoup de sites le long du marigot où les vieux et même les femmes étaient PDG et faisaient la cuisine eux-mêmes pour les creuseurs artisanaux.

4.2.4. Sécurité

Le tableau suivant donne une image de la présence de la PNC, FARDC et ANR au tour des foyers miniers. Il s'agit de l'ensemble de Djugu.

| désignation | Tous les jours | Chaque semaine | Chaque mois | Durant partage des quarts | parfois |
|-------------|----------------|----------------|-------------|---------------------------|---------|
| PNC | 3% | 2% | 7% | | 40% |
| FARDC | 2% | 0% | 0% | | 10% |
| ANR | | | | | 3% |

Figure 27: Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires

Nous pouvons conclure que la PNC est d'une manière ou d'une autre en contact avec les sites miniers dans plus ou moins la moitié des cas. Pour les FARDC, elles se retrouvent parfois ou d'une manière permanente dans les sites dans une proportion de 12% des cas. La présence des services l'ordre diffère beaucoup d'une collectivité et d'un groupement à un autre. Par exemple, dans la chefferie Mabendi, sur 27 sites la PNC est parfois présente dans 19 sites (soit

70%) et les FARDC sont présentes dans 5 cas (soit 19%). Chez les Mambisa, dans 19 sur 26 sites la présence de PNC est observée dans un site chaque semaine. Les FARDC sont parfois présentes dans 9 sites (soit un quart). Sur les 57 sites dans les chefferies Lendu, la PNC est régulièrement présente dans 32 sites soit dans 56%. Les FARDC sont parfois présentes dans 5 sites.

Dans la chefferie de Banyali Kilo, la situation est plus calme avec la PNC parfois présente dans 38% des cas et les FARDC parfois présentes dans 3% des cas. Généralement, la même situation est rencontrée dans les sites situés dans les chefferies Hema (PNC parfois présente à 25%).

On peut conclure que c'est dans la chefferie de Mabendi que la présence des services de l'ordre est plus signalée. Après c'est dans la chefferie de Mambisa et les secteurs Lendu que la présence des forces de l'ordre, surtout de la PNC, se fait remarquer. Les chefferies Hema et Banyali Kilo ne diffèrent pas énormément. Les collectivités Lendu, Mambisa et Mabendi ont une présence des PNC double par rapport aux autres zones.

L'étude de cas sur Mabendi a conclu que l'enclavement géographique des sites miniers chez les Mabendi entraîne une situation où les représentants de l'Etat et des forces de l'ordre sont capables d'utiliser leurs positions d'une manière plus abusive que quand ils sont proches d'un centre administratif. La fréquence et le niveau des taxes et primes chargées par l'OPJ, la présence des FARDC dans les carrières, et les taxes du fond forestier chargé sur place sont des exemples de ce phénomène. En plus, l'enclavement constitue un contexte susceptible à la désinformation, extorsions et abus de pouvoir. Finalement, les exploitants artisanaux à Mbijo et ses environs étaient particulièrement explicites dans leur assertion que l'AGK s'approche d'une rébellion. Il faut noter que les exploitants sont facilement manipulés par les encadreurs et autres notables afin de croire des histoires exagérées concernant des phénomènes extérieurs menaçants et compétitifs.

Par ailleurs, l'enclavement paraît avoir un lien avec la relation de travail entre orpailleurs et encadreurs. La situation dans laquelle les encadreurs ont un quasi monopole sur le commerce, la politique villageoise et l'information amène à une situation qui se ressemble aux fiefs médiévaux.

D'une certaine manière, nous pouvons conclure que le niveau d'enclavement est un facteur qui a de répercussion sur la sécurité, aussi bien par rapport au comportement des forces de l'ordre que par rapport à la manipulation de l'information et la gestion des orpailleurs permettant une manipulation.

4.2.5. Avantages et désavantages pour les communautés, l'Etat et le pouvoir coutumier

Selon les enquêtés, les avantages pour les communautés proches d'un site est en premier lieu le développement général du milieu. Ils ont ensuite mentionné un marché mieux approvisionné, les moyens pour l'éducation et l'emploi.

Par rapport aux désavantages, dans plus que de la moitié des sites (52%), les répondants dénoncent, comme ailleurs aussi, le fait que l'exploitation va au détriment de l'agriculture ; elle favorise l'abandon de l'école (37%) et détruit l'environnement (37% des sites).

Les avantages et désavantages pour l'Etat, selon l'opinion de tous, concernent la perception ou la non-perception des taxes.

Les avantages pour le pouvoir coutumier sont également presque autour de la perception des droits coutumiers. Le désavantage principal est évidemment la non perception des droits coutumiers, mais il est aussi mentionné le fait que les orpailleurs n'obéissent plus les chefs et que la communauté participe moins dans les travaux communautaires, d'où il manque le développement du milieu.

Les conditions de travail ainsi que les conditions sociales dans le camp ne sont pas bonnes par rapport au développement et il n'existe pas des relations stables, encourageant des investissements. L'abus d'alcool et de chanvre, la prostitution, des orpailleurs qui ne sont pas du milieu et qui passent d'un chantier à un autre. Tout cela constitue des éléments qui contribuent à un faible développement du milieu ciblé. En plus, les négociants préfèrent plutôt investir dans les grands centres comme Bunia.

Mabendi : L'abus d'alcool est souvent vu dans les carrières visitées. Même si c'est interdit par les PDG de fumer, le chanvre est toujours présent. La prolifération des maladies est assez élevée également. Il n'y a pas un poste de santé en dehors de Mbijo et on ne s'occupe pas des orpailleurs malades. Surtout quand les éboulements sont fréquents dans le site, l'absence des soins médicaux provoque une mortalité assez élevée. Les femmes sont plutôt vues dans les petits chantiers mais peuvent entrer dans le site uniquement avec l'accord du PDG. Les prostituées sont permis d'entrer mais ne peuvent rester que quand elles se marient aux hommes du milieu. Beaucoup d'orpailleurs sont mariés dans le campement mais aussi dans leur village d'origine (Aru, Irumu, etc.). Il y a aussi des cas évidents d'homosexualité dans les campements, mais cela n'est pas reconnu officiellement.

Nizi : C'est une agglomération aurifère typique. La population est attachée à Nizi. Les orpailleurs veulent généralement investir l'argent qu'ils ont gagné à Nizi en achetant une parcelle. Mais les commerçants de l'or viennent de Bunia. Eux ils préfèrent investir à Bunia.

Site Kpata : quelques uns des orpailleurs à Kpata et à Nizi en général ont aussi une parcelle pour l'agriculture mais la production semble très faible. Les orpailleurs préfèrent acheter la nourriture dans les marchés de Nizi ou de Iga Barrière. A Kpata, la consommation de l'alcool semble élevée. Lors de l'enquête, beaucoup d'hommes étaient ivres, et des petits sachets plastiques d'alcool étaient échangés durant le travail d'exploitation. Aussi les femmes buvaient et fumaient pendant qu'elles entraient dans un trou. Les orpailleurs mangeaient très irrégulièrement, donnaient l'impression de survivre sur l'alcool et cigarettes. Il n'est pas étonnant de voir les creuseur se plaindre du mal de dos, mal de l'estomac.

Bien qu'on n'ait pas la preuve, mais le site de Kpata donnait l'impression que le taux d'accident et la consommation de l'alcool élevés étaient dus à l'absence de l'hierarchie et d'encadrement autour de Nizi. Il y a l'avantage que les orpailleurs ne doivent pas partager leurs productions avec les encadreurs ou d'autres autorités, l'absence de l'ordre provoque aussi plus de risques. Normalement le chef de trou assure la nourriture et de se fait, contribue à des conditions de travail décent, mais ici cela n'a pas lieu.

Mongbwalu : Il est observé à Mongbwalu que la fréquence de l'école a diminué considérablement avec beaucoup d'enfants qui quittent l'école pour l'exploitation artisanale. Les parents souvent ne donnent pas les fonds nécessaires pour l'école et stimulent souvent leurs enfants de venir les aider.

Il est très difficile d'avoir une estimation plus ou moins correcte de la production en or en Ituri. Comme l'exploitation et la commercialisation se fait dans un contexte assez opaque il n'y a pas des chiffres sur lesquels nous pouvons nous baser.

PACT⁸² estime qu'il sort de la région de Mongbwalu 2,5 kg par jour soit 75 kilo par mois. Ce chiffre est basé sur une estimation du chiffre d'affaire des comptoirs en ville et le nombre d'orpailleurs. Ils estiment qu'un creuseur gagne à peu près 1 gramme d'or tous les 2 jours.

SRK Consulting⁸³ estime une production de la région de Mongbwalu à la valeur de 23 millions US \$ par an (soit au tour de 800 kilos avec un prix de 30\$ par gramme).

Un autre rapport de SRK Consulting⁸⁴ cite FEC qui estime une production de 120 kg par semaine pour la zone de Mongbwalu. Mais le même rapport suggère une production de 2 à 4 grammes par orpailleur par mois (!) soit, pour la zone de Mongbwalu, entre 14 et 28 kilo par mois.

⁸² PACT *Researching Natural Resources and Trade Flows in the Great Lakes Region*, June 2007: page 31

⁸³ SRK Consulting : *Mongbwalu Project Final Draft Environmental Impact Study and Management Plan of the Project for Public disclosure*; September 2011, page 223

⁸⁴ SRK Consulting: *Mongbwalu Project, socio-economic impact assessment report*; December 2010, page 50

L'enquête sur l'impact économique que SRK Consulting⁸⁵ a exécuté à la demande de AGK, a inventorié les revenus au niveau de foyer familial et la conclusion est que 56% des ménages ont un revenu de 260 US \$ venus de l'exploitation artisanale.

La production a été nettement augmentée avec l'arrivée de concasseurs rotatifs qui ont été fabriqués dans l'ancien atelier de SOKIMO. Ces concasseurs permettent une production beaucoup plus élevée et beaucoup plus stable. Au lieu qu'une équipe d'orpailleurs travaille toute une journée sur le broyage d'un sac de 300 kg, un concasseur rotatif le fait en 2 heures. Seulement 5\$ est chargé pour cela.⁸⁶

Il est estimé qu'entre 300 et 350 kg de l'or est produit chaque mois dans les environs de Mongbwalu. Cela est corroboré par un rapport récent d'AGK qui estime que 23 million de \$ par an sont produits, ce qui correspond avec à peu près 380 kilo par mois avec les prix actuels. Spécifiquement pour Senzere et Makala, la production moyenne d'une équipe d'un seul trou devrait être entre 60 et 120 grammes. La production à Makala et Senzere est au tour de 1200 grammes par mois par chantier. Malgré tout le système de contrôle, il n'est pas du tout exclu que la production est nettement plus que cela. Souvent les orpailleurs prennent une partie sans le rapporter au chef de trou.

Un concasseur rotatif produit entre 9 et 27 grammes d'or.

L'or amalgame a une concentration entre 80% et 87% et l'or alluvial (surtout trouvé à Yedi) a un grade entre 90% et 95%. A Mongbwalu, un gramme d'or est vendu à 40-45\$ et un gramme d'or alluvial à 50\$. Les prix à Bunia sont plus élevés, au tour de 50\$ à 55\$.

4.2.1. L'organisation interne et la répartition

L'organisation interne suit un peu le schéma habituel avec un PDG à la tête, des chefs de trous et ensuite des creuseurs. Mais il y a de cas spécial quand même. Surtout depuis que SOKIMO a déclaré en 2011 l'orpaillage illégal dans la concession 40, cela a eu des effets. Par exemple le site de Kpata proche de Nizi n'a pratiquement pas de chef de trous. Le site donne une impression d'un désordre où beaucoup de femmes et enfants travaillent. Un autre exemple où l'organisation de travail est nettement différente est les puits sous sol à Senzere et Makala. Il y a une organisation très stricte qui permet que le travail est correctement fait.

⁸⁵ SRK Consulting 2011: 227; SRK Consulting 2010 : 54

⁸⁶ Évidemment AGK n'est pas heureux de cette évolution permettant l'exploitation artisanale vers une exploitation semi industriel. Voir le paragraphe sur l'exploitation industrielle.

Le travail à Senzere et Makala est très bien organisé compte tenu des dangers possibles. Quand SOKIMO a abandonné la sous-traitance en Mars 2011, les anciens PDG ont trouvé le moyen de maintenir contrôle sur les deux mines en renforçant le mandat du syndicat ou coopérative CEMAO.

L'entrée dans les mines est strictement contrôlée. Les dégageurs doivent être membres de CEMAO s'il veulent entrer dans la mine. CEMAO a enregistré au tour de 2500 orpailleurs artisanaux payant mais reconnais que en pratique pas tous les orpailleurs payent. L'enquête a identifié 3500 orpailleurs actifs à Senzere seul. En Novembre 2011 CEMAO a enregistré 67 chefs de trou à Makala et au-delà de 100 pour Senzere. Malgré que CEMAO n'accepte pas des mineurs pour travailler dans les mines, il y paraît que l'emploi des mineurs est régulier.

Chaque Mercredi et Samedi des sacs de braise (charbon de bois) sont placés à l'intérieur des nouveaux sites au sein de la mine afin d'affaiblir et casser la gangue et ensuite faciliter l'extraction des minerais. On peut utiliser jusqu'à 25 sacs de charbon selon l'ampleur de filon. Après que le charbon est allumé il est interdit d'y aller durant 25 heures afin de faire sortir les fumées. Après 2 jours les équipes entrent et utilisent 24 heures pour l'extraction et tout le système recommence. Dans la mine de Makala beaucoup de parties sont pleines d'eau rendant ce processus impossible. Cela implique que les orpailleurs peuvent rester plus longtemps dans la mine. Un chef de trou a expliqué que surtout les jeunes orpailleurs peuvent rester jusqu'à un mois dans la mine comme initiation. Dans toutes les deux mines, afin d'arriver dans les sites d'exploitation on doit ramper dans des tunnels extrêmement étroit pour des longues distances de plusieurs centaines de mètres.

Les Dégageurs et les porteurs portent les sacs de minerai jusqu'à la sortie de la mine auprès des camps improvisés, ou les minerais sont ramassés dans des grands sacs. Puis les membres de CEMAO prennent note des nombres de sacs que chaque équipe a produits. Le produit est ensuite mis dans des sacs plus petits au tour de 60/75 kg chacun. Porteurs vont porter ces sacs en dehors de la carrière. Pour chaque sac porté en dehors du chantier, les orpailleurs artisanaux doivent donner un casque de produit à CEMAO. Un membre est responsable pour prendre note combien de sacs un porteur amène en ville. Les porteurs reçoivent 150 FC par sacs qu'ils portent de la mine jusqu'à le camp de CEMAO et FC 1500 du camp jusqu'à site en ville. Il s'agit surtout des femmes qui sont engagé comme porteur.

Les minerais sont traités dans des ateliers ou concasseurs travaillent 24h sur 24 h afin de moudre le minerai. Finalement, l'or est extrait en amalgamant les matières avec mercure.

Depuis Août 2011 les concasseurs rotatifs sont installés. Cela a un impact significatif. Cela a beaucoup amélioré les conditions de travail pour les concasseurs. Mais surtout, la production d'un concasseur manuel d'une journée entière est réalisée par le concasseur rotatif en deux heures. La majorité des concasseurs procèdent 9 sacs de produit par jour ce qui produit entre 9 et 27 grammes d'or. Les propriétaires des concasseurs rotatifs sont généralement les négociants ou des grands exploitants. Il charge 5\$ pour chaque sac procédé.

La demande pour les concasseurs rotatifs est grande. En plus, beaucoup d'orpailleurs remplissent des sacs avec des roches trouvés en dehors de la mine. Ils le procèdent pour 5 \$ et si le sac contient plus que 2 tiges le profit est déjà fait. Il n'est pas étonnant que AGK n'est pas content avec cette évolution qui en fait rend l'exploitation artisanale vers une exploitation semi-industrielle et cela au sein de la concession achetée par AGK.

La répartition est déterminée par le contexte local.

Les mines sous terrain de Senzere et Makala : Le système de sous-traitance est officiellement abandonné, mais comme dit pour chaque sac de minerai un casque doit être contribué à CEMAO. Cela est une contribution entre 4 et 5 grammes de l'or par équipe par mois à CEMAO. Par ce système, CEMAO reçoit 80/120 grammes par mois.

Le reste est divisé entre le chef de trou (30-35%) et les orpailleurs (65-70%).

Chantier Vis-à-vis, Mabendi : Les encadreurs de Vis-à-vis, Beto-Dollars et Gout Danger ont expliqué qu'ils retiennent 30% de la production automatiquement pour le concessionnaire dont 10% est prévu pour l'encadreur en vu d'un remboursement des frais engagés. Les 70% restant est divisé par le chef de trou entre les orpailleurs. Ces derniers ne sont pas permis d'amener de l'or en dehors du campement et sont obligés de vendre tout leur or dans la cantine du site, la seule boutique et buvette dans chaque site. C'est le PDG qui est le propriétaire de la cantine. Quand la production de l'or est basse, il achète l'or pour des prix plus bas (achat B) et vend des produits alimentaires et autre marchandise à un prix plus élevé. Dans ce système de troc, creuseurs sont sévèrement limités sur la manière qu'ils dépensent leurs revenus.

4.3. Circuit de commercialisation

Le flux d'or de Mongbwalu et de Nizi est principalement dirigé vers Bunia⁸⁷. Mais une bonne partie passe par le centre de négoce important de l'or à Iga Barrière. Le marché de Iga Barrière a lieu chaque Lundi et le Jeudi. Ainsi de nombreux négociants achètent de l'or des petits commerçants ainsi que des orpailleurs, surtout venant de Mabanga (la carrière la plus importante après la zone autour de Mongbwalu), mais aussi de Ljedi, Yedi et Mbijo. Si Bunia est la destination, ce n'est certainement pas destination finale. De quantités importantes d'or, aussi de Mongbwalu, sont amenées vers Butembo pour ensuite être exportées.

Les commerçants de l'or se sont associés dans ANORI (Association des Négociants et Exploitants de l'Or). ANORI est une association puissante responsable pour la négociation de tout contact entre les institutions de l'Etat et les commerçants de l'or. Elle a eu des discussions avec AGK pour que celle-ci achète l'ensemble de la production artisanale dans sa concession mais jusqu'aujourd'hui AGK n'a pas accepté.

Iga-barrière : Il y a 80 négociants basé à Iga. Mais par exemple lors du marché de lundi le nombre peut gonfler jusqu'à 200. Il est estimé que le Lundi autour de 15 kilo de l'or est vendu et les Jeudi entre 5 et 10 kilos. Selon les commerçants, les Hema nord ou Gegere dominant le marché. Les Nandés sont quasi absents à Iga. Chaque jour de marché le vice-président d'ANORI, mr Lonéma Batsi Mukwa, est présent en personne pour acheter de l'or.

Mongbwalu : le voyage vers Bunia n'est profitable qu'avec au moins 30 grammes, à cause des frais de transport, hôtel et tracasserie. Cela implique que les marges de profit sont plus élevées pour les chefs de trou et négociants. Les Nandés sont quasi absents à Mongbwalu (selon nos sources ils sont 7 sur un total de plus de 200 négociants). Mais on doit être prudent avec ces données puisque selon d'autres sources la majorité des commerçants sont effectivement des Nande. Il semble qu'il y a un bon nombre de petits négociants mais que ces négociants travaillent pour un petit nombre de grands commerçants à Bunia et à Butembo. Il est estimé que bonne partie du profit du commerce de l'or à Bunia est destiné à Butembo d'où provient les produits manufacturés en général. Il est important à noter que beaucoup des chefs de trous sont endettés auprès des commerçants de Mongbwalu, qui sont à leur tour des commissionnaires pour les grands négociants de Bunia et de Butembo. Entre eux, le Nande Edmond Kasereka qui réside à Bunia semble être le principal négociant qui finance les autres commerçants et exploitants. Comme beaucoup de négociants sont aussi des commerçants de marchandise (principalement de Butembo mais aussi de Kampala), l'or est souvent échangé directement pour marchandise ou le transport du pétrole. Les grands commerçants à Bunia sont à leur tour souvent financé par des commerçants de l'étranger comme Raju à Kampala. Finalement, les orpailleurs individuels sont souvent endettés soit vers le chef de trou soit vers un petit négociant à Mongbwalu. C'est effectivement cette dynamique d'endettement qui détermine le trajet de commercialisation de l'or.

Mabendi, groupement Mosaba: L'or est surtout vendu au cours des journées de marché, le Mercredi, vendredi et dimanche. Chaque journée de marché autour d'un kilo de l'or est vendue. Malgré l'état des routes abominable, l'or de Mbijo est surtout vendu à Bunia et l'or produit à Makofi est exclusivement vendu à Ariwara. Un encadreur Lendu expliquait qu'il est uniquement profitable de voyager à Bunia avec 50 grammes de l'or ou plus et que le commerçant moyen voyage à Bunia 2 à 3 fois par mois. Le prix de l'or (achat A) est entre 45.000 et 46.000 FrC.

De l'or produit dans les chantiers autour de Mbijo (7 kilos par semaine) 2/3 n'arrive pas au marché de Mbijo comme les orpailleurs ne sont pas permis de vendre cet or eux-mêmes. L'or produit dans les chantiers est commercialisé par les encadreurs directement dans les grands centres de négoce. Concernant l'or produit dans les chantiers individuels à mabendi il dépend de l'affiliation communautaire et contacts de l'encadreur où il va vendre son or. Alur, par exemple, préfère vendre à mahagi ou à Ariwara, arguant que les prix de l'or sont meilleurs là bas. Pourtant les Lendu préfèrent aller à Mongbwalu ou à Bunia, également sous le prétexte que les prix sont meilleurs. Finalement, les Nande vendent leur or directement à Butembo soit à un Nande à Bunia. En plus, les encadreurs s'endettent régulièrement auprès des commerçants affiliés et sont donc obligés de retourner chez la même personne.

Les PDG assurent qu'il n'y a pas d'autres commerçants et négociants dans le site afin de garder un monopole sur tout le commerce. Seulement quand il y a un besoin explicite que le PDG ne veut pas ou ne peut pas répondre alors un commerçant d'ailleurs a la permission, après avoir payé une prime au PDG. Aussi les creuseurs engagent souvent des dettes avec les encadreurs. Il en va de même pour les encadreurs, qui engagent des dettes auprès des fournisseurs à qui ensuite l'or est vendu à un pris plus bas.

⁸⁷ Avant qu'AGK ait réhabilité la route, elle était impraticable ce qui entraînait au fait que l'or était surtout trafiqué vers Ariwara dans le territoire d'Aru

4.4. Le schéma de taxes

Il n'y a pas un régime fixe de taxe. Dans l'ensemble il s'agit d'une négociation entre toutes les parties et à tous les niveaux. Il y a plusieurs services de l'Etat qui exigent des taxes. Il s'agit du bureau de mines, DGRAD, DRPO, etc. SAESSCAM est responsable de guichet unique pour la collecte des taxes. Etant donné qu'il est généralement faible, il se fait accompagner souvent par la PNC. En plus il y a les droits coutumiers à régler. Ces droits diffèrent d'un contexte à un autre.

C'est dans les grands sites comme Senzere et Makala que SAESSCAM est généralement bien vu et les membres de CEMAO expliquent qu'ils contribuent toujours quelque chose (mais pas toujours le 5% officiellement indiqué). Le fait que CEMAO volontairement contribue à CAESSCAM est expliqué par une étude d'AGK par le fait que contribuer à SAESSCAM donne aux mines artisanales une impression de reconnaissance officielle ainsi qu'une légitimité.⁸⁸ Un tel mécanisme se voit aussi à Mabendi où les taxes auprès du « fond forestière » sont payées, leur permettant une destruction environnementale

Nizi : Les commerçants d'or sont soumis aux taxes venant du bureau des mines qui passent auprès de chaque négociant chaque mois accompagné par la PNC. Le chef de Mambisa essaye d'enregistrer tous les encadreurs et chefs de trou afin de récupérer des taxes mais selon lui généralement en vain.

La route autour de Nizi est pleine des barrières. A Iga Barrière, un barrage polimine marque la frontière entre la zone minière (A) de la SOKIMO. Avant d'arriver à Nizi, on passe un barrage de taxation de SOKIMO où tout véhicule est théoriquement contrôlé s'il y a de l'or. Finalement, en arrivant à Nizi il y a un barrage de taxation de DRPO accompagné par la PNC. Chacun de ses barrages pose énormément des problèmes pour un commerçant qui n'ont pas de bonnes connections politiques.

Mabendi chef de collectivité les FARDC collectent de l'argent dans le chantier de Gbado ce qu'ils justifient comme l'argent pour la maintenance de la route et la construction de leur camp militaire. Au chantier Tokomeka, finalement, les FARDC ont demandé un puits pour exploiter. En plus, les FARDC ont un barrage de route proche du camp où les piétons payent 300FC, les cyclistes 500FC et les motocyclistes 1000FC. De tels barrages font augmenter fortement les prix de marchandises qui sont généralement transportés par bicyclette.

Mabendi, représentant Service de Mines pour Mbijo et Akwe : A côté des taxes coutumières il y a des taxes dites formelles. Il y a 100\$ de taxe de la part de DRPO sur l'usage des pompes motorisées. En plus il y a une taxe de 100\$ sur les pompes motorisées par le chef de collectivité. Finalement il y a une taxe de du Fond Forestier de 1825 \$ pour chaque hectare utilisé pour l'exploitation. Mais cette taxe n'est pas appuyée par une communication officielle et semble être illégale. La perspective des encadreurs dans des chantiers éloignés et isolés comme à Mabendi est différente. Ils reconnaissent, et se plaignent, de ces taxes, mais ajoutent après que le prix n'est pas fixé et qu'il y a un espace pour négocier. Ils parlent aussi des taxes par « Énergie » et DGRAD qui varient et ne sont pas renforcées régulièrement.

Mais il y a aussi des taxes moins susceptibles de négociation. Durant la première journée de l'enquête, il y avait deux orpailleurs morts et emportés de Pili-Pili à Mbijo et un autre de Vis-à-vis. En route vers Vis-à-vis on passait les agents de la PNC avec un OPJ, accompagné par des hommes avec menottes. Ils venaient de Vis-à-vis afin de faire un rapport sur l'éboulement causant les décès. Le PDG de Vis-à-vis a dû payer 500\$ à l'OPJ et le commandant de PNC pour ces documents. En cas de vol, ou d'éboulement, l'OPJ et PNC arrivent sur le site et chargent des amendes énormes appelées frais d'enquête et frais d'information au procureur de la république.

Spécialement le commandant du sous-commissariat de la PNC à Mbidjo, appelé Toss, est connu pour ces menaces et extorsions des orpailleurs. Un exemple récent est qu'un couple de jeunes orpailleurs trouvait de l'or dans un ancien trou qui n'était plus fréquenté. Quand la nouvelle était connue, le commandant Toss a arrêté les garçons arguant qu'ils avaient fait quelque chose illégal en creusant une route publique. Ils ont dû payer 15 grammes de l'or avant d'être libérés de la prison.

Jacques Ukuku, le représentant local de la Division des Mines à Mbijo et Akwe explique qu'il y a deux principales taxes pour les exploitants. Il y a une taxe annuelle d'occupation consistant d'un côté d'une vache (habituellement payée comme 3 kichele) que les encadreurs doivent payer auprès des autorités coutumières et de l'autre côté 2 kichele auprès du chef de groupement. Ce sont des taxes coutumières qui ne font pas partie de n'importe quelle législation officielle.

⁸⁸ SRK Consulting: Mongbwalu Project, socio-economic impact assessment report; December 2010, page 46

4.5. Situation de l'exploitation minière à petite échelle

Telle que définie dans les chapitres précédents, ce n'est que l'exploitation faite à Nizi que nous classons dans cette catégorie car elle est faite au moyens les dragues.

C'est depuis Juillet 2009 que le site de Nizi est exploité par Mr. David Kim Cho Soo, un sud Coréen avec sa compagnie DKCS. Mr Kim travaille entre Iga Barrière et Nizi, actuellement au sein de la chefferie Bahema Baguru.

La drague que Mr. Kim utilise est, probablement, la plus forte dans l'Est de la RDC et peut être même de l'ensemble de la RDC. La drague retient au moins 300 grams de l'or par jour à un prix de 1000 \$ par jour pour environs 600 litres de mazout. En moyenne, il produit 10 kilos de l'or par mois pour une valeur de 400.000 US \$. Au delà de sa drague, il a un équipement lourd comme tracteurs, bulldozers, etc.

Cependant, le travail avec ces équipements nécessite une déviation de la rivière, créant des bassins qui sont ensuite canalisés dans la drague. Pour cela, il lui faut 5 jours afin d'obtenir de l'or alluvial de dix mètres de côté de la rivière avant de commencer la prochaine étendue de la rivière. Mr Kim ne travaille pas quand il pleut beaucoup. Il a autour de 35 employés et est secondé par un DT (Directeur Technique) avec une expérience assez importante en exploitation ainsi que sur la gestion des conflits locaux en Angola. En plus il a un conseiller avec une expérience militaire. Il engage des orpailleurs locaux afin de travailler avec son équipe.

En dehors des heures de travail, Mr. Kim laisse ses travailleurs, qui sont les orpailleurs artisanaux, dans sa carrière pour leurs propres comptes.

Les opérations de DKCS sont très controversées. On ne connaît pas clairement, s'il paie les taxes, à qui il les paie et combien il paie. Les tracasseries sont assez importantes, mais sa protection paraît également être solide. Il y a une tension considérable entre le DKCS et la population locale. L'équipement a cassé le pont de passage sur la rivière Nizi, forçant tout le monde de, soit chercher le pont quelques kilomètres plus loin, soit passer dans la rivière même.

Le fait que le lit de la rivière ait beaucoup changé par la façon d'exploitation entraîne des conflits ouverts ou potentiels comme la rivière constitue la frontière administrative entre chefferies et groupements. Ces autorités coutumières ne savent plus où leurs frontières passent et par conséquent non plus qui a doit bénéficier de droits coutumiers.

Un autre point est que les exploitants artisanaux se fâchent chaque fois que la drague occupe une partie de la rivière antérieurement exploitée par eux.

4.6. Exploitation industrielle

Il n'y a qu'une seule industrie qui s'est implantée dans le territoire de Djugu et c'est Ashanti Goldfields Kilo qui est une entreprise conjointe de Anglo Gold Ashanti (propriétaire à 86,2%) et la compagnie étatique SOKIMO (13,8%). La compagnie contrôle la concession 40 de la ceinture de roche aurifère d'au tour de 10.000 km² qui est principalement situé dans le territoire de Djugu. La partie le plus promettant est au tour de 5575 km².

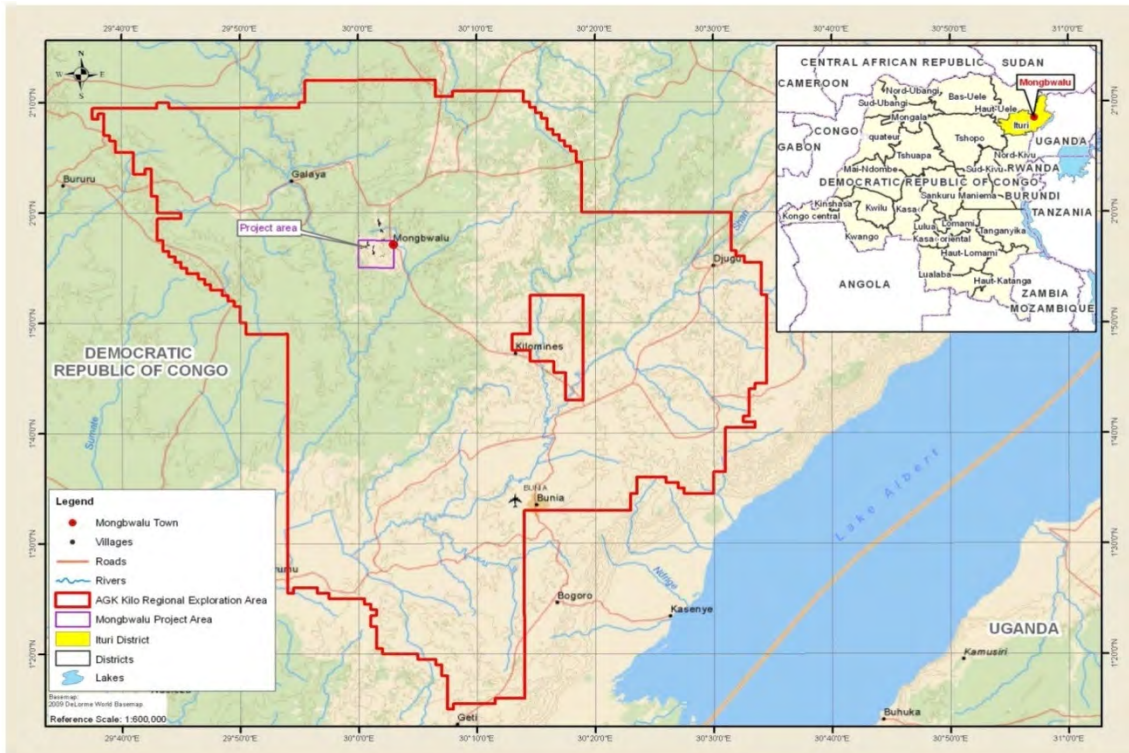


Figure 26: Carte de l'implémentation d'AGK

La zone prévue pour l'exploitation se trouve au tour de la cité de Mongbwalu et le groupement de Mabilindey. AGK estime la population à 50.293 personnes⁸⁹. Il est estimé que 50% des ménages ont moins d'un hectare de terre arable et 45% ont 1 à 3 hectares, mais il est à noter que l'administration de terre se fait dans le domaine coutumier et est souvent source de multiples conflits.

AGK estime que 38.000 personnes, soit 72% de la population totale dans la zone de projet sont partiellement dépendantes de l'exploitation artisanale pour leur subsistance et 50% sont entièrement dépendantes. AGK estime que 7400 personnes (dont 6500 hommes) sont orpailleurs dans la zone d'exploitation prévue.

Avant de pouvoir commencer son exploitation industrielle dans la zone de projet, AGK doit établir le contrôle sur cette zone qui est actuellement plein d'orpailleurs artisanaux. Un premier pas a été réalisé par la fermeture de la mine Adidi. Approximativement il y avait 2000 orpailleurs dans la mine et les autorités ont déclaré après que 5000 personnes ont perdu leur travail.

Dans la première phase il est prévu la construction d'une mine sous sol dans la site de mine Adidi-Kanga proche de Mongbwalu (ibid : page 21-23). Pour le moment aucun déplacement de la population est prévue.

Il est sûr que le démarrage de l'exploitation industrielle en dehors de la mine d'Adidi aura un impact considérable à tous les niveaux. Il s'agit d'abord des orpailleurs qui doivent chercher l'emploi ailleurs. Toutes leurs familles se retrouvent dans une situation incertaine par rapport à leurs moyens de vivre. En plus tout l'argent gagné avec la commercialisation de l'or va diminuer.

⁸⁹ SRK Consulting: Mongbwalu Project Final Draft environmental Impact study and Management Plan of the Project for Public Disclosure. September 2011, page 211

Lors des études de cas, beaucoup d'orpailleurs ont exprimé leurs inquiétudes pour l'avenir. AGK considère ces exploitants artisanaux dans leurs concessions et surtout, zone de projet, comme illégitimes mais reconnaît que leur interdire simplement d'exploiter ne marchera pas.⁹⁰ Tout le monde (les autorités coutumières, les forces de l'ordre, les exploitants artisanaux et les mamans de restaurant soulignent que si AGK interdit l'orpaillage dans les environs de Mongbwalu c'est la guerre. A ce propos voici une citation d'une interview.

« Regardez, nous avons tout à Mongbwalu : pharmacies, restaurants, hôtels, boutiques, tout grâce à l'exploitation artisanale. L'exploitation artisanale égale la circulation de l'argent. Arrêter l'exploitation artisanale sera tuer la cité de Mongbwalu. Et l'argent de l'AGK ne va jamais circuler dans la cité. Leurs familles vivent à Bunia, à Kinshasa et à l'étranger. L'argent est transféré et dépensé dans leurs villes et pays d'habitation, pourtant l'argent des orpailleurs est dépensé ici. »

Par ailleurs, il existe des attentes non répondues aussi. Beaucoup d'orpailleurs se plaignent que l'AGK a créé peu d'emplois et l'AGK reconnaît qu'il sera capable de créer uniquement quelques milles de postes de travail⁹¹. Les salaires d'un ouvrier non scolarisé est autour de 200 US \$, un montant inférieur au revenu quotidien d'un orpailleur. En plus, entant qu'orpailleurs ils sont libres, c'est ce qu'ils préfèrent étant donné leur origine comme ex-combattant, au lieu de l'assurance d'un revenu stable.⁹²

De toutes les façons, les exploitants artisanaux ne sont pas tous contre ce que fait l'AGK. Les vieux orpailleurs préfèrent plus de stabilité et commencent à souffrir des effets sur la santé, mais la majorité des orpailleurs sont des jeunes. Ils ont peur qu'ils soient déplacés sans compensations.

Selon plusieurs personnes interrogées, le manque de développement à Mongbwalu est, plus ou moins dû à l'absence de clarté de la part d'AGK. Les représentants de la société civile expliquent que les communautés locales n'ont aucune idée des plans d'AGK depuis 1997. Par conséquent elles ne savent pas si les activités de l'exploitation artisanale seront stoppées ou même si elles vont être déplacées. Donc il ne faut pas non plus investir dans l'agriculture ou améliorer l'environnement si l'on n'est pas sûr de rester.

AGK a produit un plan de dialogue avec toute partie prenantes.⁹³

⁹⁰ Source: interview Novembre 2011

⁹¹ Voir aussi Fahey (2011) : p 180-181 et p 186-187

⁹² Source: interviews avec orpailleurs à Mongbwalu ; Novembre 2011

⁹³ SRK Consulting (Aug. 2011) : Mongbwalu Project Stakeholder Engagement Plan

5. L'exploitation de l'or à Irumu

5.1. Contexte d'Irumu

Ici bas vous trouvez la carte d'Irumu avec le nombre d'orpailleurs et sites par collectivité inscrit dedans.



Figure 29: Carte d'Irumu avec le nombre d'orpailleurs et sites par collectivité

Le territoire d'Irumu est moins peuplé que Djugu. Il existe des vastes savanes herbeuses, qui sont exploitées pour l'élevage bovin du type traditionnel, le plus important de la République Démocratique du Congo. Ce territoire à lui seul avait plus de 70 % des têtes de bovins de l'Ituri estimés à 300.000 têtes de bétail dans les années 1998 avant le début de la guerre en Ituri. Les activités agricoles aussi sont présentes et elles sont exécutées par une population nettement plus grande que celle qui s'occupe de l'élevage. Cette activité attire aussi des immigrants qui viennent à la

recherche des espaces à cultiver. Les activités de pêche, dans la plaine du lac Albert, attirent aussi des populations, ce qui augmente la pression démographique dans la région. Les principales communautés présentes sont les Hema, les Bira et les Walendu Bindi ou N'giti. Mais on y trouve aussi des Alur, des Nande, des Lese et autres. Les aspects identitaires sont fortement ancrés dans la tête des membres de la communauté. Il y a 11 collectivités dans le territoire d'Irumu plus la cité de Bunia.

Le territoire d'Irumu est le territoire qui n'est toujours pas entièrement pacifié. C'est la FRPI qui est toujours active. Sa base géographique diffère mais sa base sociale est toujours parmi les Walendu Bindi. La FRPI est le seul groupe armé datant de la période guerre en Ituri. La FRPI n'a jamais accepté de participer dans un des trois tours de DDR qui ont eu lieu en Ituri. Elle était un groupe rebelle associé dès le début de la guerre avec la communauté Walendu. Ces dernières années, on voit une évolution plutôt vers un banditisme organisé et aussi très violent qui semble manquer tout agenda politique.

La communauté Walendu Bindi semble avoir une relation ambivalente avec la FRPI. D'un côté ce sont leurs fils qui sont majoritaires dans le groupe, en plus il y a l'ancienne histoire étant un groupe qui défendait les intérêts des Walendu Bindi. La frustration est grande au sein de cette population par rapport à sa position marginalisée et plusieurs grands conflits fonciers inter communautaire notamment dans le Poste d'État de Nombe restent non résolu. Mais de l'autre côté le FRPI créé beaucoup de dégâts dans la communauté avec leurs attaques régulières et violentes. Ces attaques sont arbitraires, ils visent aussi bien la communauté Hema que la communauté de Walendu Bindi. Les FARDC n'ont jamais pu résoudre le problème par la voie militaire. Des négociations n'ont non plus eu lieu d'une manière sérieuse.

5.1. l'Exploitation aurifère artisanale dans le territoire d'Irumu

5.1.1. La répartition des chantiers dans le territoire d'Irumu

Le territoire d'Irumu contient onze chefferies et dans sept d'elles des activités aurifères sont observées. Les activités sont le plus intenses dans les chefferies Babelébe et Baboa Bokoe. Dans l'ensemble ils comprennent plus de la moitié du nombre totale des chantiers. Au total nous avons compté 209 chantiers d'exploitations artisanales à Irumu. La répartition des sites dans les collectivités est présentée dans le diagramme ci-dessous

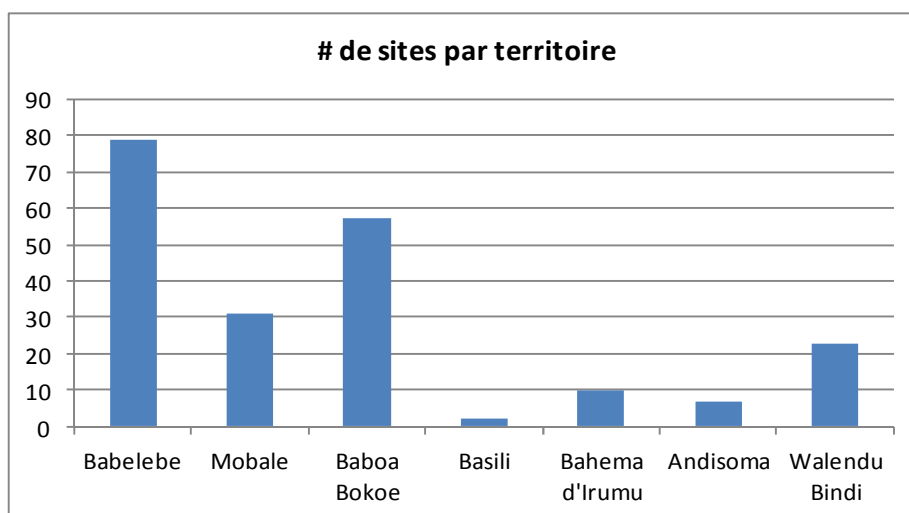


Figure 30: Répartition des chantiers dans les différentes collectivités

Après Babelbe et Baboa Bokoe, Mobala et Walendu Bindi sont importants. Dans les autres collectivités il y a des activités minimales et dans les 4 autres collectivités, il n'y a aucune activité de l'exploitation de l'or. La plupart des chantiers se retrouvent dans la concession 40 et sont formellement la propriété d'AGK. La répartition des chantiers dans les groupements peut être trouvée dans l'annexe.

Les années de démarrage de plusieurs chantiers est relativement récent et post-guerre. Depuis l'année 2005 le nombre de sites a presque doublé (101 sur un total de 209 sites). Surtout les sites à Babelbe (45 nouveaux sites depuis 2005), Mobala et ceux d'Andisoma sont les plus remarquables dans cet aspect. Dans l'année 2011, vingt cinq nouveaux sites ont été ouverts à Irumu, 12 pourcent de tous les sites existants. Lors de la période entre 1984 et 2005 des sites actuellement fonctionnel une moyenne de seulement 4 chantiers ont démarré par an. Il y a 19 chantiers qui datent d'avant 1984. Cette image ressemble à celle de Djugu. La croissance à Mambasa est moindre (21%) et à Mahagi et Aru elle est quasi inexistant.

Dans tous les sites, ce n'est que l'exploitation artisanale, mais dans 64 sites les motopompes sont utilisées. Dans 170 sites, on exploite l'or sec ; dans 13 sites, l'or amalgame et dans 23 sites, les deux ensemble. La vaste majorité des sites pratique une exploitation par trous. Dans 49 cas, l'exploitation alluviale est aussi réalisée et dans 13 cas, il y a des puits.

5.1.2. Les orpailleurs

Nous avons identifié 22227 orpailleurs dans le territoire d'Irumu. Comme déjà mentionné, l'enquête a eu lieu lors de la saison pluvieuse. Sur base des informations lors de l'enquête aussi bien quantitative que qualitative, l'effectif durant la saison pluvieuse est de 30% à 50% plus bas que durant la saison sèche. Par conséquent, nous estimons que durant la saison sèche il y a entre 33000 et 44500 orpailleurs actifs à Irumu.⁹⁴

Dans le territoire d'Irumu l'origine communautaire des orpailleurs est dominée par les Bira (41%). Ils sont originaires de territoire d'Irumu et sont présents dans tous les chantiers avec un nombre élevé. Le deuxième groupe qui est aussi bien représenté parmi les orpailleurs dans tous les chantiers sont les Hema (28%). Dans la chefferie Bahema d'Irumu, ils sont à peu près le même nombre que les Bira. Ensemble, ils constituent environ deux tiers du nombre total des orpailleurs, qui est pourtant un nombre bas par rapport aux autres chefferies. Cette chefferie est une région avec relativement peu d'activité aurifère. Néanmoins, les Hema ne dominent pas la force des orpailleurs comme dans les autres régions de Hema à Djugu par exemple. Les Ngiti constituent le troisième groupe avec une représentation de 14 pourcent. Ils ne sont presque représentés que dans la région de Walendu Bindi où le FRPI est active. En plus, on les retrouve également, bien que moins dominants, dans les nouveaux chantiers à Basili et Andisoma. En général, les Lendu ne sont pas fortement représentés dans la force de travail aurifère à Irumu (sans considérer les Ngiti).

Pour le nombre exact d'orpailleurs par groupement voir aussi l'annexe : 'Répartition des chantiers par chefferie et groupement'.

⁹⁴ Voir aussi paragraphe 2.2.2.

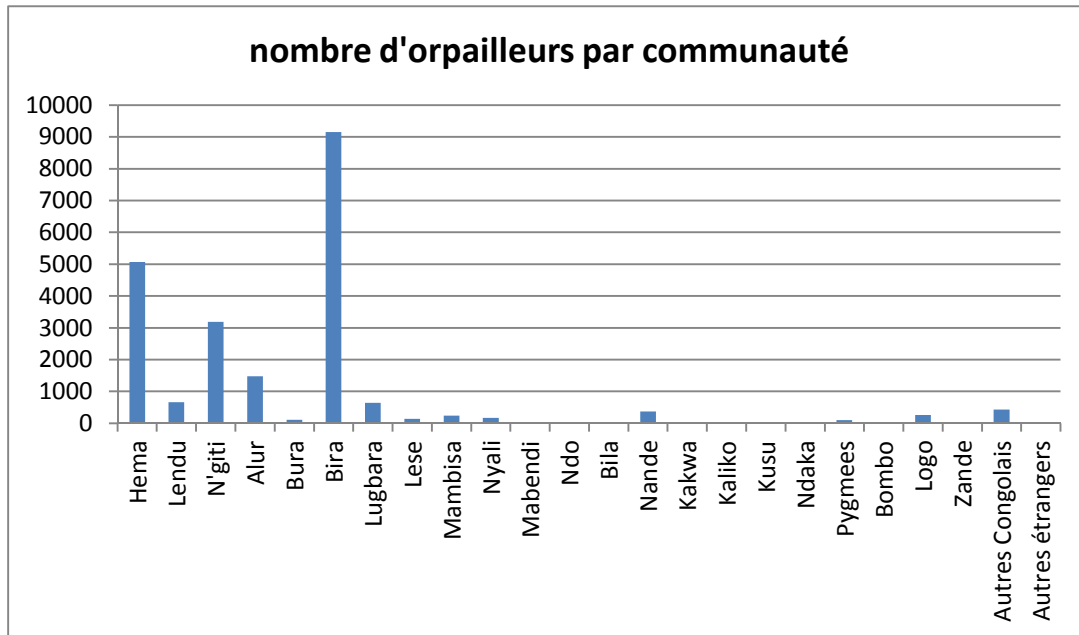


Figure 31: Nombre d'orpailleurs par communauté

La population des creuseurs est partiellement celle qui est née dans la région proche et partiellement celle qui est mobile et nomade.

On peut trouver deux types des orpailleurs, à Balanzana. Un type constitué des orpailleurs nomades. Ils se déplacent de chantier à chantier et n'ont pas un foyer fixe. Ils sont connus comme des 'femmes libres'. Les autres les regardent comme non-responsables : ils sont non-mariés, ils visitent les prostituées, ils prennent l'alcool et la marijuana, etc. Ils sont des agitateurs potentiels, qui ne contribuent pas à la communauté. Une proportion est ex-combattant. L'autre type d'orpailleurs est bien établi, avec une famille à nourrir dans la proximité. Souvent ce type n'est pas exclusivement orpailleur, il cultive une petite parcelle et utilise ces revenus comme revenu additionnel. A Balanzana on dit: on fait l'agriculture le matin et le travail minier l'après-midi.

Parmi les orpailleurs 91% sont des hommes, 1 % des femmes et 8% des garçons mineurs. Le pourcentage d'hommes correspond avec la moyenne, le pourcentage de femmes est nettement plus bas. Ce qui est remarquable est qu'il y a comparativement beaucoup de garçons qui travaillent dans les chantiers.

Chantier Dieu Merci, Balanzana

Le travail de l'or est aussi intégré dans la vie des enfants, surtout des garçons. Après l'école, ils rejoignent leurs pères dans les puits et trous. Un des creuseurs explique que l'or est équivalent à l'espoir : les vieux sages qui ont travaillé l'or dans le passé et qui sont riches aujourd'hui, servent d'exemple. Les femmes ne sont pas permises d'accéder aux mines, mais souvent elles portent des sacs de minerais vers le village.

5.1.3. Les conflits et la situation sécuritaire

Il y a 20 conflits fonciers inventoriés autour des chantiers artisanaux. Il s'agit soit des conflits de limite de chantier, soit des conflits de jouissance. Souvent ce genre de conflit est une méthode de renégocier les droits auprès du chef coutumier ou propriétaire de parcelle. Il n'y a pas de conflits des limites administratives rapportés. Dans 10 cas, il y a des conflits entre orpailleurs rapportés. Cela semble relativement bas. Un conflit lié au changement de lit de la rivière est rapporté.

Le tableau suivant donne une image de la présence de la PNC, FARDC et ANR autour des foyers miniers dans le territoire.

| désignation | Tous les jours | Chaque semaine | Chaque mois | Durant partage des parts | parfois |
|-------------|----------------|----------------|-------------|--------------------------|---------|
| PNC | 3% | 12% | 20% | 1% | 19% |
| FARDC | 0% | 6% | 0% | 0% | 5% |
| ANR | | | | | 3% |
| Groupe armé | | | | | 1% |

Figure 32: Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires ou d'un groupe armée

Dans 55% des cas la PNC est d'une manière ou d'autre présente dans les foyers miniers. Les FARDC dans 11% des cas. Tous les cas de présence journalière de la PNC, la moitié des cas de présence PNC chaque semaine, tous les cas de présence chaque semaine des FARDC ainsi que tous les cas de présence de l'ANR se retrouvent dans le secteur de Walendu Bindi. Les autres cas qui concernent la présence de la PNC 'chaque semaine', la moitié des cas de présence de la PNC 'chaque mois', ainsi que les autres cas de présence des FARDC 'parfois' se retrouvent presque tous dans la chefferie de Babelebe. La présence d'un groupe armé concerne seulement la FRPI dans le secteur de Walendu Bindi.

5.1.4. Avantages et désavantages pour les communautés, l'état et le pouvoir coutumiers

Irumu montre la même tendance que les autres territoires par rapport aux avantages et des désavantages de l'exploitation aurifère. Parmi les avantages de l'exploitation aurifère, selon la population, le développement général du groupement est cité le plus souvent (plus d'un quart des réponses). Les opportunités créées par les activités commerciales intensifiées dans le marché, et l'emploi agricole sont aussi importants. Un autre avantage fréquemment cité est les moyens disponibles pour l'éducation des enfants. Dans ce sens, Irumu n'est pas tellement différent des autres territoires.

Parmi les désavantages, les effets négatifs sur l'environnement sont bien reconnus et le plus souvent cités: dans presque 30 % des cas. Parmi les désavantages cités par les communautés l'agriculture et l'éducation seraient abandonnés à cause de l'exploitation aurifère. Cela prouve que ces sujets sont des préoccupations majeures et considérés prioritaires par les communautés.

Le groupement Kunda se trouve à 12 KM de Bunia, dans la concession 40 qui est exploité par AGK. A Kunda, 80% des jeunes en-dessous de 40 ans sont engagés dans l'exploitation artisanale et au moins 60% de toute activité commerciale sont liés d'une manière et d'autre à l'or. Le chef de Babelebe connaît 30 exploitants dans sa chefferie. L'or est la principale activité économique, mais sa contribution au développement du milieu reste minimale.

On peut voir les mêmes tendances de réflexion dans les avantages et désavantages citées par les représentants étatiques et les chefs locaux. Leurs préoccupations sont autour des paiements des taxes et des droits coutumiers. Presque 90% des répondants pensent les taxes sont le plus important avantage pour l'état. A l'autre côté, la plupart pense –comme désavantage- ces taxes ne sont pas régulièrement payées. La même tendance est à observer pour les chefs et les droits coutumiers et sont comparable le dans tout l'Ituri.

Un autre souci cité souvent par les communautés et les chefs coutumiers, mais presque pas par les représentants étatiques, est la 'dépravation mœurs' dans les communautés aurifères. On remarquent qu'il y a trop de consommation d'alcool, trop de prostitution et les marchés de nuit qui semble être une sorte de marché de mariage et un échange pour des autres contacts sociaux et

sexuels pour et entre les jeunes. Les autorités et la population des villages autour des carrières voient que les jeunes orpailleurs n'obéissent pas à leurs demandes, perturbent la tranquillité de leur communautés et menacent les filles et femmes. La violence sexuelle fait, probablement, partie de cette dépravation. Cela n'est pas souvent explicitement signifié dans la recherche, mais les rapports des Initiatives Locales de Paix et les Noyaux Pacifistes des Mamans le confirment dans les villages. Les chefs locaux sont préoccupés par leur pouvoir diminué et cela apparaît dans les désavantages cités: les orpailleurs ne leur donnent pas le respect leur dû, les travaux communautaires ne sont pas exécutés correctement, les orpailleurs commencent à travailler des nouveaux trous sans permission. Considérant tout cela, on peut dire que le pouvoir local se sent moins respecté aux alentours des carrières d'or. En plus, ils indiquent que les communautés aurifères - c.à.d. les camps des orpailleurs et ces villages avoisinants auraient une cohésion sociale faible par rapport aux autres communautés. Ils sont prioritaires parce qu'on trouve une absence de développement partout dans les régions aurifères, et aussi à Irumu. A Bavi, malgré sa production étonnante, on trouve seulement deux voitures : une du chef de localité et une pour un encadreur. Si on peut le prendre comme indicateur clef : la région est pauvre comme les autres régions aurifères en Ituri. Comme un chef de trou explique : « Bavi est une région pour gagner l'argent, pas pour le dépenser. »

Un exemple de manque de développement dans les communautés aurifères à Irumu on peut voir à Kunda

Le chef de chefferie de Kunda pose ses observations :

'Voyez en dehors. Toutes des paillottes. Si quatre vingt pourcent des jeunes s'occupent avec le travail des mines, qu'est-ce qui se passe avec l' argent ? Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas voir le développement dans nos communautés? Les seuls gens qui en profitent, sont les propriétaires des 'nganda' - où les creuseurs viennent gaspiller leur argent- et les négociants.'

Les profits gagnés avec l'or ne contribuent pas au développement palpable. Les bénéfices que les miniers peuvent retenir sont investis dans les constructions en dur en dehors du village et à Bunia. « On peut remarquer des nombreuses nouvelles maisons a Bunia, tandis qu'ici nous ne voyons que des gens pauvres. » Tout de même, quand la production d'or est élevée, l'argent roule dans le marché local et dans des autres localités dans le voisinage.

Un problème additionnel est le manque des terres bien cultivées. Certains répondants expliquent que l'agriculture demande beaucoup de temps sans résultant visible. Par contre, l'exploitation de l'or est un travail dur et déterminé par la chance, mais les profits sont plus fréquents. Néanmoins, un nombre des miniers, surtout 'les fils de la collectivité', ont un lopin de terre pour subsister. Fréquemment il-y-a des conflits sur la jouissance de terres : l'agriculture ou l'exploitation de l'or. Selon la loi, la jouissance aurifère précède la jouissance agricole¹. On trouve aussi des disputes concernant les limites des concessions. Les miniers ont une bonne volonté d'épuiser tout l'or dans leur concession. Dans cet effort, ils dépassent parfois les limites légitimes, surtout avec les tunnels sous terre.

Dans les communautés d'or en Irumu, le taux de scolarisation est bas : la majorité des garçons quitte l'école pour le travail minier et les filles font la même chose pour devenir couturières ou vendeuses des cigarettes. Aussi, elles trouvent de petits travaux avec les restaurants de mamans, souvent en voie de devenir des prostituées.

La recherche démontre que les miniers sont souvent ignorants des impacts négatifs de l'utilisation de mercure. Ils mélangent le mercure dans le minerai avec les mains nues pendant des heures continues. Ils brûlent le mercure avec les têtes proches aux fumées. L'impact de mercure sur l'environnement semble nul, puisque les miniers font tous pour récupérer le moindre des résidus de mercure. Seulement des quantités minimales se retrouvent dans les eaux ou les terres. Cependant, ce qu'ils savent est que le concassage et tamisage des poudres de minerais peut causer des problèmes des poumons, et même la TBC (tuberculose). Les encadreurs ne prennent pas les responsabilités pour ces maladies de travail, elles sont de la responsabilité des miniers eux mêmes. Quand un puits connaît un éboulement, l'encadreur ou le chef de trou paye une part des frais médicaux et/ou d'enterrement.

Le code minier oblige les miniers de couvrir les trous et puits qu'ils laissent dans la nature, mais normalement ils ne les remplissent plus, ce qui est une situation dangereuse.

Le président de la FEC local fait remarquer concernant le manque de développement à Bavi: 'Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas voir le développement dans cette région : Les creuseurs sont toujours ivres (souls). Un jour il peut trouver cinq grams. Il va laisser quatre grams dans sa maison et un gram, il va l'utiliser pour des boissons. Il retournera à sa maison pour prendre un autre demi-kitchele pour sa propre consommation. Je me souviens le jour où on a ouvert le chantier, les creuseurs ont acheté 82 « casiers » de Primus et ils ont tout bu dans une seule nuit avant de descendre le lendemain dans les puits.

Pourtant les orpailleurs présentent une différente histoire. Ils suggèrent qu'une des compagnies aurifères peuvent rétablir l'ordre et promouvoir le développement à Bavi. Ils préfèrent d'être encadrés par une entreprise formelle au lieu de la vie qu'ils ont maintenant dans les équipes avec les chefs de trou..Comme obstacle au développement de Bavi, on souligne l'exploitation abusive des orpailleurs, et les taxations fortes par les autorités et les supérieurs.

La plupart des orpailleurs interviewés en Irumu pensent que la meilleure opportunité pour un développement réel est une répartition de l'or plus équitable. Même quelques encadreurs sont aussi de même avis. Il y a quelques-uns qui distribuent les profits d'une façon plus transparente et raisonnable.

5.1.5. La production et le circuit de commercialisation

Comme dit ailleurs, il est difficile d'estimer des quantités exactes d'or produit. C'est sûr qu'il peut varier énormément. A Bavi, chacune des quatre carrières produit entre deux et huit kilos par mois, et pendant la saison des pluies, entre deux et quatre kilos. Dans la saison sèche, une carrière typique produit huit kilos par mois. Par contre à Kunda, on parle de 20 grammes par équipe travaillant durant 48 heures dans un trou. Avec quatre trous dans une carrière c'est une quantité équivalent seulement à 1.2 kilo par mois.

La production à Bavi est organisée en séquences de deux semaines et l'or est divisé une semaine après deux des telles séquences. Le représentant de SOKIMO explique que Bavi est localisé dans la concession 40 et la royauté de SOKIMO est 30% de la production d'or connus. Le droit de SOKIMO doit être payé, même s'il n'a pas rempli son devoir depuis Mars 2011. Normalement SOKIMO ne reçoit pas tous les 30 % de royauté, les orpailleurs utilisent le prétexte d'une 'production faible'. Des autres orpailleurs citent le chiffre de 10 % pour SOKIMO. Pourtant, il semble que le plus souvent les 'encadreurs' contribuent un gramme d'or par trou pendant le jour de répartition qui arrive tous les 15 jours. A Bavi, un chef de trou a un droit de 10% pour couvrir ses dépenses, et l'encadreur 1 %, parfois remplacés par 1,5 gram d'or par trou. Le restant est divisé parmi l'équipe des orpailleurs de trou. Néanmoins, à part cette répartition officielle chaque samedi, les miniers reçoivent peu d'argent pour 'le savon' et le chef de camp a droit de 5 plaques de sable qui contiennent à-peu-près 1,5 kitchele. Aussi, chaque jour un peu d'or quitte les sites. Il est décrit comme 'vol' par les différents chefs. De l'autre côté, il est défendu par les orpailleurs artisanaux comme un moyen qui permet d'avoir un peu de la nourriture.

5.1.6. La taxation

A Irumu, comme ailleurs, chaque chefferie, chaque groupement et localité aurifère a ces propres particularités de taxation. Les taxes prévues, sont celles à payer à la collectivité (il peut varier entre 100 et 200 USD), et des petites choses au chef de groupement et les notables. En plus, dans les chantiers à l'intérieur de concession 40, on est obligé de payer une taxe à SOKIMO. Les encadreurs sont très frustré par SOKIMO, parce qu'il réclame tous les profits. Par contre on doit dire que SOKIMO ne visite plus fréquemment les chantiers, à cause des nouveaux arrangements avec AGK. Dans quelques localités, il est clair que les orpailleurs aussi prennent leurs propres 'taxes' :

A Kunda les orpailleurs reconnaissent qu'ils sont 'des grands voleurs' et ils disent « qu'on vole un peu tous les jours ». Ils prennent à-peu-près un gramme chaque 2 à 3 jours, ça peut atteindre 30 à 50% pourcent de toute la production d'un trou. Ils le voient comme une compensation pour des services non offerts par le chef de trou : cigarettes, savon, un peu de nourriture. Si le chef de trou prend soin de son équipe le taux de vols sera plus bas.

A Bavi, le système de taxation est très élaboré. Les notables locaux en profitent beaucoup plus que dans les autres localités à Irumu. Aussi les menaces de la FARDC, qui demandent une 'taxe' de protection, et les pillages de FRPI ajoutent encore à la charge de taxations pour surtout les porteuses et les orpailleurs.

A Bavi, la chefferie impose des taxes suivantes :

Chaque creuseur est obligé de payer la carte de creuseur ou la carte d'accès pour 2 USD par ans. Parfois on dit qu'elle est remplacée par 5 USD/5000CF à payer par chaque creuseur par trou dans lequel il travaille. Un chef de trou doit payer 50USD/50.000CF à 100.000USD/100USD pour chaque motopompe utilisée. Chaque négociant doit payer 50.000CF par an à la chefferie. A l'ouverture d'un nouveau trou, un encadreur doit payer 2 kitchelle à la chefferie. Et, selon quelques autres sources, l'encadreur doit en plus payer 25 grammes d'or à la collectivité. En plus, les notables demandent une taxe de 1,5 gram pour l'ouverture d'un trou.

SOKIMO peut imposer les taxes suivantes: une taxe de 3 USD par creuseur par mois, mais cette taxe n'est pas systématiquement récoltée. Elle semble être légitimée par l'article XV du code minier. Les représentants de SOKIMO demandent une taxe additionnelle de 2 kitchelle pour chaque nouveau chantier ouvert. Les négociants sont obligés de payer aux encadreurs une compensation pour le droit d'acheter de l'or de leurs carrières.

Les acteurs étatiques demandent les taxes suivantes : SAESSCAM a constaté que les chefs de trou payent à-peu-près 1 USD par creuseur dans l'équipe par mois à SAESSCAM pour un permis d'exploitation. Pourtant, en pratique, le représentant de SAESSCAM ne reçoit pas l'équivalent de dollars pour le nombre de creuseurs. Pour substitution il « s'entend avec » les chefs de trou. DRPO demande une compensation non décrite de 25USD par trou. Le département d'Energie (apparemment le 'Ministère des Mines et Hydrocarbure') demande une compensation de 100.000CF par motopompe. Les négociants d'or doivent payer 16 USD par mois à SAESSCAM, ce qu'ils peuvent rembourser en versements périodiques. En juillet 2011 la Division des Mines a visité les négociants une fois pour leur vendre les fiches de renseignement pour 25 USD chacun. Il n'est pas stipulé dans le Code Minier. Mais, aussi, ils ne sont pas retournés pour ramasser les contributions pour les fiches.

En fin, à Bavi la force militaire est aussi un acteur de taxation important. Le commandant du camp des FARDC (localisé en route de Gety à Bavi et une dizaine de kilomètres avant Bavi-centre) fait visiter les trous par une partie de ses 35 soldats chaque mardi. Ils ramassent une 'taxe' de 3000 FC (3 USD) pour chaque trou en phase de l'exploration et 6000FC (6USD) pour chaque trou en production. Cette taxe est expliquée comme un paiement pour la protection contre les milices, mais il est clairement un cas d'extorsion par les militaires. Quand les creuseurs et les notables proposent une réunion pour discuter de cette taxe, le commandant refuse en ajoutant que chaque réunion publique doit être autorisée par les militaires.

Malgré le fait que les creuseurs préfèrent généralement la présence et même l'extorsion de la FARDC au lieu des attaques des milices de FRPI, ils se plaignent des arrestations arbitraires fréquentes par le PNC et FARDC. Pour se libérer, on doit payer encore une autre taxe en argent ou en or. Un exemple est le pillage de Bavi par les milices en Juillet 2011. La FARDC a reconquis le village, mais au lieu de poursuivre la FRPI, ils sont restés dans la ville de Bavi. En fuyant, les milices ont abandonné leurs gains de pillage de Bavi juste en dehors de la ville. Pendant ce temps, des jeunes hommes sont venus pour récupérer leurs biens, la FARDC les a arrêtés en demandant la compensation pour leur libération. Cette situation a créé des tensions à Bavi et le commandant semble avoir perdu la confiance de la communauté, qui doute de la sincérité de ses intentions.

5.1.7. Bavi et la situation de sécurité

A Bavi, les Belges ont exploité l'or alluvial de la rivière Talolo pendant la période 1957-1961. L'exploitation artisanale a clandestinement commencé au début des années 70 et s'est intensifiée après 1975 quand le pouvoir de Mobutu a commencé à désintégrer. Durant la guerre, Bavi a beaucoup souffert comme le point focal pour les miliciens et l'auto-défense du groupe de FPJC et du FPRI⁹⁵. Aujourd'hui ils sont toujours actifs aux alentours de Bavi et Gety. C'est la seule région en Ituri où on peut toujours encore trouver des résidus de la guerre sous le leadership de Cobra Matata, le FPRI, une milice locale composée en majorité par des Ngiti. Cinq fois attaquée en 2011, la région de Bavi reste toujours hasardeuse et insécurisée. Pendant les attaques, les combattants pillent, volent, incendient les maisons et violent les femmes et filles. Dans un incident en 2010, ils ont tué 30 creuseurs dans les carrières de Béton Dollar. Pendant la guerre la production aurifère artisanale est dite complètement arrêtée. Aujourd'hui par contre, la production de l'or est en pleine croissance, malgré les risques des attaques. Cette production était bien élevée juste après la guerre entre 2005-2007. En suite la production a chuté, pour augmenter encore récemment en 2010-11.

En Novembre 2011, on a pu compter un millier des orpailleurs travaillant dans les trous. La moitié des trous était en production, les autres sont entrain d'être préparés pour la production. Entre 75 et 80 pourcent de la population dépendent des revenus miniers. La plupart des orpailleurs sont des

⁹⁵ <http://www.unhcr.org/49db6d312.html>

Ngiti locaux, suivis des Bira et autres Lendu et quelques tribus de Kivu, entre autres les Nande. Avant 2005, les Nandé étaient plus présents, mais ils ont quitté Bavi en grand nombre parce qu'ils ont été particulièrement ciblés par des pilliers sur la route de Butembo. Alors que la région est riche et on gagne beaucoup d'argent, mais la population se considère encore en situation de 'guerre'.

Bavi est un endroit où on peut observer l'Etat fragile en plein fonctionnement. Toutes les autorités, formelles et traditionnelles, sont pleinement impliquées dans l'exploitation artisanale de l'or. Elles utilisent leurs positions politiques pour protéger leurs activités aurifères.

En effet, à Bavi le représentant des encadreurs (c.à.d. les chefs de chantier) est le chef de poste, encadreur important lui-même. Il y a des fluctuations du nombre des encadreurs qui, poussés par leurs propres intérêts et enrichissement, sont en désaccords incessants sur leur légitimité et les droits à payer. Alors le nombre des chefs de chantier reconnus par rapport au nombre de chantiers peut changer en fonction des facteurs comme les types et hauteur des droits à payer et les préférences des autorités qui peuvent les renforcer et encaisser. SOKIMO a abandonné le système des sous-contractants, pour le système d'encadreurs depuis une année. Mais le premier système continue tout de même sans la validation de SOKIMO.

Ensuite le commandant de PNC et les notables de Bavi exploitent tous des puits comme chefs de trou. Pendant la recherche, quelques quatre policiers étaient absents de Bavi-centre, car ils étaient au travail dans les trous de leur commandant. Aussi les représentants de SAESSCAM et SOKIMO sont aussi chefs de trou. Le représentant de SAESSCAM est par ailleurs le fils du négociant le plus important, c.à.d. le président de FEC. Les autorités formelles et traditionnelles retiennent des visiteurs qui peuvent perturber les arrangements.

Pour conclure, au moins jusqu'au mois d'octobre 2011 le Colonel Roger de FARDC était aussi exploitant d'un trou.

Selon les représentants locaux de SEASSCAM à Bavi-centre, on peut avoir 43 négociants, la plupart étant des originaires de la région. La FEC (la chambre locale de commerce) parle d'un autre chiffre: il y a 50 négociants parmi 212 commerçants enregistrés en ajoutant que tous les commerçants achètent l'or et un bon nombre de ces commerçants sont des chefs de trou. Une partie considérable de ces commerçants (le nombre exact non connu) est constituée des Nande, qui sont originaires des alentours de Beni et Butembo au Nord-Kivu qui est limitrophe du Sud de l'Ituri. Le plus grand commerçant Nande a acheté une quantité moyenne de 10 Kg par mois pendant l'année 2010. Les petits commerçants locaux Ngiti n'ont pas le pouvoir d'acheter des grandes quantités et non plus le pouvoir d'offrir de prix élevés (52 USD au lieu de 51 USD). Mais ils ont commencé à freiner le commerce des Nande. Pour la vente des grandes quantités on doit aller maintenant à Bunia ou Gety où on peut avoir un prix de 55 USD pour un kitchele (1,2 gr) pour la bonne qualité de l'or sec de la région de Bavi (90-93% pur).

Les encadreurs, les notables (aussi appelé : 'les vieux sages') et les négociants essayent d'obliger les creuseurs de vendre leur or à Bavi. Récemment un des chefs de chantier a commencé d'employer une contrainte dans ce sens. Des autres encadreurs, aussi, disent qu'ils défendent la vente d'or en dehors de la région de Bavi. Cela donne un privilège aux encadreurs eux-mêmes. Le représentant de SAESSCAM, par exemple, vend l'or à Bunia. En même temps, il achète de bière et de soda pour son 'nganda' à Bavi-centre. Malgré cela, l'habitude de la plupart des commerçants d'or est de vendre leur or à Bunia et d'acheter les marchandises à Butembo, la région originaire de Nande, où les prix des marchandises sont plus bas.⁹⁶

⁹⁶ Voyez la section par rapport à la commercialisation de l'or dans le chapitre traitant Mongbwalu pour plusieurs informations du commerce de Bunia à Butembo.

Concernant le 'systeme' de taxes à Bavi (voyez aussi le paragraphe ci-dessus) on peut le résumer comme une taxation lourde, et dont aucune taxe n'est structurellement exécutée. Elles manquent toute légitimité de la loi et ne bénéficient qu'aux acteurs puissants de la région. Aussi, presque chaque acteur étatique à son propre intérêt direct dans les mines. La police est absente parce qu'elle est occupée avec l'exploitation d'un trou, le chef de l'organe contrôlant de SAESSCAM est propriétaire d'un ou deux trous, le bataillon local de FARDC extorque les creuseurs, les chefs de trou, et les encadreurs. Les notables en profitent de façon inconnue en Ituri. En plus, la FRPI passe parfois pour ramasser ses 'droits'. L'économie qui existe à Bavi est enclavée, isolée et tout-à-fait locale où on a créé sa propre économie politique particulière à Bavi. Les creuseurs et la population souffrent dans ces circonstances, parce qu'ils dépendent de ces acteurs. L'Etat laisse la situation persister. Il semble qu'il n'ose pas intervenir tant que la FRPI est présente. Les acteurs puissants locaux semblent conscients de cette situation unique, qui leur permettent de profiter d'une 'économie politique d'insécurité locale.

6. Situation de l'exploitation de l'or à Mahagi et Aru

6.1. Contexte Mahagi et Aru

Les deux territoires d'Aru et Mahagi sont présentés ensemble ici étant donné le niveau d'activités d'exploitation artisanale limité. Les deux territoires se trouvent dans l'extrême Nord-Est dans la RDC, avec une longue frontière avec l'Ouganda et même touchant, dans la chefferie Kakwa dans le territoire d'Aru, la frontière avec Soudan.

Le territoire de Mahagi est quasi homogène avec 7 chefferies Alur et 1 secteur Walendu Watsi. Le peuple Alur, qui vit aussi en Ouganda, est le plus grand peuple du district de l'Ituri. Le territoire de Mahagi est aussi le plus peuplé du district. C'est le plus petit territoire avec un peuple autour de 1800000 habitants. La densité moyenne est autour de 330 habitants par km² mais il y a des endroits, surtout dans l'est, où la densité atteint même 500 habitants par km². Par conséquent, les conflits fonciers sont nombreux et deviennent de plus en plus violents. Ces conflits fonciers font dégrader aussi les relations à tous les niveaux. La densité, le manque de terre et le manque de perspective, vont certainement influencer l'avenir de l'exploitation de l'or dans le territoire.

Dans le territoire d'Aru, l'image communautaire est moins homogène. Le peuple Lugbara est la principale ethnie, mais on y trouve aussi des Ndo, des Kakwa, des Kaliko, des Madhi et et autres.

Il y a deux cités dans les deux territoires : la cité de Mahagi et la cité d'Aru et deux nouvelles qui viennent de s'ajouter Ariwara et Ingbkolo. Mais il y a un grand centre de négoce appelé Ariwara qu'on trouve à deux heures au nord d'Aru. Le centre d'Ariwara est très cosmopolite avec des gens de différentes origines et même des étrangers. Ariwara a été toujours un entrepôt et centre de négoce pour le trafic (illicite) transfrontalier avec l'Ouganda. Par exemple, le carburant est exporté d'Ouganda à Ariwara pour rentrer illégalement en Ouganda de nouveau.⁹⁷ Mais dans le cadre de cette étude, Ariwara est surtout reconnu comme centre commercial pour l'or. C'est surtout l'or venant de Watsa et Durba dans le Haut- Uélé ainsi que l'or de Mahagi qui est vendu à Ariwara. Pendant une période même l'or de Mongbwalu passait aussi par Ariwara. L'influence Ougandaise sur le plan commercial est assez présente à Aru et à Mahagi. Même l'argent courant est le shilling Ougandais.

L'exploitation aurifère date de la période coloniale avec l'ancienne mine Zani Kodo qui se trouve principalement dans la chefferie Alur Djuganda et qui continue encore un peu dans le territoire d'Aru dans la chefferie d'Aluru.

⁹⁷ Voir Titeca, K. (2009). 'The changing Cross-border Trade Dynamics between North-western Uganda, North-eastern Congo and Southern Sudan'. London School of Economics and Political Science, Crisis States Working Paper, 63(2).

Mahagi

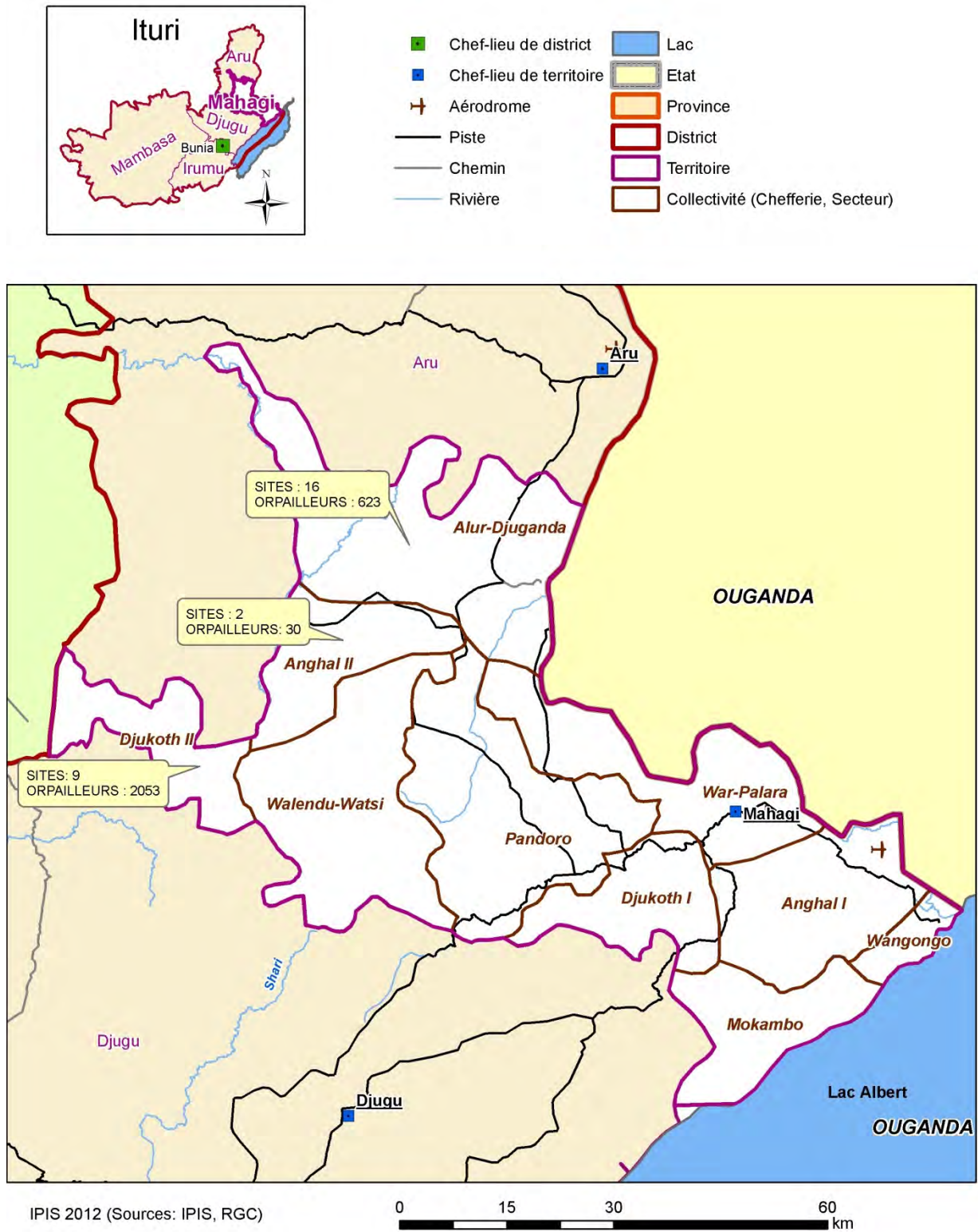
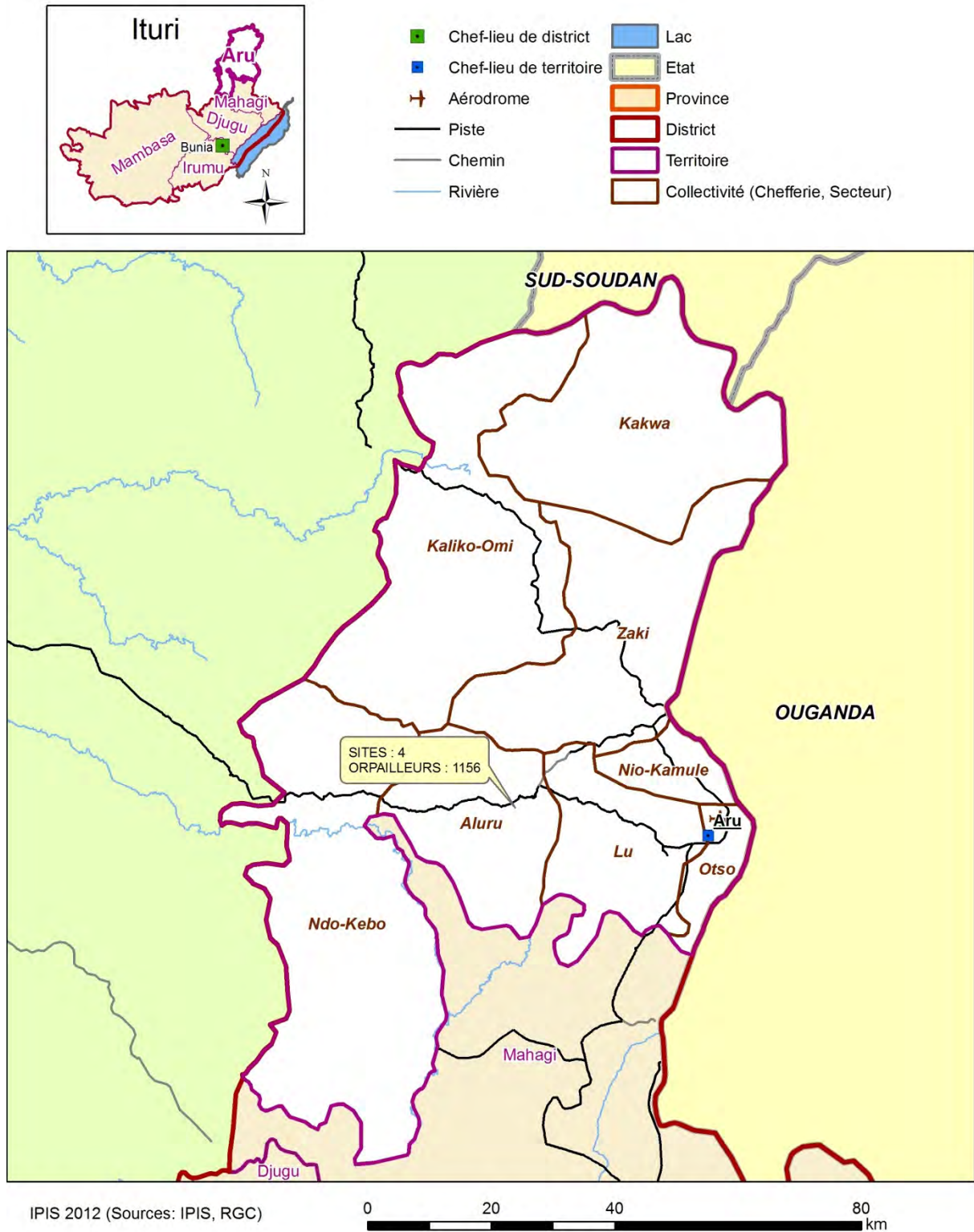


Figure 33: Carte de Mahagi avec les implantations des chantiers et nombre d'orpailleurs

Aru



IPIS 2012 (Sources: IPIS, RGC)

Figure 34: Carte d'Aru avec les implantations des chantiers et nombre d'orpailleurs

6.2. L'exploitation artisanale dans les territoires de Mahagi et Aru

6.2.1. Répartition des sites

Dans le territoire de Mahagi, l'exploitation aurifère se retrouve dans 3 chefferies sur les 7 chefferies. La plus importante est la chefferie d'Alur Djuganda avec 16 sites, suivie par la chefferie de Djukoth II avec 9 sites et finalement la chefferie d'Anghal II avec 2 sites seulement. Tous les chantiers miniers sont situés dans 4 groupements dans les 3 chefferies. Dans le territoire d'Aru l'exploitation n'a lieu que dans 2 collectivités, la chefferie d'Aluru avec 3 sites et le secteur des Ndo avec un seul site. Au total dans les deux territoires on y trouve 31 sites.

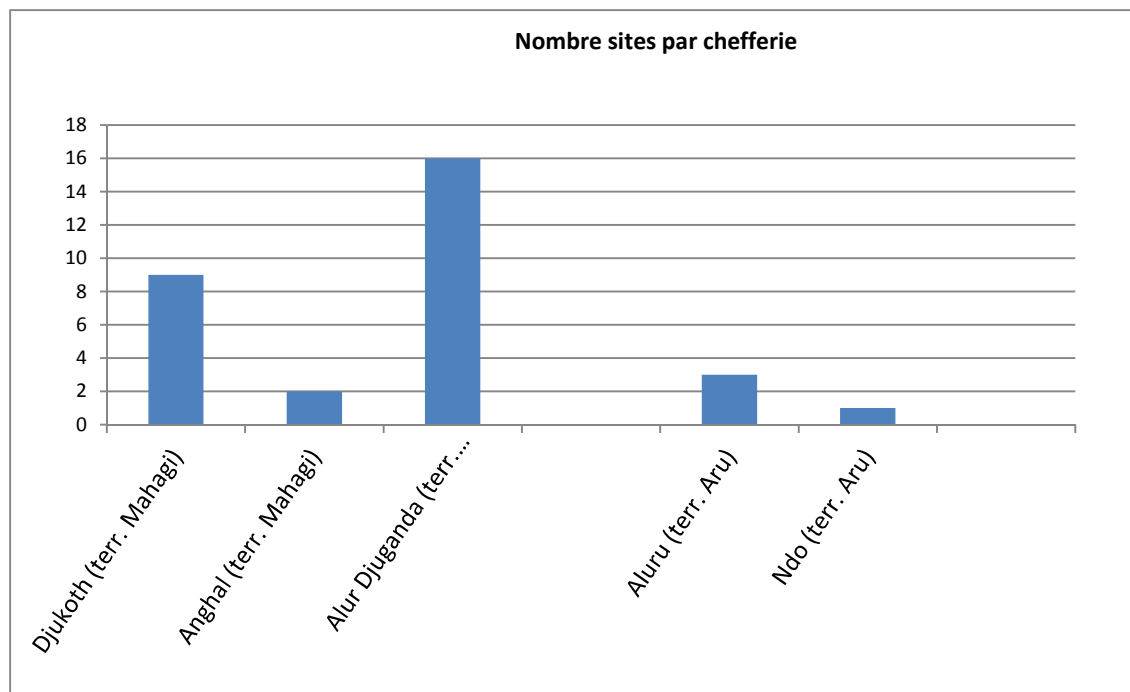


Figure 35: Répartition des chantiers dans les deux territoires de Mahagi et Aru

Des 30 sites, il y a 19 qui datent de l'époque coloniale et 9 qui datent des années '80. Il n'y a qu'un seul chantier démarré lors des années '90 et le chantier le plus jeune date de 2005. Cela est une configuration différente par rapport aux autres territoires. Tout les autres territoires connaissent une forte augmentation de nombre de chantiers à partir de 2005, quand la guerre a pris fin et quand SOKIMO a repris de délivrer les permissions d'exploitation aux PDG dans la concession 40. Il paraît, et cela a été confirmé par les études de cas, que l'intérêt pour l'exploitation artisanale est nettement inférieure dans les deux territoires de Mahagi et Aru qu'ailleurs. Aussi les Alur, étant le plus grand peuple de l'Ituri, sont relativement peu

Le site d'Apodo se trouve dans le groupement d'Awuko. Ensemble avec le site d'Azumba on y trouve un nombre de 2500 orpailleurs durant la saison sèche, surtout dans l'exploitation alluviale.

Selon l'histoire, l'exploitation artisanale a commencé illégalement en 1975 quand une femme découvrit de l'or au cours de la récolte de manioc. Autour de 1979, six autres chantiers illicites ont été ouverts dans le groupement Awuko et toutes les carrières actuelles ont été ouvertes en 1982. L'exploitation industrielle n'a jamais été intensive : le site était dans le temps une ferme de Kilo Moto appelé Kerekere.

Durant la période initiale les FARDC fréquentaient le site régulièrement. Entre 1985 et 2005 l'exploitation artisanale a presque cessé à cause de l'insécurité continue. Finalement, avec une diminution de la production, l'insécurité diminuait aussi.

retrouvés dans les multiples chantiers dans les autres territoires qui attirent quand même l'intérêt de tout peuple.

Nzani est un camp minier devenu un village à peu près à 25 km de Djalasiga dans la chefferie d'Alur Djuganda. Le site ressort sous l'antenne Nzani Kodo de SOKIMO et se trouve au cœur de la concession de Mwana Africa (l'ancienne concession 39). L'exploitation artisanale autour du village Nzani se concentre sur l'or sec dans une large variété de trous ainsi que des chantiers alluviaux autour de la colline Gbadolite qui, à son tour, est le cœur du projet d'exploitation de Mwana Africa. Alur Djuganda est évidemment une chefferie Alur et les Alur sont effectivement dominants dans l'organisation sociale et économique du site.

Nzani était l'endroit d'une mine assez productive qui fut fermée suite à un massacre d'expatriés belges lors de la rébellion en 1960. Djalasiga n'a pas directement évolué vers une zone d'exploitation artisanale puisque sous Mobutu il s'agissait d'une zone d'opération militaire. Mais, quelque part avant le début de la guerre, l'exploitation avait commencé. Durant la guerre, c'était le commandant Jérôme Kakwavu avec la FAPC ainsi que les Ougandais qui se battaient contre les FNI et qui finalement avaient gagné le contrôle de la zone minière autour de Nzani en 2003 – 2004. Ils ont établi un contrat avec une compagnie Ougandaise afin de faciliter les opérations par drague dans la rivière Nzani. La drague reste abandonnée maintenant pas loin de Djalasiga. Selon le représentant local de SOKIMO, l'exploitation artisanale dans le chantier de Lelemodi a commencé en 2007.

Au total il y a 24 sites où on pratique l'exploitation artisanale et dont 7 sites où l'exploitation semi industrielle est aussi pratiquée.

Dans 21 sites on exploite l'or sec et dans 6 sites l'or amalgame. Dans 4 sites l'or sec et amalgame est exploité ensemble. Tous les sites combinent l'exploitation dans les trous soit avec l'exploitation dans les puits, soit dans les rivières.

6.2.1. Les orpailleurs

Selon les enquêteurs, 3862 orpailleurs sont actifs à Mahagi et Aru. Notons que l'enquête s'est finalement déroulée quand la saison de pluie venait de commencer. Beaucoup d'orpailleurs avaient déjà quitté leurs sites afin de travailler sur les champs⁹⁸. Nous estimons qu'entre un tiers et/ou la moitié avait déjà quitté le chantier, rendant le total estimé durant la saison sèche quelque part entre 5800 à 7700 orpailleurs.

La diversification par âge et par genre est intéressante. 72% des orpailleurs sont des hommes, 10% des orpailleurs sont des femmes, 7% sont des filles et 11% sont des garçons mineurs. Notons que les mineurs constituent ensemble 18% de l'effectif des orpailleurs. Cette division par genre est remarquable et ne correspond pas avec les autres territoires. C'est surtout à Djukoth et Djukapanya que les mineurs sont rencontrés dans les sites. Nous n'avons pas trouvé une raison claire pour cette divergence par rapport à la moyenne.

Le chantier de Lelemodi entoure l'ensemble du village Zani. Il y a actuellement entre 120 et 150 orpailleurs qui travaillent à Lelemodi, dans des équipes d'entre 10 et 20 orpailleurs. A côté du village, il y a une mine alluviale, dans laquelle la rivière est entièrement disparue à cause de l'exploitation artisanale. De l'autre côté de village, il y a des puits où les équipes creusent pour le sable qui est ensuite transporté vers la mine alluviale pour le lavage. Dans le côté alluvial, il y a beaucoup d'enfants qui travaillent dans des équipes de 2 à 5 enfants pour le lavage.

Sur le plan communautaire, les Alur sont de loin dominants, suivis des Lugbara et Ndo. Il y a des divergences entre les deux territoires puisque le grand nombre d'Alur se trouve surtout dans les chefferies de Mahagi. On sent aussi la proximité avec la frontière Ougandaise avec 46 étrangers et 64

⁹⁸ Voir aussi la section sur le nombre d'orpailleurs dans la synthèse d'Ituri

« autres Congolais ». Etant donné qu'il est interdit pour un non Congolais de travailler dans l'orpaillage, il n'est pas exclu qu'ils ont été inscrits différemment.

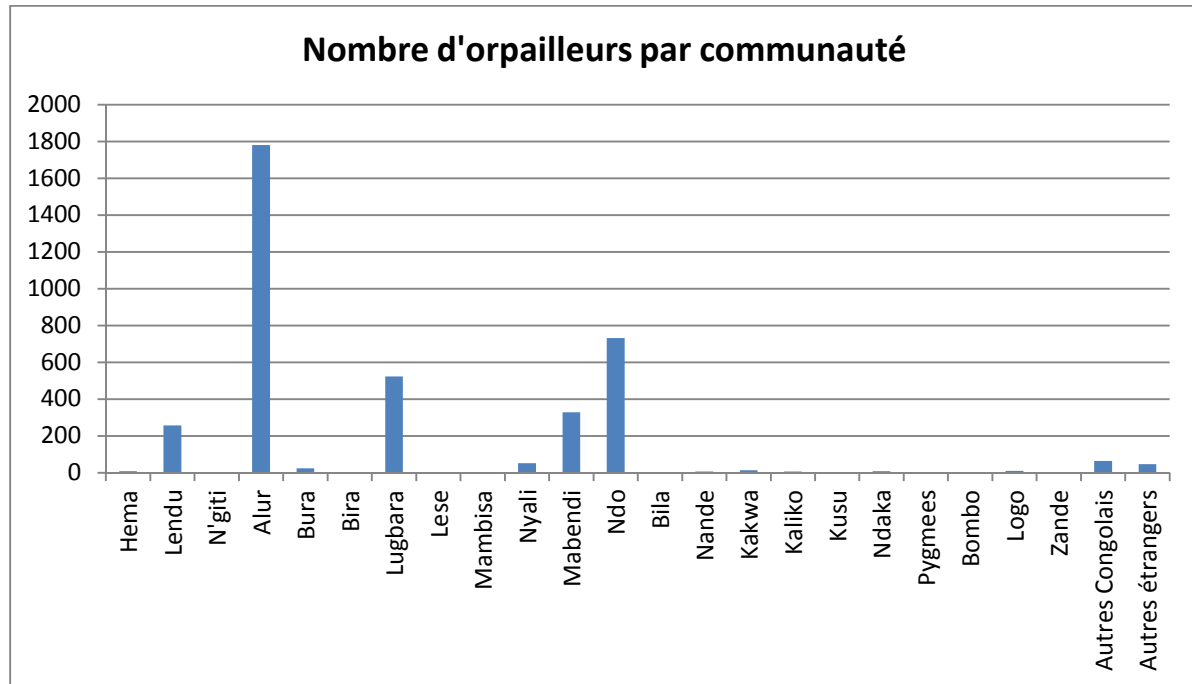


Figure 36: Communauté d'origine des orpailleurs

6.2.2. Conflits et sécurité

Sur les 26 sites, il y a des conflits entre orpailleurs rapportés dans 9 sites. Dans 16 sites, il y a un conflit sur la limite de chantier soit un conflit de jouissance. Il n'est pas exclu que ce genre de conflits fasse partie d'une démarche de négociation afin d'obtenir des droits supplémentaires.

Le chantier de Lelemodi entoure le village zani de tous les côtés. Lors de l'étude il y avait entre 120 et 150 creuseurs actifs dans le chantier qui travaillaient en équipes de 10 à 20 exploitants artisanaux. Du côté du village, visible de la route, il existe une mine alluviale dans laquelle la rivière Nzani est complètement disparue dans des écluses et trous de différentes profondeurs. L'autre côté du village est marqué par des grands puits riverains où les équipes d'exploitants artisanaux creusent le sable qui est ensuite transporté vers la mine alluviale à la rivière Nzani pour le lavage et le traitement après. Sur le côté alluvial de Lelemodi, il y a beaucoup d'enfants qui travaillent dans les équipes de 2 à 5 dans le lavage de sable surtout.

Le représentant de SOKIMO est également le gestionnaire du village Nzani. Avec sa brigade de recouvrement constitué des aides ou membres de l'encadrement, il supervise et coordonne toute production à Lelemodi. Il y a 4 sous traitants qui travaillent à Nzani dont le représentant lui-même. L'organisation est telle que le représentant de SOKIMO est en charge de toute décision par rapport à l'exploitation artisanale de l'or.

Le tableau suivant donne une image de la présence de la PNC, FARDC et ANR au tour des foyers miniers. Il s'agit de l'ensemble de Mahagi et Aru.

| désignation | Tous les jours | Chaque semaine | Chaque mois | Durant partage des quarts | parfois |
|--------------|----------------|----------------|-------------|---------------------------|---------|
| PNC | | 10% | 3% | | 48% |
| FARDC | | | 3% | | 48% |
| ANR | | | | | 10% |
| Groupe armée | | | | | |

Figure 37: Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires

Nous pouvons conclure que la PNC est d'une manière ou d'autre dans 60% des cas régulièrement en contact avec les sites miniers. Ce taux est presque le même pour les FARDC. C'est surtout dans le groupement de Djukapanya (Mahagi) que leur présence est marquée. Par rapport à la présence des FARDC il est à noter que Mahagi était une zone d'opération militaire durant le règne de Mobutu mais aussi ces dernières années. Lors des incidents qui ont eu lieu avec l'Ouganda par rapport à la prospection pétrolière dans le lac Albert, un camp des FARDC a été installé dans le territoire de Mahagi rendant leur présence plus pertinent.

6.2.3. Avantages et désavantages pour les communautés, l'état et le pouvoir coutumier

Parmi les avantages cités, le plus important (71%) est d'obtenir les moyens pour la scolarisation, tout de suite suivi par un marché bien approvisionné en produits de première nécessité (68%). Ensuite le développement général du milieu (35%) et l'emploi (32%) sont mentionnés.

Par rapport aux désavantages, il y a en premier lieu la consommation élevée de l'alcool (72% des cas). Cela est aussi soutenu par les études de cas. Les deux autres désavantages, chacun dans 35% des cas mentionnés, sont l'abandon de l'école et l'exploitation de l'or au détriment de

Le tableau montre un peu de variation avec des résultats moyens pour presque toutes les catégories. En général, on estime que l'or a contribué au développement à Apodo. L'exploitation artisanale a quand même contribué à la construction de quelques maisons en dur ainsi que l'acquisition de quelques motocyclettes et même quelques voitures.

Mais les autorités insistent aussi sur la dégradation des mœurs des jeunes qui quittent l'école, consomment de l'alcool et des drogues et entrent dans la prostitution.

Il est remarquable que les Lugbara ne priorisent pas l'exploitation de l'or par rapport à l'agriculture. Cela est traduit aussi dans les droits limités qu'on donne aux exploitants.

l'agriculture. Après viennent les catégories généralement associées avec les mœurs, aux environs de 25% des cas cités. Il s'agit des filles mères, non respect des parents, banditisme des champs suivi par le nombre de cas de TB élevé, l'environnement détruit, dégradation des mœurs, ingérence des foyers, prostitution, violations des droits de l'homme, MST/VIH.

Souvent les exploitants artisanaux souffrent des problèmes de santé entre autres dus à la consommation élevée de l'alcool. Leur espérance de vie est estimée autour de 35 à 40 ans.

En ce qui concerne les avantages et désavantages pour l'Etat, la même image que partout se présente. Tous les avantages sont autour de la collecte des taxes et tous les désavantages sont autour de la non collecte des taxes. Comme dit dans la synthèse, le contrat social entre l'Etat et la population est visible ici.

Pour le pouvoir local l'image est pareille. L'avantage est la perception des droits coutumiers et le désavantage est le fait que les droits ne suffisent pas ou ne sont pas payés. La seule différence par rapport à l'état est qu'il est mentionné aussi dans quelques cas comme désavantage le fait que la

population ne participe plus aux travaux communautaires et comme avantage le fait que la population cotise plus facilement.

SOKIMO est toujours actif dans la concession 39 et essaye de récupérer ses taxes. Dans la pratique, il s'agit, comme toujours, d'une négociation. A part des 30% de SOKIMO, il n'y a pas d'autres taxes sur la production aurifère à Zani. Si un chef de trou veut ouvrir un puits, il paye 40\$ (où un Kitchele) à la Brigade de Recouvrement de SOKIMO. Le représentant de SOKIMO maintient pourtant aussi un système dans lequel tout le monde résidant dans le village paye 3\$ chaque mois pour une preuve leur permettant de résider dans le camp/village. En plus, le chef de chefferie d'Alur Djuganda, les FARDC ainsi que la PNC reçoivent tous des « faveurs ».

L'exploitation artisanale à Apodo dépend de l'Antenne du Service des Mines d'Aru. Les négociants payent 40\$ par mois et les exploitants payent 30\$ annuellement plus une taxe de recensement de 5\$ aussi chaque mois. Si le chef de trou utilise une motopompe, il doit aussi payer 50\$ par an ainsi que 15\$ par mois. Mais selon les enquêtés, les chefs de trou sont capables de négocier un prix favorable. En plus, le chef de la chefferie reçoit une taxe comme droit coutumier. Cette taxe est constituée d'un kitchele par an pour le chef de chefferie et un sengi pour le chef de groupement. Toutefois, dans la pratique, cette taxe est appliquée selon la production estimée (quand la production est élevée, le chef de chefferie insistera de recevoir ses droits). Cette taxe n'est pas partagée avec l'administration locale. Quand la production est élevée, les FARDC viennent aussi et demandent un appui ou une assistance.

6.2.4. La répartition et production

Il est estimé que le grand chantier Lelemodi produit vers les 10 kilo par mois. Le chantier d'Apodo à Aru produit au tour d'un kilo par mois. Il y a 6 négociants qui résident dans le village de Zani mais

Lelemodi : Les creuseurs expliquent que la production est mesurée dans les pelles. 100 à 120 pelles de sable égale un tambour et contient 1 à 3 grammes de l'or. Les exploitants individuels gagnent autour de 1,2 gramme tous les trois jours. Les enfants gagnent une moyenne de 0,1 gramme par demi-journée. Une équipe d'orpailleurs qui travaille dans un trou de sable est estimée d'avoir 6 grammes par jour et une équipe travaillant dans la mine alluviale est estimée produire 20 grammes par semaine. Sur base de cette estimation, la production de Lelemodi est autour de 3 kilos par mois. Selon le secrétaire de SOKIMO sur place la production est pourtant inférieure à cela et ne dépasse pas un kilo tout les trois jours soit 10 kilos par mois. Il explique qu'il est chargé de retrouver les 30% de la production qui est du à SOKIMO, il admet qu'il ne collecter pas plus que 30 grammes par moi mais a assuré les enquêteurs que cela égale effectivement 30%. En fait, il négocie avec chaque chef de trou un montant fixe pour chaque mois.

Lelemodi : Un certain pasteur David a obtenu le permis d'exploitation du chantier Didolo II, proche de Djalasiga, pour un montant de 500\$. Il a payé la division des mines un montant de 1500\$ et a ensuite investi pour un montant de 1450 \$ dans les motopompes et tuyaux nécessaires. Lors de l'enquête il essayait d'avoir suffisamment de l'argent afin de pouvoir nourrir les creuseurs. Il avait déjà travaillé avec ses creuseurs durant une semaine et avait réalisé une production de 30 grammes. Si cela continue, il peut gagner un montant de 6000\$ par mois.

Apodo : Au tour de 120 orpailleurs sont actifs dans le chantier d'Apodo, dispersé dans 20 puits. La grande majorité d'entre eux sont des Lugbara avec uniquement 10 Alur et 10 Ndaka.

Durant la saison sèche le chantier Apodo produit au tour d'un kilo de l'or par mois. Durant la saison de pluie il ne s'agit que de la moitié. Beaucoup de puits ferment comme beaucoup d'orpailleurs reprennent la production agricole. Ceux qui restent produisent à ce moment là au tour de 0,6 grammes par jour.

L'or est vendu localement à Apodo et ensuite c'est transporté vers Ariwara par Djalasiga. Le commerce est contrôlé par 4 commerçants de Djalasiga qui voyage vers Apodo régulièrement afin d'acheter de l'or auprès des clients connu. Dans leur absence, les orpailleurs peuvent vendre auprès des commissionnaires. Les négociants préfinancent une bonne partie de l'opération à Apodo. Mais quand on obtient une bonne quantité les creuseurs préfèrent se mettre ensemble et vont le vendre à Djalasiga afin d'obtenir un meilleur prix.

aucun d'eux n'est enregistré. La bonne partie de l'or est vendue à Djalasiga. Les négociants estiment que la quantité de l'or vendu à Djalasiga est autour de 20 kilos par mois et cela comprend aussi la production d'Apodo ainsi que d'autres sites en route vers Ariwara. On estime qu'avant la production était meilleure et que le nombre de commerçants a diminué. Djalasiga est très tourné vers l'Ouganda pour son commerce. L'argent utilisé est plutôt le shilling Ougandais au lieu du Franc congolais.

6.3. Exploitation industrielle : le cas de Mwanafrica

Mwanafrica a une concession de 1610 km² dans la zone de Nzani Kodo dans le territoire de Mahagi. Mwanafrica, une compagnie Zimbabwéenne, est partie prenante pour 80% dans une entreprise conjointe avec SOKIMO.

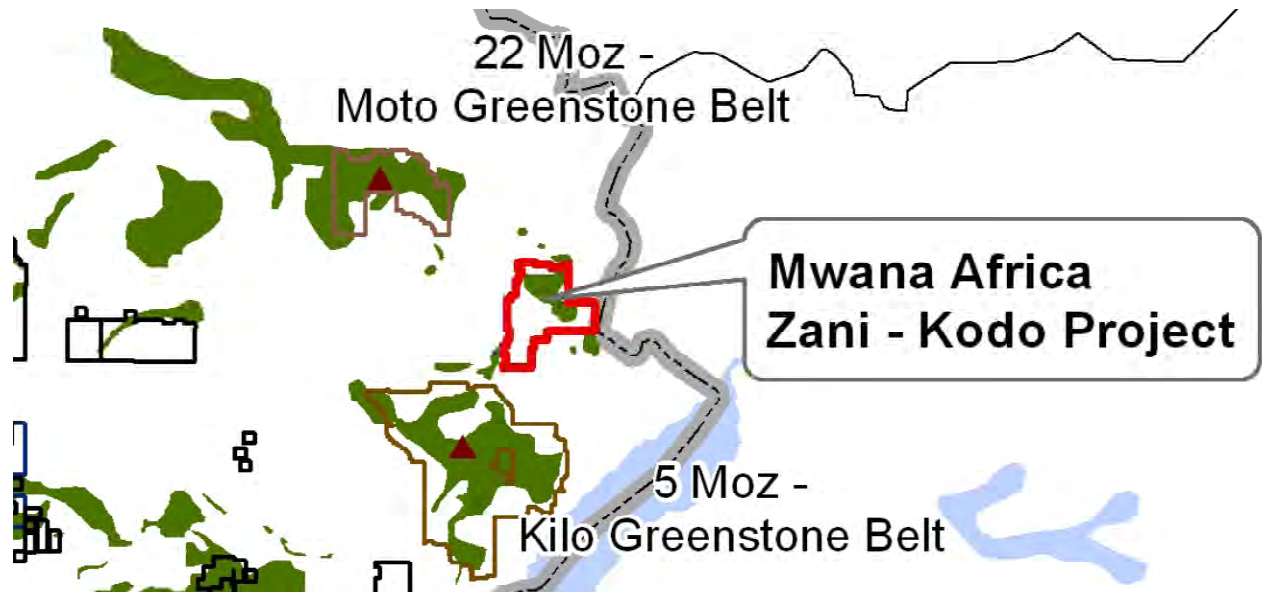


Figure38: Carte de l'implémentation de Mwana Africa

Les relations entre Mwana Africa et les exploitants artisanaux semblent bonnes. Les exploitants artisanaux reconnaissent que Mwana Africa a entrepris certains travaux de développement, surtout l'entretien de la route entre Aungba et Djalasiga ainsi que la réhabilitation le bureau de l'administrateur du territoire Mahagi. Mais la communauté aimerait bien voir plus.

Ce qui est remarquable est que ni le représentant de SOKIMO ni les creuseurs ne semblent être conscients du fait que Mwana Africa arrêtera fort probablement toute activité artisanale quand la phase d'exploitation à Zani-Kodo et Gbadolite commenceront d'ici quelques années.

7. Résumé et conclusions

Au total, nous avons répertorié 813 sites d'exploitation aurifère artisanaux en Ituri, plus 70 chantiers que nous n'avons pas pu visiter et qui se trouvent dans la Réserve de Faune d'Okapi (RFO). La plus grande prolifération est présente dans le territoire de Mambasa, avec 343 sites. Djugu et Irumu ne diffèrent pas énormément, avec respectivement 230 et 209 sites. Il y a peu d'activités minières dans les territoires de Mahagi (26 sites) et Aru (4 sites). Dans le territoire de Mambasa, les activités se concentrent dans la chefferie de Babila Babombi et à l'intérieur de 3 groupements seulement. A Djugu, les activités minières se concentrent dans les collectivités de Walendu Djatsi, Mambisa, Bahema Baguru, Baniari Kilo et Mabendi. Dans le territoire d'Irumu, l'exploitation a surtout lieu dans la chefferie de Babelbe, la chefferie de Baboa Bokoe, Mobale et Walendu Bindi.

Durant la saison des pluies, nous avons répertorié 66.500 orpailleurs. Il y a plusieurs raisons et indications permettant de supposer que les effectifs sont plus élevés lors de la saison sèche. Nous estimons, sur la base des études de cas, sans tenir compte des 70 sites dans le RFO dont nous ne connaissons pas le nombre d'orpailleurs, que les effectifs durant la saison sèche oscillent entre 100.000 et 130.000 orpailleurs.

Nous estimons que 8% sont des mineurs. S'il y a 130.000 orpailleurs, cela signifie autour de 10.000 enfants. Ce pourcentage peut être supérieur étant donné que des réponses « politiquement correctes » concernant l'âge sont données. Normalement, les mineurs sont engagés pour des travaux légers. Les femmes sont estimées à 6%, soit 8000 pour 130.000 orpailleurs. Les associations féminines signalent des cas de violences sexuelles, mais nous n'en connaissons pas l'ampleur. Elles sont surtout employées comme transporteurs.

Sur le plan général, il semble y avoir deux groupes : ceux qui possèdent un champ à côté de l'exploitation et qui entretiennent une famille et ceux qui sont plus libres. À peu près 10.000 sont d'anciens miliciens, surtout dans la zone de Mongwalu.

Il est estimé qu'un orpailleur gagne autour de 250 \$ US par mois (soit l'équivalent de 5 grammes sur la base du prix actuel). Par conséquent, l'ensemble des orpailleurs d'Ituri gagne entre 250 et 300 millions de dollars US par an, un montant énorme dans l'économie de l'Ituri. Cela exclut les revenus des PDG, chefs de trou et tout autre agent impliqué dans l'exploitation de l'or. Une estimation courante est que le nombre de personnes directement dépendantes de l'orpaillage oscille entre 500.000 et 650.000 personnes. Le nombre de personnes indirectement dépendantes est encore plus large. Chaque mois, de l'argent neuf entre dans l'économie, offrant à beaucoup un revenu supplémentaire.

A Djugu, Irumu, Mahagi et Aru, les creuseurs locaux sont dominants. Mais cette dominance diffère selon les lieux. Avec 80%, les Hemas représentent les premiers orpailleurs dans leurs chefferies. Ensuite viennent les Lendus qui représentent 50% des orpailleurs dans leurs secteurs. Mais même au sein de ces collectivités, il existe des poches avec une dominance de creuseurs venant d'ailleurs. Généralement, on peut conclure que l'attachement de la majorité des orpailleurs à leur communauté est supérieure dans ces 4 territoires.

A Mambasa, les autochtones du territoire sont minoritaires. Avec 30%, les Nandes, originaires de Nord Kivu, sont la plus grande communauté présente dans les foyers miniers de Mambasa. Dans certains groupements comme Bakaiku, ils constituent même la moitié. Certains orpailleurs viennent de très loin. L'or semble constituer effectivement un espace de brassage culturel qui dépasse les identités ethniques. Sur la base de plusieurs études, Mambasa semble devenir une colonie d'élites et de peuples environnants, préoccupés par la convoitise des richesses de ce territoire, aussi bien en ce qui concerne l'exploitation de l'or que celle de la forêt.

Un tiers des chantiers miniers ont commencé à partir de 2005. Pour Irumu et Djugu, ce pourcentage est encore supérieur, autour de 50%. L'avenir devra apporter la preuve de la durabilité de ces chantiers, mais pour le moment nous l'interprétons comme un signe d'intérêt en hausse pour l'exploitation artisanale comme source de subsistance.

Il existe trois sortes de conflits : à l'intérieur des chantiers, entre le PDG et le propriétaire de terrain et par rapport à la limite administrative. Un quart des conflits rapportés concernent le PDG et le propriétaire du terrain. Souvent, ce genre de conflit semble plutôt être une tentative de rouvrir la négociation sur les droits à payer.

Les acteurs sécuritaires sont les FARDC, la PNC, l'ANR, les compagnies de sécurité privées, engagées par l'industrie et les brigades de discipline à l'intérieur des chantiers. Les FARDC sont présents dans le sud de Mambasa (groupement Bakaiku) et à Bavi. 65% de tous les sites en Ituri sont parfois ou régulièrement en contact avec la PNC. Pour les FARDC, ce chiffre est de 30%. Mambasa connaît un niveau de militarisation beaucoup plus élevé que les autres territoires. Le sud de Mambasa, dans le groupement de Bakaiku, est une zone entièrement militarisée. A Irumu c'est le secteur de Walendu Bindi qui connaît une forte militarisation. Nous concluons que l'or sortant du groupement de Bakaiku (Babila Babombi, territoire de Mambasa) et du groupement de Bavi (Walendu Bindi, territoire d'Irumu) constitue effectivement des « minerais de conflit ». Dans toutes les autres zones, il s'agit d'une économie politique informelle d'extorsion. À Mambasa, en dehors du groupement de Bakaiku, le niveau de tracasserie est très élevé. Le niveau de tracasserie est aussi influencé par le niveau d'enclavement (voir par exemple Mabendi à Djugu). Par exemple, une équipe de Police seule dans une zone enclavée a simplement plus de pouvoir que dans une zone où se trouvent beaucoup d'acteurs.

Il existe 4 avantages principaux pour les communautés : le développement général du milieu, la présence d'un marché mieux approvisionné, l'emploi et les moyens pour l'éducation. Les principaux inconvénients sont l'abandon de l'école, la diminution de l'agriculture, la plus forte consommation d'alcool, la destruction de l'environnement et la dépravation des mœurs (se soldant, par exemple, par une forte transmission de MST/VIH). Il est remarquable que l'enseignement soit mentionné dans le cadre des avantages aussi bien que des inconvénients.

L'avantage pour l'état est la perception de taxes, le désavantage étant la non-perception de taxes. Cela reflète le contrat social entre la population et l'état. Pour le pouvoir coutumier, les droits coutumiers sont les plus importants, mais il y a aussi d'autres aspects. Le fait que la population cotise plus facilement pour les travaux communautaires est mentionné, mais aussi que la population ne participe plus aux travaux communautaires. L'obéissance des orpailleurs vis-à-vis du pouvoir coutumier est aussi considérée comme un problème.

Le niveau de contrôle des PDG sur les orpailleurs augmente avec le niveau d'enclavement du chantier. Les chantiers enclavés permettent une gestion plus rigide par le PDG que dans les foyers tout proches d'une communauté où il existe également un pouvoir coutumier auquel on peut recourir. La pratique du troc est plus courante dans les zones enclavées.

Il y a 8 grands négociants à Bunia et quelques centaines petits négociants. L'or est trafiqué à Bunia, Ariwara dans le territoire d'Aru et Butembo dans le Nord Kivu. Souvent, et surtout à Mambasa, les PDG sont au même temps le négociant. Cela met les orpailleurs dans une position défavorable ne permettant pas aux creuseurs de vendre leur production ailleurs. Cette position défavorable est renforcé par la pratique en troc (ce qui entraîne à un prix plus bas pour l'or produit) ainsi que les

conditions de crédit auprès des orpailleurs (ils doivent repayer le crédit en or pour un prix défavorable) qui mettent tous la position des orpailleurs plus délicate.

Le fonctionnement des services étatique est très faible. Le Bureau de Mines à Bunia dit qu'ils ont 88 employés pour l'ensemble de l'Ituri. La réalité de la direction des Mines est autre à ce que la loi dit. La direction des mines souffre d'un manque flagrant de capacités techniques et logistiques pour accomplir sa mission. Elle ne visite pas les sites miniers et est plus tôt à la recherche des revenus au lieu d'exécuter ces propres tâches. SAESSCAM n'est pas opérationnel sur le plan technique et son rôle doit être transféré à d'autres services. Le manque de moyens de fonctionnement ainsi que le nombre insuffisant de travailleurs et le manque de capacité professionnelle que nous avons vu à Mambasa n'est pas du tout exceptionnel. Aussi, les tâches sont contradictoires étant chargé d'une assistance technique et étant le guichet unique pour les taxes. SAESSCAM a déclaré s'est retiré de la concession 40 d'AGK où il existe toujours des agents qui perçoivent des taxes à son nom.

A part de ces deux services il y a une pléthore de services étatiques, souvent à la recherche des taxes de tout sortes. L'effectif à Bunia est nettement insuffisant par rapport de l'ampleur de l'orpaillage.

Il y a aussi une pléthore de taxes qui sont toutes négociables en fonction de la configuration du pouvoir dans la contexte locale.

Il se passe aussi qu'une taxe contribue à la légitimité des orpailleurs, se sentant reconnu par l'état dans une situation de menace senti d'une compagnie industrielle.

Il n'y a pas de véritable associations des orpailleurs. Les associations existantes sont plus tôt des associations des anciens PDG's. le pouvoir est surtout auprès des PDG's.

Sur base des études de cas et la littérature la compagnie SOKIMO semble prendre une position ambiguë⁹⁹. Ils sont partie prenante dans l'entreprise conjointe AGK mais ils vendent aussi les permissions d'exploitation auprès des exploitants artisanaux. Ensuite ils vendent l'équipement afin de faire augmenter la production artisanale contre l'intérêt de l'industrie. Ils vendent aussi la permission auprès d'un exploitant semi industriel sans tenir compte des exploitants artisanaux sur place.

L'exploitation minière à petite échelle a lieu à Djugu ainsi qu'à Mambasa. Il s'agit des dragues pour l'exploitation alluviale. Dans plusieurs sites l'exploitation semi industrielle se fait dans une grande opacité. Les conflits avec les exploitants artisanaux et avec les chefs coutumiers sont souvent nombreux. Il manque une clarté sur leur concession et permission d'exploiter.

Les grandes entreprises industrielles sont AGK, Loncor, Kilo Goldmines et Mwanafrika. Toutes les quatre sont dans la phase d'exploration mais pas loin de commencer l'exploitation. Toutes les quatre ont fait un effort d'établir des bonnes relations avec les communautés considérées. Toutes les quatre sont aussi confrontées à une ampleur d'orpaillage qui est énorme. Ils doivent opérer dans un contexte de pluralisme juridique. En plus, qui représente les communautés ainsi que les orpailleurs n'est pas claire. Cela pose un défi énorme pour les compagnies. Tous les orpailleurs artisanaux s'inquiètent sur l'avenir quand l'exploitation industrielle va commencer. Les enquêtes à Mongwalu parlent même d'une guerre.

L'actuelle situation bloque aussi le développement. Tout le monde attend d'investir comme l'avenir n'est pas du tout connu.

La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs est très active en ce qui concerne la certification des minéraux. Il est important que les efforts n'adressent pas uniquement l'aspect de

⁹⁹ Nous n'avons pas pu faire une interview avec SOKIMO dans le cadre de cette étude

« minéraux de conflits » mais aussi les minéraux exploités d'une manière artisanale dans des conditions affreuses souvent. De ce point de vu le projet pilote BGR semble être intéressant ainsi que l'initiative Fairtrade et Fairmined. Il est très important que pas seulement les zones en conflits soient adressées mais l'ensemble du secteur minier artisanal.

Les 5 territoires sont différents en ce qui concerne de l'exploitation de l'or. Les plus importants sont les territoires de Mambasa, Djugu et Irumu. Dans les territoires de Mahagi et Aru l'exploitation n'est pas si importante. Le niveau de tracasserie est plus grand à Mambasa qu'ailleurs et est plus grand dans les zones enclavées que les zones plus proche d'une communauté. A Mambasa les autochtones sont minoritaires, l'exploitation et la chaîne de trafic sont dominées par les Nande. Dans les autres territoires, l'attachement auprès de la communauté est plus grande (mais en degré différent). La division par âge et genre diffère entre les territoires. A Mambasa il y a relativement plus de femmes et mineurs qui travaillent dans l'exploitation. L'implication des entreprises semi industrielles diffèrent. Ils sont actives à Mambasa et à Djugu, pas dans les autres territoires. Les territoires sont confrontés avec des compagnies différentes qui ont signé des contrats mais aussi des conventions différents. Par exemple AGK a signé les Principes Volontaires sur la Sécurité et les droits de l'Homme ce que les autres compagnies n'ont pas fait. Le groupement de Bakaiku à Mambasa est fortement militarisé et le groupement Bavi connait une économie politique d'insécurité locale.

8. Les annexes

8.1. Annexe 1 Attributions des services d'état

1. Le Service des Mines et Géologie

Les attributions de l'antenne minière découlent de celles généralement reconnues au Ministère des Mines conformément aux dispositions de l'article 7 du Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier. Il s'agit globalement de :

- concevoir et proposer la politique du pays dans le secteur des Mines, et conduire celle-ci conformément aux dispositions du Code Minier ;
- assurer et coordonner la promotion de la mise en valeur optimale des ressources minérales du pays, ainsi que la promotion et l'intégration du secteur minier aux autres secteurs économiques du pays ;
- exercer conjointement avec le Ministère ayant les Finances dans ses attributions la tutelle du Cadastre Minier ;
- veiller à la coordination des activités du Cadastre Minier et des autres services dans le cadre de l'octroi, de la gestion et de l'annulation des droits miniers et de carrières ;
- exercer, en harmonie avec les autres Ministères ou Services, la tutelle des Institutions, Organismes publics ou para-étatiques se livrant aux activités minières ou de carrières ;
- assurer l'inspection et le contrôle des activités minières et des travaux de carrières, la protection de l'environnement et la lutte contre la fraude, conformément aux dispositions du Code Minier ;
- soumettre les travaux de recherches et d'exploitation des mines et des carrières ainsi que leurs dépendances respectives, à la surveillance administrative, technique, économique et sociale conformément aux dispositions du Code Minier ;
- conserver, centraliser et organiser la circulation de l'information du secteur minier ;
- organiser l'encadrement de toutes les exploitations minières ou des carrières artisanales ou semi-industrielles en vue de promouvoir l'amélioration de leur rentabilité ainsi que les techniques pour la conservation et la gestion de la mine suivant les règles de l'art ;
- appliquer d'une manière générale le Code Minier et ses mesures d'application.

Par rapport à ces attributions, l'antenne minière représente le ministère à l'échelon du territoire et travaille sous la responsabilité du Chef de Division Provinciale des Mines et Géologie, ce dernier relevant du Gouverneur de Province.

Aux termes du Code Minier (art.11), le Gouverneur de Province est compétent pour :

- délivrer les cartes de négociants des produits d'exploitation artisanale;
- décider de l'ouverture des carrières pour les travaux d'utilité publique sur les terrains domaniaux.

Le Gouverneur de Province exerce les prérogatives ci-dessus par voie d'Arrêté provincial. L'Arrêté provincial est publié au Journal Officiel.

Par ailleurs Le Chef de Division Provinciale des Mines est compétent pour :

- délivrer les cartes d'exploitant artisanal ;
- octroyer les droits de recherche des produits de carrières et d'exploitation des carrières permanentes ou temporaires pour les matériaux de construction à usage courant.

La réalité de la direction des Mines est autre à ce que la loi dit. La direction des mines souffre d'un manque flagrant de capacités techniques et logistiques pour accomplir sa mission dans ce domaine.

Elle ne suit pas les sites miniers et est plus tôt à la recherche des revenus au lieu d'exécuter ces propres tâches.

Nous voyons aussi une concurrence entre le niveau national et le niveau provincial et même plus bas. Le niveau national cède des concessions auprès des sociétés minières industrielles comme par exemple Anglo Kilo Gold, Loncor et autres. Dans le cas de l'Ituri les mêmes concessions sont vendues auprès des exploitants artisanaux.

2. SAESSCAM

Conformément au Décret n° 047-C/2003 du 28 mars 2003, le SAESSCAM est un service public à caractère technique doté d'une autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère des Mines.

Le SAESSCAM a pour objet à travers tout le territoire national de :

- promouvoir l'émergence d'une classe moyenne congolaise dans le secteur de la petite mine en assurant la formation et en apportant l'assistance technique et financière aux coopératives minières et aux exploitants de secteur de la petite mine, en vue de renforcer leurs capacités managériales ;
- assurer le suivi des flux des matières de la petite mine et de l'artisanat minier depuis le chantier jusqu'au point de vente, en vue de canaliser toute la production dans le circuit officiel de commercialisation et lutter contre la fraude ;
- veiller, après vente, au recouvrement de l'imposition forfaitaire due à l'Etat suivant les modalités et mécanismes fixés ;
- inciter le regroupement des exploitants minières artisanaux en coopératives ;
- encourager les exploitants minières artisanaux et ceux de la petite mine à s'acquitter, en application du code minier et de son règlement, des obligations découlant de l'exercice de leurs activités minières ;
- contribuer à l'amélioration du bien être des communautés locales où se déroulent les activités minières artisanales et/ou à petite échelle, par le développement intégré en application des dispositions du règlement minier ;
- travailler en synergie avec l'administration publique concernée et les autres services techniques du ministère ainsi qu'avec d'autres organismes pour la conception, la fabrication et l'acquisition des équipements adaptés aux conditions géologiques des gisements exploités par les opérateurs minières à petite échelle et les exploitants minières artisanaux, en vue d'améliorer leur productivité qualitative et quantitative ;
- vulgariser les normes de sécurité sur les sites d'exploitation et veiller à leur stricte application ;
- assurer l'intégration de la femme dans la chaîne de production minière à petite échelle ;
- inciter l'exploitant minier artisanal ou de la petite mine à s'investir dans les autres secteurs de l'économie nationale, en vue notamment, de préparer l'après-mine ;
- susciter et participer à la création d'un fonds d'assistance à la petite mine et de l'artisanat minier pour la promotion de petites et moyennes entreprises minières.

Les substances minérales visées et faisant actuellement l'objet de l'exploitation artisanale et semi-industrielle sont énumérées comme suit: diamant, or, colombo-tantalite (coltan), cassitérite, minerai de cuivre, hétérogénite, améthyste, et autres pierres précieuses et semi-précieuses.

En Ituri le SAESSCAM a son bureau à Bunia ainsi que des antennes à Mambasa

8.2. Annexe 2 Cadre institutionnel

a. Bref aperçu du cadre juridique et institutionnel de l'exploitation artisanale de l'or en République Démocratique du Congo

La présente section de l'étude a pour rôle d'apporter un éclairage sur le cadre juridique et institutionnel qui constitue la base légale des activités d'exploitation artisanale des minerais en République Démocratique du Congo.

En se proposant d'une part de rappeler le contenu du Code Minier en ce qui concerne cette exploitation, et d'autre part, de passer en revue le régime juridique et fiscal de l'exploitation artisanale, cette section aide à mieux appréhender le rôle de différents acteurs dans la compréhension, l'application et le respect du Code Minier et de ses mesures d'application.

b. L'exploitation artisanale des minerais dans le Code Minier Congolais

Selon le Code Minier, l'exploitation artisanale des minerais en République démocratique du Congo est exercée de la manière suivante :

Autorisation d'exploitation artisanale

L'article 111 du code minier stipule que dans les zones d'exploitation artisanale, seuls les détenteurs des cartes d'exploitant artisanal en cours de validité pour la zone concernée sont autorisés à exploiter l'or, le diamant ou toute autre substance minérale qui est exploitable artisanalement. Les cartes d'exploitant artisanal sont délivrées par le Chef de Division Provinciale des Mines du ressort aux personnes éligibles qui les demandent et qui s'engagent à respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité dans les zones d'exploitation artisanale, conformément aux modalités qui sont fixées par le Règlement Minier après en avoir pris connaissance.

Nous devons reconnaître que la vaste partie des exploitants artisanales n'ont pas ces cartes. Dans nos études de cas presque partout les exploitants ne dispose pas de cartes d'exploitant, et s'ils en ont, il s'agit des cartes de creuseurs délivré par n'importe quel agence pour n'importe quel prix.

Obligations du détenteur de la carte d'exploitant artisanal

D'après l'article 112, le détenteur d'une carte d'exploitant artisanal doit respecter les normes en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation de l'eau et de protection de l'environnement qui s'appliquent à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Il doit indemniser les exploitants agricoles pour tout dommage engendré par son activité. Le Règlement Minier fixe les modalités d'exécution des normes en matière de sécurité publique, de santé publique et d'environnement.

Transformation des produits de l'exploitation artisanale

Le Code minier, en son Article 113, stipule que la carte d'exploitant artisanal n'autorise pas son détenteur de transformer les produits de l'exploitation artisanale. Toutefois, la transformation des produits par l'exploitant artisanal ne peut se faire que moyennant une autorisation préalable accordée par le Ministre ayant les mines dans ses attributions.

Retrait de la carte d'exploitant artisanal

L'article 114 du Code minier précise que la carte d'exploitant artisanal peut être retirée par le Chef de Division Provinciale des Mines ou par son représentant local qui l'a émise après une mise en

demeure de trente jours sans remédier à la situation par la personne qui détient la carte, pour tout manquement aux obligations prévues à l'article 112 du présent Code. Le cas échéant, la personne à laquelle la carte a été retirée n'est pas éligible pour obtenir une nouvelle carte d'exploitant artisanal pendant trois ans, à moins qu'il complète un stage de formation en technique d'exploitation artisanale appropriée, organisé ou agréé par l'administration des mines. Le retrait de la carte d'exploitant artisanal donne droit aux recours prévus dans les dispositions des articles 315 et 316 du code. Le règlement minier fixe les modalités d'organisation de stage de formation en techniques d'exploitation artisanale.

c. Régime juridique et fiscal de l'exploitation artisanale

Le règlement minier qui complète le nouveau code minier définit le régime juridique et fiscal applicable à l'exploitation artisanale des minerais en RD Congo. A ce propos, il importe de souligner que c'est un régime juridique particulier dénommé « régime du domaine éminent de l'Etat » qui consacre la prééminence du Code Minier sur la Code Foncier.

Ce paragraphe passe essentiellement en revue les droits et les obligations des différents acteurs concernés : l'exploitant artisanal, les négociants et les comptoirs agréés.

L'exploitant artisanal

L'exploitant artisanal est toute personne physique ou morale de nationalité congolaise qui se livre, dans une zone d'exploitation artisanale délimitée en surface et en profondeur jusqu'à trente mètres au maximum, à extraire et à concentrer des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels. Avant de commencer son activité, il doit supporter :

- Le droit d'entrée et l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) à l'importation pour le matériel, équipement, liés à l'exploitation artisanale ;
- le droit d'entrée pour les réactifs ;
- la taxe rémunératoire pour la carte d'exploitant artisanal;
- l'impôt professionnel sur les rémunérations ;
- l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) à l'intérieur

Le négociant

Un négociant est toute personne physique de nationalité congolaise qui se livre aux opérations d'achat et de vente des substances minérales. Selon le règlement minier qui complète le Code minier, tous les négociants doivent supporter la taxe rémunératoire annuelle:

- l'équivalent de USD 500 pour les négociants de catégorie A ;
- l'équivalent de USD 3 000 pour les négociants de catégorie B ;
- les impôts professionnels sur les rémunérations ;
- l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) à l'intérieur.

La carte de négociant est délivrée par le gouverneur mais il y a des importants retards à la délivrance de cette carte¹⁰⁰.

Les comptoirs agréés

Ce sont des personnes physiques ou morales autorisées à acheter des substances minérales d'exploitation artisanale provenant des négociants ou des exploitants artisanaux, en vue de les revendre localement ou de les exporter conformément aux dispositions du Code minier. Les comptoirs agréés paient :

¹⁰⁰ Promines p. 27

- la redevance annuelle lors de l'octroi ou du renouvellement de l'agrément : un montant d'environ USD 200 000;
- la caution lors de l'agrément qui s'élève à peu près USD 50 000;
- la taxe sur la carte d'acheteurs : plus ou moins USD 3 000;
- la taxe sur la carte d'acheteurs supplémentaire (à partir de la 11ème carte) : environ USD 15 000;
- la taxe d'intérêt commun : 1% sur les transactions d'or et de diamant ;
- la taxe rémunératoire sur la carte de travail des étrangers ;
- les impôts réels (impôts fonciers, impôts sur véhicules, taxes spéciales de circulation routière, l'impôt sur les concessions minières et hydrocarbures) ;
- l'impôt cédulaire sur les revenus.

8.3. Annexe 3 Règlement intérieur de l'SOKIMO

Les articles du Règlement intérieur de l'SOKIMO régissant l'exploitation artisanale (Source : Promines p. 45)

- Article 4 : SOKIMO peut, à tout moment, annuler l'autorisation d'exploitation minière sur tout site dont elle pense qu'il a un potentiel industriel. Dans ce cas, SOKIMO peut récupérer le site afin de l'exploiter de manière industrielle. SOKIMO donnera un autre site au sous-traitant pour qu'il jouisse de son droit à la mine.
- Article 20 : Chaque sous-traitant doit reverser 30 % de sa production à SOKIMO.
- Article 24 : L'autorisation de prospecter l'or est octroyée après paiement de cinq kitcheles d'or. Le permis délivré a une validité de 30 jours et est renouvelable trois fois.
- Article 33 : Avant d'occuper le terrain qui lui a été accordé, le chef de chantier doit payer au sous-traitant cinq kitcheles d'or, dont 50 % iront sur le compte des autorités locales (collectivités) et non sur celui de SOKIMO. Les collectivités verseront, à leur tour, ces royalties aux communautés traditionnelles détenant des droits fonciers sur le sol qui est complètement ou partiellement donné pour l'exploitation artisanale. (Cela est également consigné dans l'article 37.)
- Article 36 : Afin de remplir ses obligations, le sous-traitant garde 10 % des royalties reçues des chefs de chantier.
- Article 37 (3) : Le délégué des sous-traitants reçoit, comme rémunération pour son rôle, 5 % des royalties que les sous-traitants envoient sur le compte de SOKIMO.
- Article 41 (a) : Chaque site sera doté d'un dépôt de sable/gravier supervisé par le sous-traitant où seront stockés les 30 % de matériaux dus comme royalties à SOKIMO. Les matériaux dus à SOKIMO sont traités en présence du sous-traitant et du chef de chantier. La production doit être pesée, scellée et retournée au sous-traitant qui la soumettra sans délai à SOKIMO.
- Article 41 (b) : Les propriétaires ou les opérateurs de motopompes reversent 20 % de leurs revenus au chef de chantier ou au sous-traitant, pour le compte de SOKIMO. Ce versement est consigné dans un registre spécial.

8.4. Annexe 4 chantiers et orpailleurs par groupements

TERRITOIRE: DJUNGU

| Chefferies | Groupements | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|-----------------------|--------------|-------|----------------------|
| Walendu Djatsi | tchudja | 10 | 1292 |
| | yalala | 2 | 212 |
| | petsi | 3 | 259 |
| | gokpa | 6 | 395 |
| | sesela | 10 | 573 |
| | lodja | 8 | 633 |
| | dzna | 4 | 412 |
| | tsili | 3 | 234 |
| | limani | 9 | 635 |
| | <i>total</i> | 55 | 4645 |
| Walendu Tatsi | Loga | 2 | 108 |
| | <i>total</i> | 2 | 108 |
| Mambisa | Manje | 10 | 441 |
| | taratibo | 10 | 1222 |
| | kekpa | 10 | 214 |
| | kpaddinga | 2 | 105 |
| | mayalibo | 1 | 62 |
| | bendele | 3 | 566 |
| <i>total</i> | 36 | 2610 | |
| Bahema Nord | Ucha | 2 | 260 |
| | Losandrema | 2 | 265 |
| | Singo | 2 | 170 |

| Chefferies | Groupements | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|-----------------------|--------------|-------|----------------------|
| | Malabro | 3 | 106 |
| | <i>total</i> | 9 | 801 |
| Bahema Baguru | Budi | 14 | 682 |
| | Risasi | 7 | 411 |
| | Jako Ndahura | 6 | 260 |
| | Lopa | 16 | 1481 |
| | Iga | 4 | 85 |
| | Lingo | 4 | 243 |
| <i>total</i> | 51 | 3162 | |
| Banyali Kilo | Saliboko | 3 | 145 |
| | Kirongozi | 10 | 309 |
| | Mabilindey | 17 | 3814 |
| | Bedjamasa | 10 | 247 |
| <i>total</i> | 40 | 4515 | |
| Cite Mongbwalu | Mongbwalu | 9 | 2323 |
| | <i>total</i> | 9 | 2323 |
| Ndo Okebo | tchele | 1 | 79 |
| | <i>total</i> | 1 | 79 |
| Mabendi | mosaba | 27 | 428 |
| | <i>total</i> | 27 | 428 |

TERRITOIRE: MAHAGI

| Chefferie | Groupement | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|-----------|--------------|-------|----------------------|
| Jukoth | Jukoth | 9 | 2053 |
| | anghalll | 2 | 30 |
| | djupakanya | 12 | 578 |
| | aupa | 4 | 45 |
| | <i>total</i> | 27 | 2706 |

TERRITOIRE: MAMBASA

| Chefferie | Groupement | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|------------------------|--------------|-------|----------------------|
| Mambasa | mputu | 4 | 140 |
| | Nyangwe | 22 | 1290 |
| | <i>total</i> | 26 | 1430 |
| Bombo | bafawambaya | 24 | 1537 |
| | <i>total</i> | 24 | 1537 |
| Babila bakwanza | bapwele | 20 | 702 |
| | <i>total</i> | 20 | 702 |

| Chefferie | Groupement | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|-----------------------|--------------|-------|----------------------|
| Bandaka | babunde | 1 | 35 |
| | bavaio | 5 | 256 |
| | bafakoe | 1 | 34 |
| | bafakoa | 2 | 96 |
| | <i>total</i> | 34 | 4348 |
| Babila babombi | teturi | 91 | 2374 |
| | bakaeku | 76 | 5185 |
| | bapongomo | 62 | 1436 |
| | mambembe | 10 | 714 |
| | <i>total</i> | 239 | 9709 |

TERRITOIRE: ARU

| Chefferie | Groupement | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|-----------|--------------|-------|----------------------|
| Des Aluru | Kandoi | 1 | 1019 |
| | Sesazuko | 3 | 137 |
| | <i>total</i> | 4 | 1156 |

TERRITOIRE: IRUMU

| Chefferie | Groupement | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|--------------------|--------------|-------|----------------------|
| Babelebe | Tondabo | 20 | 3382 |
| | Kunda | 10 | 685 |
| | Mazangani | 18 | 477 |
| | Ngongo | 5 | 538 |
| | Ngombenyama | 9 | 456 |
| | <i>total</i> | 79 | 5538 |
| Mobale | Basunu | 8 | 526 |
| | Bayhana | 12 | 256 |
| | Mayaribo | 11 | 479 |
| | Mayalibo | | 74 |
| | <i>total</i> | 31 | 1335 |
| Baboa Bokoe | Babulaba | 24 | 3769 |
| | Banjabulu | 2 | 0 |
| | Batale | 13 | 5804 |
| | Bayhana | 8 | 343 |
| | Chendabo | 10 | 909 |
| | <i>total</i> | 57 | 10825 |

| Chefferie | Groupement | Sites | Nombre d'orpailleurs |
|-----------------------|-----------------|-------|----------------------|
| Bahema d'Irumu | Tchere | 2 | 25 |
| | <i>Total</i> | 2 | 25 |
| | Kabarole | 8 | 246 |
| | <i>total</i> | 10 | 271 |
| Walendu Bindi | Baviba | 23 | 3238 |
| | <i>total</i> | 23 | 3238 |
| Basili | Bandiamusu | 2 | 91 |
| | <i>total</i> | 2 | 91 |
| Andisoma | Chini ya Kilima | 1 | 32 |
| | Loyi Banigaga | 6 | 688 |
| | <i>total</i> | 7 | 720 |

8.5. Annexe 4 références de littérature

Arreté Provincial No 01/MAA/019/CAB/PROGOU/P/O/2009 (2009).

Autesserre, S. (2012). 'Dangerous Tales: Dominant Narratives on the Congo and their Unintended Consequences'. African Affairs.

Aybeka Kopikama (2010) exploitation artisanale de l'or et développement en territoires de Mambasa et Wamba. <http://www.memoireonline.com>

CASM (2007) 'Artisanal mining in the DRC, key issues, challenges and opportunities'.

Channel research, commandité par PACT Congo (2009) 'Etude sur les vecteurs, contraintes et relations des ex-combattants dans les mines artisanales en Ituri'.

Clark, J. F. (2001). 'Explaining Ugandan intervention in Congo: evidence and interpretations'. The Journal of Modern African Studies, 39(02), 261-287

Code minier (2002) art. 109

Fahey, D. (2008) 'Le fleuve d'or, the production and trade of gold from Mongbwalu, DRC.' dans éd. Harmattan (2008) Afrique des Grands Lacs, annuaire 2007-2008.

Fahey, D. (2011, unpublished PhD thesis) rethinking the resource curse : Natural resources and polywar in the Ituri district.

Fahey, D. (2011) 'The new gold rush : post conflict mining and trading in the Kilo belt' dans Ansoms et Marysse (éd.) (2011) Mineral resources and local livelihoods in the Great Lakes region (Palgrave MacMillan).

Fairtrade Foundation (2012) 'Every piece tells a story' <http://www.fairtrade.org.uk/gold/>; retiré le 6 Mai 2012.

Geenen, S. (2011) 'Local livelihoods, global interests and the state in the Congolese mining sector' dans éd. Ansoms et Marysse Natural resources and local livelihoods in the Great Lakes Region, a political economy perspective.

Geenen, S. et K. Claessens (2012) 'De l'autre côté de la colline, le contrôle contesté de Mukungwe au Sud Kivu' dans L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2011-2012 (publication a venir)

Geenen, S. et K. Claessens (2012), présentation à la conférence sur le pluralisme juridique à Cape Town, Août 2011 'Our problem with the company? We do not know its limits' Disputed access to the gold mines in Luhwindja, Eastern Democratic Republic of Congo.

<http://www.guardian.co.uk/world/video/2011/sep/02/congo-blood-gold-mobile-phones-video>;

<http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-11722142>

Human Rights Watch (2005) 'The curse of gold'.

IKV Pax Christi Pays –Bas (2008) 'Exploitation du bois, paradoxe de la pauvreté et conflits dans le territoire de Mambasa (Ituri, Nord-Est de la RDC)'.

IPIS et Int. Alert (2010) 'the complexity of resource governance in a context of state fragility: an analysis of the mining sector in the Kivu Hinterlands'.

PACT (2010) 'étude Promines'.

PACT (2007) 'Researching Natural Resources and Trade Flows in the Great Lakes Region'.

Mongo, E., J. van Puijenbroek, D. Nkoy (2009) Conflits fonciers en ituri, poids du passé et défis pour l'avenir de la paix.

Note Circulaire No. 322/271/BUR/A.T/Msa/011 (2011).

rapport annuel 2010 l'antenne de Mines et de Géologie (2010).

rapports du 1er trimestre 2011 de l'antenne de Mines et de Géologie (2010).

rapports du 2ème trimestre 2011 de l'antenne de Mines et de Géologie (2010).

rapports du 3ème trimestre 2011 de l'antenne de Mines et de Géologie (2010).

Rapport annuel 2011 Bureau de Mines à Mambasa (2011).

Schouten, P. (2011) International Mining corporations and Socio-Political Conflict in the DRC – A case study of the Nia-Nia area, Ituri district, Province Orientale (Utrecht: IKV Pax Christi).

Schouten, P. (2011) 'Political topographies of private security in Sub-Saharan Africa' dans ed. T. Dietz, K. Havnevik, M. Kaag & T. Oestigaard (2011) African engagements – Africa Negotiating an Emerging Multipolar World (Leiden : Brill).

SRK Consulting (August 2011) Mongbwalu Project Stakeholder Engagement Plan

SRK Consulting (Sept. 2011) 'Mongbwalu Project Final Draft Environmental Impact Study and Management Plan of the Project for Public disclosure'.

SRK Consulting (2010) 'Mongbwalu Project, socio-economic impact assesment report'.

Titeca, K. (2009). 'The changing Cross-border Trade Dynamics between North-western Uganda, North-eastern Congo and Southern Sudan'. London School of Economcis and Political Science, Crisis States Working Paper, 63(2).

8.6. Annexe 5 liste des abbreviations

| | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADINOM | Association de Défense, des Intérêts, des Négociants et Orpailleurs de Mambasa |
| AFM | Administrateur de Foyer Minier |
| AGK | Ashanti Gold Fields Kilo |
| ANORI | Association des Négociants et Exploitants de l'Or (Ituri) |
| ANR | Agence Nationale de Renseignements |
| AODERPI | Association des Orpailleurs pour le Développement, la Reconstruction et la Paix en Ituri |
| AOMARPI | l'Association d'Exploitants Artisanaux pour la Pacification et Reconstruction de l'Ituri |
| ASTRAMINES | Association des Sous-traitants Miniers |
| ATEDRAPO | Association des Tenanciers des Dragues de la Province Orientale |
| BD | Brigades Disciplinaire |
| BGR | Institute Fédéral des Géosciences et Ressources Naturelles |
| CAMI | Cadastre Minier |
| CEEC | Centre d'Evaluation, d'Expertise et de la Certification |
| CIRGL | Conférence International sur la Région des Grand Lacs |
| CTCPM | Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière |
| DDR | Désarmement, Démobilisation, Réintégration |
| DGI | Direction Générale des Impôts |
| DGRAD | Direction Général des Recettes Administratives, Judiciaires et Domaniales |
| DRPO | Direction des Recettes de la Province Orientale |
| DT | Directeur Technique |
| EAD | Entités Administratives Décentralisées |
| FAPC | Forces Armées du Peuple Congolais |
| FARDC | Forces Armées de la République Démocratique du Congo |
| FEC | Fédération des Entreprises du Congo |
| FNI | Front Nationalistes et Intégrationniste |
| FPJC | Front Populaire pour le Justice au Congo |
| FRPI | Forces de Resistance Patriotique de l'Ituri |
| ICA | L'impôt sur le chiffre d'affaires |

| | |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------|
| ICCN | Institute Congolais pour la Conservation de la Nature |
| IPMEA (Ministre, Service) | Industrie, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat |
| ITIE | Initiative sur la Transport des Industries Extractives |
| KGL | Kilo Gold Limited |
| OKIMO | l'Office des Mines d'Or de Kilo Moto |
| OPJ | Office de la Police Justicière |
| PDG | Président- Directeur Général |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNC | Police Nationale Congolais |
| RFO | Reserve Faune d'Okapi |
| SAESSCAM | Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining |
| SOKIMO | Société des Mines d'Or de Kilo Moto |
| UNICEF | United Nations Children's Fund |
| UPC | Union des Patriotes Congolais |
| ZEA | Zones d'Exploration Artisanale |

8.7. Annexe 6 Liste des figures, tableaux et cartes

Liste de Figure

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Carte d'Ituri | 8 |
| Figure 2 : Zones aurifère dans la Province Orientale | 10 |
| Figure 3 : Nombre de sites par territoire en Ituri | 11 |
| Figure 4 : Nombre d'orpailleurs par genre et âge dans chaque territoire | 13 |
| Figure 5 : Répartition des orpailleurs par groupe d'âge | 14 |
| Figure 6 : Répartition des orpailleurs par communauté | 15 |
| Figure 7 : Répartition des orpailleurs pas communauté dans chaque territoire | 16 |
| Figure 8 : Nombre de sites où une communauté est présent | 17 |
| Figure 9 : Nombre de sites démarrés par année | 19 |
| Figure 10 : Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires ou d'un group armée | 21 |
| Figure 11 : Prolifération des forces de l'ordre dans les chantier à Mambasa et ailleurs | 23 |
| Figure 12 : Nombre de sites connaissant un certain avantage | 24 |
| Figure 13 : Nombre de sites où une désavantage a été mentionnée | 25 |
| Figure 14 : Carte des implémentations des industries extractives en Ituri | 37 |
| Figure 15 : Carte de Mambasa avec nombre d'orpailleurs | 50 |
| Figure 16 : Nombre de sites par chefferie | 52 |
| Figure 17 : Nombre d'orpailleurs par communauté | 54 |
| Figure 18 : Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires ou d'un groupe armée | 55 |
| Figure 19 : Production artisanale de l'or en kg à Mambasa | 58 |
| Figure 20 : Production 2011 selon SMG et SAESSCAM | 58 |
| Figure 21 : Concession de Loncor Ressources | 60 |
| Figure 22 : Carte d'implémentation de l'entreprise Kilo Gold | 62 |
| Figure 23 : Carte de Djugu | 67 |
| Figure 24 : Répartition des sites miniers dans le chefferies de Djugu | 69 |
| Figure 25 : Nombre d'orpailleurs par communauté | 70 |
| Figure 26 : Présences des communautés dans les différents chefferies | 71 |
| Figure 27 : Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires | 72 |
| Figure 28 : Carte de l'implémentation d'AGK | 80 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 29 : Carte d'Irumu avec le nombre d'orpailleurs et sites pas collectivité | 82 |
| Figure 30 : Répartition des chantiers dans les différents collectivités | 83 |
| Figure 31 : Nombre d'orpailleurs par communauté | 85 |
| Figure 32 : Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires ou d'un groupe armée | 86 |
| Figure 33 : Carte de Mahagi avec les implantations des chantiers et nombre d'orpailleurs | 93 |
| Figure 34 : Carte d'Aru avec les implantations des chantiers et nombre d'orpailleurs | 94 |
| Figure 35 : Répartition des chantiers dans les deux territoires de Mahagi et Aru | 95 |
| Figure 36 : Communauté d'origine des orpailleurs | 97 |
| Figure 37 : Pourcentage des sites ayant une présence des services sécuritaires | 98 |
| Figure 38 : Carte de l'implémentation de Mwana Africa | 100 |

